

VENDREDI 28 FEVRIER 1941
50c Jour — 10c Soir, 25c Soir — 10c Semaine
Fête de Sainte Honorine
MONTREAL, 28 FEVRIER 1941
MONTREAL, 28 FEVRIER 1941
MONTREAL, 28 FEVRIER 1941

Le Canadien

BULLETIN METEOROLOGIQUE
Temps probable aujourd'hui
Vents du nord; beau et froid.
Samedi: beau et froid.
Température à Montréal, hier: Mx. 15
Bulletin météorologique complet au page 2

TRENTE-HUITIEME ANNEE — No 277

MONTREAL, VENDREDI 28 FEVRIER 1941

PRIX: TROIS SOUS

Londres menace la Bulgarie de la guerre

Destruction possible des champs de pétrole de Roumanie occupée

Le ministre de la Grande-Bretagne à Sofia avertit le gouvernement bulgare qu'une rupture diplomatique est imminente et qu'elle sera suivie d'hostilités ouvertes

Sofia, 27. (P.A.) — M. George W. Rendel, ministre de la Grande-Bretagne à Sofia, a déclaré, ce soir, que les troupes d'avant-garde d'une armée allemande qui se préparent à envahir la Bulgarie ont déjà entré "par centaines et par milliers" dans le petit royaume balkanique.

Dans une interview qu'il a accordée à un groupe de journalistes britanniques et américains, le diplomate anglais a clairement indiqué qu'il était possible qu'une rupture des relations diplomatiques anglo-bulgares soit imminente et que cette action serait certainement suivie d'attaques de l'aviation britannique contre la Bulgarie et la Roumanie.

"En une seule journée, a-t-il poursuivi, 550 Allemands ont passé de la Dobroudja septentrionale à la Dobroudja méridionale. La première est en Roumanie où environ 600,000 soldats nazis sont à l'affût; la seconde est maintenant une partie de la Bulgarie."

La défense de Java



Des avions de fabrication américaine Curtiss-Hawk survolent Java, dans les Indes orientales néerlandaises. Le gouvernement se prépare à défendre cette île contre tout envahisseur. On ne veut pas que cette île coloniale subisse le sort de la mère-patrie et le gouvernement prend toutes les mesures pour donner à son armée l'équipement le plus moderne.

Moscou s'opposerait à ce que les Allemands traversent la Bulgarie

L'Allemagne devrait se rabattre sur la Yougoslavie. Celle-ci appelle des réservistes sous les armes. — Une rumeur veut que la Bulgarie s'allie à l'axe — Anxiété

Bucarest, 27. (P.A.) — On rapporte, ici, ce soir, que la Russie soviétique vient de faire une volte-face intéressante. Elle s'opposerait maintenant, de toutes ses forces, à ce que les Allemands pénètrent en Bulgarie pour atteindre la Grèce. Cela a eu pour résultat immédiat d'accroître les préparatifs militaires que fait la Yougoslavie, le pays sur lequel le Reich pourrait se rabattre pour obtenir à ses troupes un passage jusqu'au territoire grec et même jusqu'à l'est de la Méditerranée.

Cette attitude nouvelle de l'U.R.S.S. la menace d'une rupture diplomatique entre la Grande-Bretagne et la Bulgarie, l'annonce, à Ankara, que les Anglais et les Turcs en sont arrivés à un accord; ce sont là autant de facteurs qui ont contribué, dans la journée, à accroître singulièrement la tension qui se fait sentir depuis des mois dans les Balkans.

Des nouvelles diplomatiques que l'on reçoit en Roumanie disent que la Yougoslavie a commencé d'appeler individuellement ses réservistes sous les armes. M. Alexandre Cinkar-Markovic, ministre yougoslave aux affaires étrangères, est retourné soudainement dans son pays, sans donner d'explication, de Budapest où il était rendu pour participer aux cérémonies de la ratification d'un pacte d'amitié Hongrie-Yougoslavie.

La modification de l'attitude de la Russie, que l'on avait jusqu'ici représentée comme favorable à l'idée que les Allemands passent par la Bulgarie pour se rendre à Salonique, a pénétré les Yougoslaves de la crainte que Hitler ne tente de se servir de la vallée de la Vardar pour envoyer ses troupes en Grèce, plutôt que de la route de montagne qui traverse le territoire bulgare.

Une rumeur circule aussi, ce soir, que la Bulgarie s'allie à l'axe.

Autre île du Dodécannèse enlevée aux Italiens

C'est la seconde de cet important archipel de la mer Egée que capturent les Anglais

New-York, 27. (P.A.) — Le représentant de la National Broadcasting Company à Athènes a dit, ce soir, que des troupes britanniques avaient capturé l'île de Caros, la seconde de l'archipel du Dodécannèse qui ait été enlevée à l'Italie. Caros est située à 20 milles à l'est de Crète où les Anglais sont solidement installés.

Londres et Ankara se sont entendus

Un porte-parole anglais annonce dans la capitale turque que la visite de M. Eden est un succès

Ankara, 27. (P.A.) — Un porte-parole britannique a annoncé, ici, ce soir, que la Grande-Bretagne et la Turquie se sont parfaitement entendues sur toutes les questions auxquelles elles ont un intérêt commun dans les Balkans et dans l'est de la Méditerranée. On s'attend maintenant à ce que le problème des relations russo-turques soit étudié. Sir Stafford Cripps, ambassadeur de

Le débat sur la canalisation est inopportun, dit M. Godbout

Une nouvelle motion de l'opposition pour faire continuer le débat sur la canalisation de Saint-Laurent est rejetée — Quatre lois ont été adoptées — Trois cents électeurs ont été amis de M. Perrier dans la galerie

Québec, 27. (Du correspondant parlementaire du Canada.) — L'Assemblée législative a tenu aujourd'hui sa 17e séance et s'est ajournée à mardi prochain, après avoir accompli beaucoup de travail.

La Chambre a d'abord rejeté par 47 contre 12 une nouvelle motion de l'opposition pour faire continuer le débat sur la canalisation de Saint-Laurent. L'hon. Adélard Godbout a eu devoir expliquer de nouveau la raison pour laquelle il ne juge pas cette discussion opportune. Le premier ministre n'a parlé que quelques minutes mais ses claires explications ont vite convaincu les députés.

Quatre lois ont été adoptées en

Les Anglais prennent deux villes en Erythrée

Les troupes britanniques tentent de contourner le système de défense de Keren

Le Caire, 27. (P.A.) — Une colonne britannique s'est avancée le long de la côte de la mer Rouge sur une distance de 200 milles, en Erythrée, et a pris Kéramet, à 30 milles au nord-est de Keren. Cette offensive a pour but de contourner la place forte des fascistes, pour la prendre ensuite à rebours. Les troupes qui ont occupé Kéramet, à 40 milles au nord-est de Keren, ont envoyé des détachements vers le nord pour prendre Kéramet, et aussi Nakfa, à 60 milles au nord de Keren.

Sur le front de Somalie, les Italiens seraient complètement démoralisés, et déposeraient les armes par

Plus de 150 incendies allumés à Cologne

Les bombes de la R.A.F. détruisent des usines et des entrepôts dans ce port rhénan

Londres, 27. (P.A.) — Le ministère de l'Air a annoncé, ce soir, que des avions de la R.A.F. ont détruit avec leurs bombes, la nuit dernière, des usines, des entrepôts, des réservoirs à pétrole durant un raid de près de trois heures qu'ils ont infligé à Cologne, la troisième ville de l'Allemagne, où ils ont allumé plus de 150 incendies. Les quais de ce port rhénan ont aussi été directement touchés.

Préparatifs pour envoyer des troupes en Orient

Washington, 27. (P.A.) — Le sénateur Gerald Nye a rendu public aujourd'hui un mémoire révélant qu'un grand nombre de transports sont dans des ports du Pacifique, pour conduire des troupes américaines en Extrême-Orient.

L'agresseur de Earle a dévoilé son identité

Sofia, 27. (P.A.) — M. Karl Becker, homme d'affaires de nationalité allemande, s'est identifié aujourd'hui comme étant l'un des partis en cause, lors d'une querelle avec George H. Earle, ministre des Etats-Unis, dans un restaurant de la ville. Becker a prétendu que le diplomate américain l'avait insulté, en l'appelant "maudit nazi", et qu'il l'avait attaqué sans aucune provocation.

M. Lapointe poursuivra le "Citizen" d'Ottawa

Ce journal s'est permis de publier qu'une fois la guerre finie, "les soldats sauraient de quel côté tirer" pour faire valoir leurs droits — Le mécanisme de l'internement

Ottawa, 27. (Par Adjuteur Savard, correspondant parlementaire du Canada.) — Une discipline est nécessaire en temps de guerre, surtout quand il s'agit d'une question de vie ou de mort, comme dans le présent conflit. Pour les soldats, les aviateurs, les marins qui risquent leur vie, il y a une discipline qui comporte des sacrifices et des restrictions. Pour les civils, il y a aussi une discipline qui prend la forme, notamment, des règlements de la défense nationale. C'est le moins que puissent exiger ceux qui se battent pour eux, sans qu'ils risquent d'être trahis à l'arrière.

C'est ainsi que M. Lapointe, ministre de la Justice, répondit à M. C. F., du groupe C. F., qui fit un plaidoyer qui aurait paru plausible en temps de paix, mais qui ne tient guère debout dès qu'on songe aux dures nécessités de la guerre totale. Et la réponse du ministre de la Justice parut si péremptoire que M. Hanson s'y rallia immédiatement avec tout son parti.

La tâche d'appliquer les règlements de la défense incombe au ministre de la Justice. Elle n'a rien d'agréable, incidemment. Mais c'est un devoir qui relève de ses fonctions et qui lui est imposé par le parlement lui-même. M. Lapointe déclare, au milieu de vifs applaudissements, qu'il entend faire son devoir, tout son devoir, comptant qu'il rend ainsi service à son pays en un temps où personne n'a le droit de flancher. Les règlements de la défense sont l'œuvre d'un comité spécial qui siègea l'an dernier. Le ministre s'abstint de faire partie

Promotion accordée au lt-col J.-E. Pinault

Québec, 27. (P.C.) — Le lieutenant-colonel J.-E. Pinault a été promu au grade de colonel et nommé commandant du camp d'entraînement de Valcartier, en vertu de la loi sur la promotion des officiers.

Mantille miraculeuse envoyée à Alphonse XIII

Rome, 27. (P.A.) — Les autorités ecclésiastiques espagnoles ont envoyé, aujourd'hui, à l'ancien roi Alphonse XIII, gravement malade, la mantille de la Madone de Saragosse. La tradition veut que cette mantille ait des propriétés miraculeuses. Si l'état du malade le permet, on la lui placera sur les épaules. Un médecin a déclaré, ici, ce soir, que l'ex-monarque était toujours dans un état de prostration grave.

La suspension du "Canadian Tribune" de Toronto

L'hon. P.-F. Casgrain dit qu'un avis écrit a été signé de sa propre main

Ottawa, 27. (P.C.) — L'hon. P.-F. Casgrain, secrétaire d'Etat, a déclaré aux membres de la Chambre des communes, ce soir, que le "Canadian Tribune", publié à Toronto, a été suspendu non seulement par un avis verbal mais aussi par un avis écrit signé de sa propre main et en suite remis à la Gendarmerie royale du Canada.

Plus tôt, M. J. Coldwell, chef d'armement de la C.C.F., à la Chambre basse, avait dit être sous l'impression que le "Canadian Tribune" avait été suspendu par un seul avis à la police. Le gouvernement n'est pas d'accord.

M. Lapointe poursuivra le "Citizen" d'Ottawa

Ce journal s'est permis de publier qu'une fois la guerre finie, "les soldats sauraient de quel côté tirer" pour faire valoir leurs droits — Le mécanisme de l'internement

Ottawa, 27. (Par Adjuteur Savard, correspondant parlementaire du Canada.) — Une discipline est nécessaire en temps de guerre, surtout quand il s'agit d'une question de vie ou de mort, comme dans le présent conflit. Pour les soldats, les aviateurs, les marins qui risquent leur vie, il y a une discipline qui comporte des sacrifices et des restrictions. Pour les civils, il y a aussi une discipline qui prend la forme, notamment, des règlements de la défense nationale. C'est le moins que puissent exiger ceux qui se battent pour eux, sans qu'ils risquent d'être trahis à l'arrière.

C'est ainsi que M. Lapointe, ministre de la Justice, répondit à M. C. F., du groupe C. F., qui fit un plaidoyer qui aurait paru plausible en temps de paix, mais qui ne tient guère debout dès qu'on songe aux dures nécessités de la guerre totale. Et la réponse du ministre de la Justice parut si péremptoire que M. Hanson s'y rallia immédiatement avec tout son parti.

La tâche d'appliquer les règlements de la défense incombe au ministre de la Justice. Elle n'a rien d'agréable, incidemment. Mais c'est un devoir qui relève de ses fonctions et qui lui est imposé par le parlement lui-même. M. Lapointe déclare, au milieu de vifs applaudissements, qu'il entend faire son devoir, tout son devoir, comptant qu'il rend ainsi service à son pays en un temps où personne n'a le droit de flancher. Les règlements de la défense sont l'œuvre d'un comité spécial qui siègea l'an dernier. Le ministre s'abstint de faire partie

Washington envoie des troupes en Alaska

C'est ce que révèle M. Henry Stimson, le ministre américain de la guerre

Washington, 27. (P.A.) — Le ministère de la guerre des Etats-Unis a révélé, aujourd'hui, qu'il avait expédié de nouveaux avions de combat ainsi que des troupes d'infanterie en Alaska. Il a ajouté que d'autres escadrons et d'autres soldats seraient bientôt envoyés pour la même destination. Il a précisé que la 18e escadrille de chasse, laquelle compte, en temps normal, 26 appareils, est déjà arrivée à Seward. Elle était partie de la Californie. On croit qu'elle a fait le long voyage par mer. M. Stimson a déclaré que d'autres unités de l'armée de l'air doivent arriver au même poste aujourd'hui et que d'autres encore les rejoindront en mars et en avril.

L'annonce de ces mouvements de troupes est d'autant plus significative qu'elle vient en un temps où l'on craint plus que jamais que les Japonais ne lancent une offensive dans la direction des Indes néerlandaises.

M. Stimson a refusé de donner des chiffres, en expliquant qu'il ne voulait pas que son ministère devienne un centre d'information pour les amis et les ennemis que les Etats-Unis ont à l'étranger.

M. Stimson a révélé, de même, que les expériences que l'on a poursuivies avec un corps de parachutistes de 412 hommes et de 34 officiers ont été tellement probantes qu'il a été décidé de quadrupler le nombre de ces troupes spécialisées.

Les grèves dans les industries de défense

Agent de police blessé dans une mêlée avec les grévistes à Lackawanna

Buffalo, 27. (P.A.) — La police de Buffalo a envoyé un plus grand nombre d'agents surveiller l'usine de la Bethlehem Steel, à Lackawanna, après qu'un policier a été blessé. Le gouverneur Herbert H. Lehman a confié au shérif du comté, William Pollack, la tâche de maintenir l'ordre.

Détroit, 27. (P.A.) — Le gouverneur Murray D. Van Wagner a offert les services de médiation de l'Etat, pour le différend entre les ouvriers de l'industrie automobile du C. I. O. et la compagnie Ford. Une grève menace, en effet, d'éclater dans les usines Ford. Le gouverneur a fait demander des précisions sur le volume des commandes que Ford doit remplir pour la défense, afin de déterminer si une commission spéciale du département de la défense doit intervenir.

Un avion américain tombe dans la baie de Panama : 7 disparus

Balboa, zone du canal de Panama, 27. (P.A.) — Un bombardier américain a fait une chute, aujourd'hui, dans la baie de Panama. Il a brûlé complètement en touchant le sol. Des recherches que l'on a effectuées immédiatement n'ont donné aucun résultat et l'on ignore ce qu'est devenu l'équipage de sept hommes qui étaient à bord. Des témoins assurent que deux aviateurs ont utilisé leurs parachutes. On ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

Les salaires des policiers fédéraux seront augmentés

Ottawa, 27. (P.C.) — Le T. H. Ernest Lapointe, ministre de la Justice dans le cabinet King, a annoncé, ce soir à la Chambre des communes, qu'il avait recommandé que les salaires des policiers de la Gendarmerie royale du Canada soient augmentés. L'étude des prévisions budgétaires de la Gendarmerie royale du Canada a révélé qu'un agent de la police fédérale reçoit de \$1.50 à \$2.25 par jour, selon son grade, plus \$1.60 par jour pour ses dépenses, durant ses sept premières années de services.

Le T. H. Ernest Lapointe a dit être convaincu que ces hommes

TABLE	
	Page
Editorial	2
Propos féminins	3
Chronique militaire	4
Spectacles	5
Chronique ouvrière	6
Sport	10, 11
Chronique judiciaire	12
Financo	12, 14, 15

A l'appui de M. Lapointe

Après le journal montréalais du même nom, le *Star* de Toronto se rend aux arguments de M. Lapointe à l'encontre de la formation d'un gouvernement d'union au Canada. Ainsi le projet que nourrit une petite clique tory se trouve mis en échec par les deux quotidiens de langue anglaise les plus répandus au Canada.

Le *Toronto Star* convient que l'idée d'un gouvernement formé de représentants de tous les partis politiques peut paraître attrayante à certains gens, en temps de guerre, mais il fait observer qu'un pareil régime comporte nécessairement la suppression de la saine critique que fournit une opposition parlementaire. En pesant les avantages d'un gouvernement d'union, les partisans d'un pareil régime doivent tenir compte, dit-il, du grave inconvénient que constitue l'absence d'un groupe oppositionniste.

Cette pensée, écrit le *Star*, hantait le cerveau de nombre de gens qui ont voté contre le projet d'un gouvernement national, lors des dernières élections. Le T. H. Everett Lapointe a rappelé au Parlement que 39 candidats seulement du parti du gouvernement national ont été élus dans cette élection de temps de guerre; moins de 39 si l'on soustrait de ce nombre ceux qui disent maintenant qu'ils se sont présentés comme conservateurs.

Mais l'argument de M. Lapointe auquel le *Star* attache le plus de poids c'est la menace de désunion nationale qui s'attache à la création d'un cabinet unioniste :

Voilà, écrit le *Star*, le fait en face duquel se trouve M. King quand il reçoit les plaidoyers des avocats d'un gouvernement national. Au sein d'une population canadienne approximative de 11,115,000, il y a 3,210,000 habitants dans la province de Québec. De ce nombre, environ 2,600,000 sont de descendance française, sans compter peut-être 750,000 Canadiens français qui ne trouvent dans les autres parties du Canada, suscitant la profonde hostilité d'une province qui comprend beaucoup plus que le quart de la population canadienne serait non seulement, comme le dit cyniquement un journal, la perte de 64 partis sans libéraux au Parlement, mais la rupture de l'effort de guerre national tel qu'il se poursuit aujourd'hui. Ce serait compromettre l'œuvre de M. King et de M. Lapointe, qui ont amené le Canada dans cette guerre comme un peuple uni, œuvre qui a permis dans toutes les provinces l'acceptation de la conscription pour le service militaire au pays. Cette unité a trop de valeur pour qu'on songe à la détruire.

Le *Star* rappelle que M. Lapointe a laissé prévoir que la formation d'un gouvernement d'union signifierait qu'un tel cabinet devrait se passer de représentants qui aient la confiance de la province de Québec, et il évoque ce qui se produisit en 1917 :

Le gouvernement d'union de cette époque fut amené par la décision qui se produisit au sein des partis sur la question de la conscription et par l'approche d'une élection où la question principale devait être celle des renforts à donner aux troupes canadiennes qui combattait déjà outre-mer. M. Borden forma donc un cabinet de 23 membres. Mais il ne put trouver que deux Canadiens français, l'hon. Pierre Blondin et l'hon. Albert Sévigny — deux sur 23 — pour représenter une race qui constitue plus que le quart de la population. Blondin fut défait par 7,095 contre 472, parti brèvement pour outre-mer à la tête d'un régiment et reçut un siège au Sénat à son retour. Sévigny, défait par 4,228 contre 497, remit son portefeuille. Les Canadiens français étaient représentés par un ministre absent.

Et le *Star* tire cette conclusion :

L'amer ressentiment soulevé dans Québec à cette époque dura plusieurs années. Sa simple évocation rend impossible la mention même de gouvernement national dans cette province, aujourd'hui, sans soulever du ressentiment. La formation d'un pareil gouvernement entraînerait la désunion dans le présent et dans l'avenir une amertume dont on ne peut pas ne pas tenir compte lorsque l'on pèse les avantages et les désavantages d'une coalition.

Il nous semble opportun de mettre en regard de cette opinion du *Toronto Star* les paroles mêmes de M. Lapointe, telles que les rapporte le *hansard* :

Le premier ministre n'est muni d'aucun mandat pour former un gouvernement comme celui que l'on propose. Au contraire, il a reçu le mandat précis de ne pas former et si l'opposition devait insister outre mesure l'estime qu'il n'y aurait qu'une façon de lui donner satisfaction : par un appel au peuple. Est-ce bien là le désir de la population ? On ne saurait certes songer à de nouvelles élections. Pourquoi alors semer la division au Canada sous prétexte de favoriser l'union ? Pourquoi lancer ce brandon de discorde dans la politique nationale ?

Ma province est unanimement opposée à cette proposition. La seule mention d'un gouvernement d'union excite des souvenirs pénibles qu'il est presque criminel de ressusciter à l'heure présente. Je parle en toute franchise. Je sens que je ne pourrais faire partie d'un tel gouvernement, si on me demandait d'y représenter ma province. En toute franchise j'affirme, et nombreux sont ceux qui partagent mon opinion, que cela me serait impossible, de même qu'à quiconque. Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que tout acte de nature à détruire l'unité nationale mériterait d'être appelé sabotage ? Le régime démocratique confié au suffrage populaire le soin de désigner les gouvernants des gens en cause. Je supplie les auteurs de cette proposition (qui désirent, je le sais, que le Canada poursuive de son mieux l'effort de guerre) de se contenter de ce qui est déjà assez bien, et de s'abstenir de miner la confiance populaire dans les gouvernants qu'on s'est librement et régulièrement choisis.

Après un tel exposé, si la campagne en faveur d'un gouvernement d'union se poursuit, on saura au moins que ceux qui l'inspirent sont prêts, pour arriver à leurs fins, à risquer la rupture de l'unité canadienne qui

existe aujourd'hui. Cela est triste à dire, mais nous croyons que le groupe tory qui veut renouveler le coup de 1917 serait prêt aujourd'hui à prendre ce risque, à plonger le Canada dans la désunion s'il était sûr de réussir. Cette clique-là ne tient aucun compte de l'opinion de la province de Québec. Ce qui la retiendra peut-être, maintenant que M. Lapointe a parlé, c'est la crainte de voir la majorité de l'opinion anglo-canadienne se ranger contre elle. Le résultat des dernières élections fédérales, élections de guerre, a été tel que personne ne peut se méprendre sur le sentiment actuel de la majorité de la population canadienne ; de toute évidence la répugnance que soulève la perspective d'un gouvernement national n'est pas particulière à la province de Québec.

Mais qu'on juge de l'audace du groupe tory. L'*Ottawa Journal* refuse de reconnaître la validité du dernier scrutin fédéral. Il écrit :

Arguer, comme il (M. Lapointe) le fait, que le peuple du Canada a choisi il y a un an son gouvernement de guerre et qu'il doit maintenant s'en contenter, quoi qu'il arrive, c'est un terrible non-sens. Trop de choses se sont produites depuis, M. Churchill n'aurait pas dû appeler près de lui des travailleurs comme M. Bevin, M. Morrison et M. Alexander, que la chute de la France n'a rien changé à la situation et que le Canada aurait pu continuer à exécuter suivant le rythme initial le plan d'entraînement des aviateurs britanniques.

Ce raisonnement est d'une fausseté habile, reconnaissons-le. Il peut surprendre la bonne foi de nombre de gens. Il ne tient pas compte du fait que M. Churchill a dû former un gouvernement national justement parce que l'opinion populaire le réclamait de toute évidence, comme l'auraient démontré des élections, si la Grande-Bretagne avait pu en faire. Le gouvernement britannique qui a déclaré la guerre était un gouvernement d'avant-guerre. Or le cas du gouvernement canadien actuel est tout différent. Le ministre King a déclaré la guerre, avec l'assentiment du parlement, et après ce geste gros de conséquences, il a eu l'avantage de faire un appel au peuple. Et alors qu'en Angleterre le sentiment populaire a imposé à M. Churchill un gouvernement d'union, ici, au Canada, la volonté du peuple a rejeté à l'unanimité pareille alternative. Et le peuple canadien a eu cet avantage sur le peuple anglais qu'il a pu s'exprimer par le vote.

Les élections de mars 1940 n'avaient pas pour but de déterminer le nombre d'avions à construire, ou d'aviateurs à entraîner dans notre pays, mais de désigner les hommes qui auraient la responsabilité de prendre ces décisions pendant la durée de la guerre, suivant les événements. Et les hommes choisis par le peuple sont ceux qui entourent aujourd'hui M. Mackenzie King. Qu'il faille, dans six mois ou dans un an, doubler la production de nos avions, tripler la production des obus, envoyer d'autres volontaires outre-mer, cela n'a rien à voir avec la forme de notre gouvernement. Le peuple a voulu que la conduite de la guerre, dans toutes ses phases, soit confiée au gouvernement King. Voilà ce qu'il a décidé les élections. Mais nous ne sommes aucunement surpris de voir les journaux du groupe tory recourir au sophisme pour démontrer le contraire ; c'est leur unique ressource : la logique est contre eux.

Ce qu'il ne faut cesser de répéter, c'est que l'opposition à toute idée d'un gouvernement d'union n'est pas particulière à la province de Québec, qu'elle s'appuie sur le sentiment de la majorité dans toutes les provinces du Canada. La prétention contraire a pour auteurs quelques centaines de mauvais Canadiens, poussés par de vils intérêts et qui font bon marché de l'avenir de notre pays s'ils peuvent réaliser dans le présent leur inavouables combines.

Le procès de l'Union Nationale

Depuis le début de la session provinciale, les députés oppositionnistes, sous la direction de M. Duplessis, se sont constamment employés à faire de l'obstruction et à faire perdre le temps de la Législature. Par des tactiques mesquines, ils cherchent à retarder les travaux de la Chambre et par conséquent à nuire à l'administration de la province. Leurs demandes répétées et leur obstination puérile au sujet de la canalisation du Saint-Laurent fournissent un excellent exemple de ces procédés préjudiciables à tout le monde. Ils s'imaginent que le premier-ministre va céder à leurs instances et livrer la pensée du ministère sur un projet dont personne ne connaît encore les détails précis. L'autre jour, aux Communes, M. King a dû faire face à une manœuvre analogue ; il n'a réussi à faire taire un député récalcitrant qu'en lui apprenant que les négociations engagées entre le Canada et les Etats-Unis doivent, suivant les coutumes élémentaires des relations internationales, demeurer secrètes jusqu'à ce que les gouvernements concernés en soient venus à une entente.

M. Duplessis affectionne beaucoup l'histoire de son bref et coûteux régime. C'est à cette échelle qu'il juge tous les actes du gouvernement actuel. Toujours à son avantage, il va sans dire. Le premier-ministre, M. Godbout, lui a donné un cours qui devra lui servir d'enseignement fécond. A sa suite, et pour répondre aux faussetés et aux demi-vérités qu'il accumule à loisir. M. Godbout a établi des comparaisons qui démontrent hors de tout doute les améliorations sensibles que le parti libéral au pouvoir depuis un an et quelques mois a déjà réussi à accomplir.

C'est un dossier impressionnant que le chef de l'opposition a essayé vainement de détruire.

Au sujet du tourisme, il n'a pas été difficile, à regarder les statistiques, de remarquer les progrès encourageants de la dernière année. Cette industrie est en plein essor ; de toutes les provinces canadiennes, Québec est la seule où le tourisme ait augmenté. On avouera que c'est, un résultat appréciable, surtout en un temps où la province d'Ontario mène une campagne de dénigrement contre nous, et où la presse des Etats-Unis sert à nos lecteurs de grossiers mensonges dans l'espoir de conserver une clientèle qui s'accroît sans cesse dans notre province.

Quand on touche au chapitre des finances publiques, M. Duplessis devient très vindicatif. Il devrait avoir la décence de se taire à cet égard et de ne pas rappeler trop souvent les prodiges de son administration qui nous a obligé à acquitter des impôts plus élevés, afin de solder ses dépenses exagérées. C'est lui, et il le sait bien, qui a momentanément ébranlé le crédit de la province qui s'est affirmé aussitôt qu'il eût quitté le pouvoir. M. Duplessis reproche au gouvernement Godbout de ne pas avoir encore réussi à vendre les obligations de son dernier emprunt, qui date de trois semaines. En ce laps de temps, la population a souscrit les deux-tiers, soit \$10,000,000. Il ne faut pas perdre de vue que le public est sollicité de toutes parts et que l'emprunt provincial a coïncidé avec une intense campagne afin de multiplier l'achat des certificats d'épargne de guerre. Ces inconvénients n'existaient pas en 1938 et cependant le gouvernement de l'Union nationale ne faisait pas merveille. Un emprunt de \$30,000,000, lancé le 15 mars de cette année-là, n'avait obtenu, quinze semaines plus tard, soit le 30 juin, que \$20,000,000. Que M. Duplessis fournisse à ce sujet des explications plausibles, s'il en est capable. La vérité, c'est que la population n'avait plus confiance en son gouvernement et voulait le lui manifester. A tel point qu'il dut par la suite se rendre à New-York pour obtenir des subsides afin de continuer son administration déficitaire.

Voilà de l'histoire récente et personne ne l'a encore oubliée. M. Godbout a eu raison de la rappeler, afin qu'il ne se crée pas d'équivoque. M. Duplessis aime beaucoup user de sophismes et tourner autour des questions sans les aborder de front. Ces méthodes le jugent ; c'est d'après elles que le peuple l'a définitivement jugé. Il a tort de l'oublier.

LA TOSCA

Quatre actes de Victorien Sardou

Un empoisonnement, un meurtre, une exécution capitale, un suicide, l'as de blessés. Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ou susceptibles de l'être... La Comédie de Montréal a exhumé une tragédie de Victorien Sardou, qu'elle a appelée comédie dramatique, sans doute pour ne pas éveiller des soupçons sur ses desseins sanguinaires. *La Tosca* n'est décidément pas une pièce gaie; nous ne lui en demandons pas tant. Nous nous serions contentés plus modestement qu'elle fut une pièce où les sentiments eussent été un peu moins exagérés, un peu plus normaux. Les horreurs qui se passent sur la scène ont un effet inattendu: elles provoquent l'ilarité par leur exagération même. Ce brave Sardou était un monsieur qui a fait beaucoup d'argent en présentant à sa clientèle ce qu'elle désirait; mais nous ne sommes plus en 1870, que diable ! Contemporain de Dumas II et d'Emile Augier, il empruntait ses petits trucs et ses ficelles à un dénommé Scribe qui eut une certaine notoriété, dans le temps. Le truc est aujourd'hui épuisé et la ficelle usée. Nous n'en voulons pas à ce que le judicieux Thibaud nommait la gloire vicière de Sardou. Paix à ses cendres ! Qu'il nous permette seulement de rigoler doucement à entendre ses drames historiques, où les personnages dialoguent en se faisant mutuellement leur biographie.

L'intrigue de *La Tosca* ? Qui ne la connaît ? Qui se soucie de se la rappeler ? Le grand intérêt du spectacle en représentations au Monument national, c'est qu'il marque le début sur une scène canadienne de Sita Riddez. Cette belle artiste, que nous considérons comme l'une des nôtres, nous revient après une absence de plusieurs années pendant lesquelles elle a travaillé auprès d'excellents acteurs. Elle a acquis un métier sûr, une simplicité très attachante et un sens extrêmement juste de la valeur des textes. Sa Floria Tosca est sans contredit admirable. Elle a su mettre, dans un rôle semé d'embûches, une émotion profonde; elle a particulièrement eu le mérite de jouer avec mesure, de ne jamais rechercher des effets faciles qui s'offraient à elle. Sita Riddez s'est révélée à nous comme une actrice riche d'un magnifique talent, capable de nous plaire et de nous émouvoir. Nous souhaitons vivement la revoir dans d'autres emplois où elle saura, nous n'en doutons pas, se tailler d'éclatants succès.

En régent de police, Albert Duquesne a été sans reproche. Cet acteur abusait jadis des rôles de jeune premier. Cette fois, nous avons plaisir à le féliciter de sa remarquable composition du baron Scarpia. Cynisme, froideur, hypocrisie, tout y était. Jacques Auger, amant peu fougueux au premier acte, a montré par la suite plus d'empoiement et a joué avec conviction un rôle qui était bien dans ses cordes; ce n'est pas sa faute si son texte était souvent insipide. Dans cette atmosphère de crime et de mystère, Fred Barry a apporté une note plus humaine; il a déridé son auditoire dans le rôle d'un mari d'une complaisance extrême qui ignore les allées et venues de sa femme et qui s'en remet à cet égard à un sigisbée qu'incarnait avec fantaisie Camille Ducharme. Le reste de la distribution s'acquittait de sa tâche avec une belle conscience professionnelle. La mise en scène était à peu près sans défauts. La Comédie de Montréal établit un heureux précédent: présenter des spectacles bien montés. Parfois cependant, les micros n'étaient pas ajustés à point, et les auditeurs perdaient certaines tirades... Mais entre nous, perdriez-ils grand chose ?

La troupe vauf beaucoup mieux que la pièce. *La Tosca* n'a pas été jouée, dit-on, à Montréal, depuis

plus de quinze ans. Peut-on espérer qu'il y aura prescription ou faudra-t-il invoquer la loi des mesures de guerre, à cause de l'Italie, évidemment !

Roger DUHAMEL

Choses du temps

Les journaux de France

Ceux d'entre nous qui lisent régulièrement les journaux français, quotidiens ou hebdomadaires, s'inquiètent de l'avenir de la presse française. Sous l'occupation allemande, il est évident que les rédacteurs sont tenus à une extrême réserve : la lumière sous le boisseau. Ceux qui ont déménagé en zone soldant libre ont plus d'avantages que leurs confrères qui sont demeurés ou retournés dans la région parisienne. Ils poursuivent leur œuvre d'information et d'orientation dans des conditions pénibles. Une récente dépêche de Havas-Télémondial nous fournit certains renseignements sur quelques-uns d'entre eux.

Lyon est devenu le grand centre de la presse; cette ville héberge actuellement *Paris-Soir*, *Le Figaro*, *Le Temps*, *L'Effort*, *Le Journal* et *L'Action Française*. *L'Oeuvre*, *Le Petit Parisien* et *L'Illustration* ont regagné Paris. Quelques journaux parviennent aussi maintenant à Limoges et à Clermont-Ferrand. Tous ceux qui désiraient conserver un minimum d'indépendance ont tenu à s'éloigner du territoire où le vainqueur exerce directement sa domination.

De grands journaux, qui avaient pignon sur rue à Paris et qui occupaient des édifices luxueux, s'abritent actuellement chez des confrères de province ou ont transformé des maisons en salles de rédaction. Peu de confort, sans doute, mais le travail n'est pas interrompu, et c'est ce qui importe. Pierre Brisson dirige les destinées du *Figaro*, assis derrière une simple table de bois blanc, tandis que Lucien Roldieux écrit ses articles dans une chambre d'hôtel. André Billy suit l'actualité littéraire, installé dans une salle de la bibliothèque municipale. L'entreprise est difficile à maintenir, car ce journal recrutait sa clientèle presque exclusivement dans la région parisienne.

Jacques Chastenet continue à présider au *Temps*, dans une ancienne salle à manger, tandis qu'Emile Henriot cherche des sujets de chroniques dans les vieux livres des bibliothèques lyonnaises. *L'Action Française* n'est plus le journal le dernier sorti de la presse parisienne; il est désormais tiré vers les huit heures du soir. Murras a élu domicile au *Salut Public*, souvenir piquant d'une période révolutionnaire qu'il ne porte pas dans son cœur. Autre innovation : pour la première fois, son journal appuie le gouvernement du pays; c'est un soutien enthousiaste et militant du régime de Vichy, du maréchal Pétain tout particulièrement.

Parmi les hebdomas, *Gripouille* et *L'Emancipation Nationale* paraissent à Marseille; dans cette même ville, Léon Bailby, ancien directeur du *Jour-Echo*, de *Paris*, publie depuis quelques mois *L'Alerte*. *Candida* et *Le Journal de la Femme* se sont transportés à Clermont, tandis que *7 Jours*, qui a remplacé *Match*, et *Marie-Claire* sont eux aussi à Lyon.

On voit par cette nomenclature que la carte géographique de la presse française est assez confuse. Ce qui compte, c'est que la plupart des journaux ont surmonté les difficultés des premières semaines après la débâcle et qu'ils ont retrouvé un certain équilibre qui leur permet de tenir. Nous sommes heureux de savoir qu'ils existent, même s'ils ne nous parviennent plus.

La première édition du "Devoir du Chrétien"

Le Devoir du Chrétien. Ce petit livre rappelle des souvenirs touchants à ceux qui dépassent soixante ans. *Le Devoir du Chrétien* est le livre de lecture dans nos petites écoles il y a cinquante ans et plus. Que de Canadiens ont appris à lire dans ce livre ! La première édition canadienne du *Devoir du chrétien* parut en 1844, et ce livre fut tout de suite adopté comme livre de lecture dans nos écoles. Sait-on que le *Devoir du chrétien* fut l'occasion d'un débat animé il y a plus d'un demi-siècle... C'est M. Boucher de La Bruère, ancien surintendant de l'Instruction Publique, qui raconte l'incident : "Le Conseil avait inscrit sur la liste des livres approuvés, comme livre de lecture, *Le Devoir du chrétien*. On sait que d'après la loi scolaire, le curé ou le prêtre desservant de l'église paroissiale catholique fait le choix des livres destinés à l'Instruction religieuse et à la morale, pour l'usage des élèves appartenant à sa croyance religieuse, et que le comité protestant possède les mêmes attributs ou pouvoirs en ce qui concerne les élèves protestants. Or, M. J. H. Graham croyant voir dans l'approbation donnée au *Devoir du Chrétien* une infraction à la loi, porta plainte au gouverneur général, en prétendant que cette loi défendait au Conseil d'admettre l'usage de livre traitant de morale et de religion. La plainte de M. Graham fut transmise au Conseil de l'Instruction Publique qui la rejeta, en s'appuyant sur les considérations imprégnées d'un grand sens chrétien. Le Conseil profita de l'occasion pour affirmer le principe qu'un livre de lecture ou même d'histoire et de géographie doit contenir "un enseignement général et pratique des connaissances nécessaires à l'homme à quelque croyance religieuse qu'il appartienne pour bien remplir ses devoirs envers Dieu et envers la société." (Boucher de la Bruère, *Le Conseil de l'Instruction Publique*).

(Le Bulletin des Recherches historiques)

Le Comité International de la Croix Rouge à Genève

La guerre entraîna la capture de plus de deux millions de prisonniers auxquels s'ajoutèrent des dizaines de milliers d'internés civils. La présence dans les camps de concentration de cette population dont l'importance est égale à celle d'une capitale moderne créa des problèmes matériels et moraux qu'aucun des Etats belligérants ni même neutres était en mesure de régler. C'est alors qu'intervint le Comité International de la Croix Rouge de Genève. Ce comité s'appliqua d'abord à la tâche de donner le plus rapidement possible des nouvelles des prisonniers à leurs familles. Le comité vit également au secours des prisonniers par une assistance matérielle et sanitaire autant que morale; 3,500 personnes apportèrent leur concours au comité. D'innombrables fiches groupent six à sept millions d'êtres humains, les deux tiers concernant les militaires, le reste étant des internés civils, couvrant 3,700 mètres carrés. Un appareil spécial, une merveille mécanique, permet de classer automatiquement les fiches suivant tous les ordres nécessaires. Un représentant d'Havas et plusieurs représentants de la presse visitèrent à Genève l'immense organisation. Outre l'établissement de millions de fiches, les services du Comité International de la Croix Rouge avaient expédié en date du 3 décembre 660,730 lettres en réponse à 1,875,516 demandes de renseignements. En outre, le comité reçut 46,258 visites. Ces chiffres dans leur équilibre sécheresse permettent de donner une idée de la tâche accomplie. Aux moments tragiques du mois de juin et de juillet, lors de l'invasion allemande et la capture de centaines de milliers de prisonniers, le comité fut littérale-

ment submergé de lettres : 750,000 en moins de 15 jours au cours de juillet, dont 70,000 en un seul jour. Signaux également que 35,000 fiches sont classées et reclassées chaque jour. C'est le comité de Genève qui achemine vers les camps les paquets envoyés par les familles et amis, il y ajoute naturellement. En outre le comité de Genève établit un système de liaison entre les membres d'une même famille isolés par la guerre qu'il expérimenta au cours de la guerre civile espagnole. La Croix Rouge achemina en seize mois près de 10 millions de messages privés.

Les nazis en Norvège

La conduite abjecte des Nazis à l'égard des jeunes filles norvégiennes provoque un haut-le-cœur. On sait déjà que les chefs du IIIe Reich, eux-mêmes dépravés, ont érigé le concubinage et le viol à l'état de système; il faut des enfants, qu'on soit marié ou non. Or, quand les Nazis s'amusent dans un pays aux mœurs irréprochables, comme la Norvège, ils sentent bien que leurs pratiques perverses tourneraient irrémédiablement contre eux la réaction publique. Aussi procédaient-ils autrement, mais alors, avec quelle goujaterie !

Ainsi, à Trondheim, les autorités allemandes ont annoncé l'automne dernier que plusieurs soldats allemands épouseraient des Norvégiennes au cours d'une grande cérémonie. Des jeunes filles dont les parents avaient été tués, blessés ou emprisonnés, qui n'avaient plus rien à se mettre sous la dent ou sur le dos, qui n'avaient même plus de foyer, tant le pillage était méthodique et complet, avaient en effet consenti à épouser des Boches, croyant ainsi retrouver une vie normale. Qu'arriva-t-il ? Quelques jours après leur mariage, elles furent toutes déportées en Allemagne, où elles furent envoyées aux usines de munitions. Leurs maris ne quittèrent pas la Norvège. Ces femmes désemparées sont ainsi condamnées à vivre à l'étranger, dans un pays dont elles ignorent la langue, et contraintes de travailler de douze à quinze heures par jour pour un pitoyable pittance. Si elles donnent le jour à un enfant, ce sera le moindre des soucis du Reich. Ces enfants seront mis dans une institution de l'Etat et les mères n'en entendront plus parler. Voilà la morale nazie dans son application courante. En Norvège, il y eut des protestations, mais la Gestapo eut tôt fait de condamner aux travaux forcés ceux qui oseraient se plaindre.

Les Norvégiennes n'osent plus s'aventurer seules dans la rue, le soir, car elles craignent d'être victimes des soldats boches. La police norvégienne a même reçu instructions de la Gestapo d'avoir à ne pas intervenir si des femmes rient au secour dans l'obscurité. Et dans un pays conquis par l'Allemagne, il faut obéir à la Gestapo, sans quoi...

(Service fédéral de l'information)

R. S. V. P.

Par Adrien ROBITAILLI

Réponses aux questions posées en dernière page

1—Une comparaison des années d'existence respectives d'un navire construit en bois et d'un autre construit en fer vous y aiderait beaucoup, en tout cas. Les navires en bois sont si rares et si peu de cent ans de service, même les cent vingt l'on en cite qui dépassent même les cent vingt ans, tels le *Victory*, navire-amiral de Nelson à Trafalgar en 1805, que l'on pouvait encore voir en 1928; la Constitution, le premier navire de guerre qui battit pavillon américain et qui était encore plus ancien, etc. Quoi qu'il y ait à peu près un siècle que l'on fabrique des navires à coque de fer, il n'est aucun des premiers de cette sorte qu'on ait produit qui soit parvenu jusqu'à nos jours. Si le fer n'a pu durer aussi longtemps que le bois, c'est d'une part que les navires en fer sont plus vite déclassés. La forme des navires en bois et leur gréement n'a pas changé du temps de Colomb à celui de Suffren; mais le moindre perfectionnement met aussitôt au rancart les navires en fer qui ne le possèdent pas. Par ailleurs, avec leur machinerie toujours vrombissante les navires en acier soumis à de plus grands efforts mécaniques de choc et de pression et ils n'ont pas pour eux l'élasticité du bois.

2—J'ai compté deux hommes ; j'aurais peut-être pu en compter trois en certains cas, par exemple, lorsqu'une intervention chirurgicale est requise. La chirurgie pourra s'avancer avec scalpel et bistouri; on ne tentera pas de l'arrêter, loin de là. Il est un autre homme qui s'approchera encore plus rarement du souverain avec lui aussi une lame nue. Qu'on excuse l'analogie que j'ai faite sur le métal; il s'agit de celui qui consacre le roi, dans les Etats où le sacre royal existe encore. En Angleterre, c'est l'archevêque de Cantorbéry, primat de l'Eglise Anglicane, qui possède ce droit. Une des cérémonies du sacre comporte que, se servant d'une épée symbolique à lame émoussée (c'est celle que l'on appelle l'épée de justice, qui doit frapper sans blesser inutilement), il en touche le roi à l'épaule, la même manière que lorsqu'on arme un chevalier. Le troisième à jouer de ce droit et même à en jouer fréquemment sera... le barbillon du roi, qui peut aussi acquiescer beaucoup d'importance, témoin fut fait de Louis XI, nommé Olivier le Dain, qui fut fait comte de Meulan et premier ministre.

3—S'il n'en a pas, ou plutôt si, chez lui la sueur ne transpire pas de tout le corps comme chez les humains), c'est là encore un service que lui rend la même nature providentielle, quoique tout à l'inverse de celui qu'elle fait pour nous en ce domaine. Nous pouvons transpirer parce que chez nous la peau ne recouvre que d'un duvet qui laisse passer la sueur; la toison de poils du chamois, souvent volumineuse comme chez l'épagneul, le griffon, le Saint-Bernard, retiendrait au contraire cette humidité qui serait ainsi très préjudiciable à la santé de cet animal. Elle lui a été donnée, précisément pour écarter de lui le froid et l'eau, nous suppléons à la même nécessité par nos vêtements. Comme, pourtant, il faut de toute urgence que, chaque jour, l'organisme des êtres vivants se débarrasse d'un surplus d'eau, qu'il y ait une pitte chez l'homme sous forme de sueur, la peau, par exemple, remplacée nos glandes, placées dans la guele même d'autres qui sont placées dans la guele même du chien, auprès de ses glandes salivaires. Elles déversent éternellement un volume relativement considérable, si l'on songe d'un volume à la transpiration de l'homme environ deux cent mille de ces glandes.

La foudre en boule

Un peu avant sa mort, M. Daniel Berthelot a présenté à l'Académie des Sciences une note de M. Mathias sur la foudre en boule. On a observé que certains éclairs globulaires s'évanouissent sans bruit tandis que d'autres se décomposent avec explosion. M. Mathias rapproche ce phénomène de celui des pièces d'artifice dont les uns se font violemment, tandis que les autres détonnent violemment, en appliquant la rapidité de la combustion. Il montre, en reliant les lois des chaleurs spécifiques et de la pression électrostatique, que les globes les plus dangereux sont ceux de couleur rouge. Les globes de couleur jaune, dont la température est plus élevée, sont au contraire moins redoutables.

Un viking parle...

"On ne saurait imaginer de volupé plus grande que celle de tirer sur des Allemands sous la belle lumière du soleil de minuit". — Un partisan de la résistance norvégienne à l'occupation nazie, 1940.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service courtis.

Windsor
CARRÉ DOMINION

Octroi de \$135,000 accordé à l'Hôtel-Dieu de Gaspé

Le gouvernement provincial permet ainsi aux religieuses de construire et d'aménager une nouvelle aile réservée aux tuberculeux — L'hôpital comptera 175 lits

Québec, 27. (Du correspondant parlementaire du Canada.) — L'Hôtel-Dieu de Gaspé, qui est rapidement devenu l'un des hôpitaux les plus importants de la région, a obtenu de l'hon. Pierre-Emile Gauthier, C.R., ministre des Terres et Forêts, de la Chasse et de la Pêche, de l'Assemblée législative, et aux dévouements de son Excellence Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé. Le ministre de la Santé et du Bien-être social, l'hon. Henri Groulx, vient de consacrer un octroi de \$135,000 à cette institution. Cette somme permettra de compléter la construction et l'aménagement de la nouvelle aile réservée aux tuberculeux. La population de la région a énormément à sa disposition un hôpital pouvant répondre à ses besoins les plus urgents.

En communiquant cette nouvelle aux journalistes, le ministre des Terres et Forêts a rappelé brièvement l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Gaspé et rendu hommage au dévouement de son Excellence Mgr Ross et des chanoines régulières de l'Ordre de St-Augustin qui dirigent l'institution.

L'Hôtel-Dieu Notre-Dame-des-Neiges de Gaspé, a dit l'hon. Pierre-Emile Gauthier, s'est ouvert à Gaspé au commencement de l'année 1927 grâce aux démarches de Mgr Ross qui obtint la collaboration des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec qui ont voulu fonder cette maison indispensable à son diocèse.

L'Hôtel-Dieu de Gaspé reçoit sa charte de la Législature la même année, continua M. Gauthier. Aujourd'hui, ainsi que le rappelle récemment l'évêque de Gaspé, l'institution comprend à proprement parler deux établissements différents: un hôpital général et un sanatorium anti-tuberculeux; les malades y sont reçus sans distinction de race, de langue ou de foi, et ils bénéficient des meilleurs soins du personnel médical et des res-

sources de la région.

Le taux de mortalité par tuberculose est considérable dans la Gaspésie. En permettant à l'hôpital de Gaspé de s'agrandir, le gouvernement Gauthier a satisfait un besoin nécessaire et urgent.

"Comme toujours dans la province de Québec, a dit l'hon. M. Gauthier, l'épiscopat et l'Etat se sont donné la main pour assurer à la population un accroissement d'avantages. Nul doute que la visite que faisait l'an dernier à cette institution le ministre de la Santé et du Bien-être social, l'hon. Henri Groulx, n'ait contribué à nous obtenir l'octroi que Mgr Ross et moi-même venons de procurer à l'Hôtel-Dieu Notre-Dame-des-Neiges de Gaspé. La population de la Gaspésie peut compter sur le gouvernement actuel, conclut l'hon. M. Gauthier, quand il s'agit d'assurer le bien-être social de ses administrés. L'Hôtel-Dieu de Gaspé en est une preuve de plus."

Les limiers attachés au district de police du poste de la rue St-Luc vérifièrent, hier, le rapport d'un vol de \$50,000 en bijoux, perpétré dans la nuit de mardi à mercredi, dans l'appartement de Mme Pauline Brunel Mile, qui habite 1694, avenue Lincoln. On avait rapporté le vol d'un collier de perles valant \$30,000; d'une bague avec émeraude valant \$5,000; de deux bagues ornées de diamants valant \$10,000, ainsi qu'une épingle avec diamants évaluée à \$5,000.

Les sergents-détectives W. Laurendeau et A. Poulin, de la Sûreté municipale, furent dépêchés sur place pour faire une enquête judiciaire, après que les officiers du poste mentionné plus haut eurent averti la brigade de la police nocturne. A la suite de recherches plutôt brèves, les détectives retrouvèrent les bijoux disparus, encore dans leurs écrans respectifs, dans le fourneau du poêle à gaz de l'appartement de Mme Mile. Un étranger, qui avait été trouvé dans le corridor de cette conciergerie, fut interrogé, mais il prouva son identité et il fut immédiatement relâché.

Les sergents-détectives E. Théoret et J. Noël continuent l'enquête dans cette mystérieuse affaire.

Ce soldat aurait péri dans un incendie

St-Jean, N.-B., 27. (P.C.) — On a appris, ce soir, qu'on avait découvert les restes calcinés d'une personne dans les débris des pavillons de l'Exposition de cette ville détruits par le feu mardi. On a appris en même temps que le soldat Aluchin Malin, d'une unité du Cap Breton, manquait à l'appel.

Vente de 2 charbonniers à une firme canadienne

Washington, 27. (P.A.) — Le département de la marine américaine a annoncé aujourd'hui la vente, à la "Saguenay Terminals" de Montréal, des deux charbonniers "Nereus" et "Proteus", pour la somme globale de \$597,000. En 1913, ils avaient coûté \$990,000 chacun. Ils jaugeaient 9,681 tonnes.

Coopérés avec l'Angleterre pour écraser le nazisme. Achetez des certificats d'épargne de guerre maintenant.

3 derniers JOURS POUR VOIR GUILI GUILI ?

DINER de Luxe 1.25

Le Tonic

1258, Stanley PL. 8300

Rendement des avions

Lexington, Ky., 27. (P.A.) — Le nouveau laboratoire aéronautique de l'Université de Kentucky doit étudier la réalisation de moteurs d'avions, pour permettre aux appareils d'engager le combat à 30,000 pieds de hauteur, et même de voler à une altitude de 40,000 pieds. Actuellement, la limite des avions, dans les deux cas, est fixée à 20,000 et 30,000 pieds respectivement.

C'est un industriel suédois, Alexis Wenner-Gren, qui a demandé la poursuite de ces recherches, et il a donné \$150,000 à cette fin. Le directeur du laboratoire, M. A. J. Meyer, a dit que 15 ingénieurs diplômés, ayant en plus un entraînement spécial, feraient partie de ce service, et que le nombre en serait porté plus tard à 30. Le laboratoire a une superficie de 12,000 pieds et 17 salles. Les recherches vont porter sur divers aspects des moteurs d'avions, et en particulier sur un "projet secret" dont la réalisation permettrait d'améliorer le rendement des avions à l'altitude de 30,000 pieds.

Sept personnes, dont un membre du Congrès, ont péri et neuf autres ont été blessées

Atlanta, 27. (P.A.) — Un avion-dortoir de la compagnie Eastern Air Lines s'est abîmé aujourd'hui dans un bois de pins, près d'ici: sept personnes, dont un membre du Congrès américain, ont péri, et neuf autres, dont un célèbre aviateur, ont été blessées. William D. Byron, de Williamsport, membre démocrate de l'Etat du Maryland à la Chambre des représentants, est au nombre des morts, avec les trois membres d'équipage et trois autres voyageurs.

Le gros avion, qui était presque neuf, et qui avait coûté \$120,000, survola l'aéroport d'Atlanta, à 1 heure 44 du matin, conformément à l'horaire. Il y avait du brouillard, et la visibilité était réduite à une hauteur de 300 pieds; mais le pilote James E. Perry rapporta avoir aligné l'appareil sur les ondes directrices: il devait alors s'élever quelque peu, toujours en se maintenant sur les ondes, puis revenir vers l'aéroport. Mais quelques instants plus tard l'avion ne volait plus qu'à une altitude de 50 pieds, et accrochait le sommet des arbres.

Les survivants, dont quelques-uns grièvement blessés, réussirent à sortir des débris de l'avion. Deux des voyageurs se mirent péniblement à la recherche de secours et purent découvrir une ferme; mais ce n'est qu'à l'aube que les équipes de sauvetage trouvèrent l'appareil et les survivants.

Au nombre des passagers se trouvait le célèbre aviateur Eddie Rickenbacker, premier des pilotes américains de la dernière guerre; il est maintenant président de la compagnie Eastern Air Lines. Malgré de graves blessures à la hanche, aux côtes et à la tête, il garda toute sa présence d'esprit et cria aux passagers de ne pas allumer d'allumettes: l'incendie, qui était à craindre, fut ainsi évité.

L'accident a soulevé de violents commentaires de la part des sénateurs Clark et McCarran, et les règlements qui régissent l'aviation civile seront probablement étudiés et modifiés. C'est que l'on compte maintenant plus de 50 morts dans des accidents d'avions, depuis quelques mois.

Le cas de von Werra

Washington, 27. (P.A.) — M. William J. Topken, avocat de New-York, a déclaré, aujourd'hui, au comité des appels d'un tribunal chargé de faire respecter la loi de l'immigration, que selon le droit international, le baron Franz von Werra, aviateur allemand qui s'est évadé du Canada, où on le conduisait dans un camp de concentration, devrait être rendu à la liberté et obtenir l'autorisation d'aller dans le pays de son choix.

Un inspecteur de l'immigration a recommandé que von Werra soit déporté au Canada, si la chose était possible, ou sinon en Allemagne. Auparavant, cependant, il doit subir son procès sur l'accusation d'être entré illégalement aux Etats-Unis.

M. Topken a soutenu, pour sa part, que les traités internationaux font d'un prisonnier de guerre un devoir de tenter de s'évader et qu'un pays neutre est obligé de le recevoir comme un homme libre à qui les lois ordinaires de l'immigration ne s'appliquent pas.

Il a ajouté que von Werra ne pourrait être déporté que s'il refusait de quitter les Etats-Unis dans un délai de temps raisonnable. On ne connaît la décision du comité des appels que dans deux semaines ou plus.

Troisième condamnation pour refus de s'inscrire

Pembroke, Ont., 27. (P.C.) — Daniel Hartwick, d'Arnprior, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, aujourd'hui, pour refus de s'enregistrer en vertu de la loi de la mobilisation des ressources nationales.

C'est la troisième fois qu'il est condamné pour la même offense. L'autonomie dernier, il fut condamné à deux mois de prison, il refusa de s'enregistrer et fut à nouveau condamné, cette fois à trois mois. Il vient de refuser de nouveau. Il prétend que sa religion lui défend de s'enregistrer.

Sympathie de Me Raymond Eudes aux familles des onze noyés de l'Inde

Me Raymond Eudes, député d'Hocheville à la Chambre des Communes, prie les familles éprouvées par la tragédie de lundi dernier sur le fleuve Saint-Laurent, d'agréer l'expression de sa plus vive sympathie.

Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises

Avis important

Son Excellence Mgr l'archevêque a exprimé le désir que, durant la campagne de la Fédération, les organisations paroissiales ou charitables s'abstiennent de tout appel au public. Dans des lettres datées l'une du 24 novembre dernier, l'autre du 15

Approbation prochaine du Congrès pour le bill de prêt-location

Washington, 27. (P.A.) — Le président Roosevelt a dit, ce soir, que "nous pourrions anticiper avec confiance" dans un bref délai, une décision favorable du Congrès, relativement au bill d'aide à la Grande-Bretagne. Ce bill est, en effet, d'après M. Roosevelt d'une importance capitale pour la défense de l'hémisphère occidental.

Grave accident d'avion

Sept personnes, dont un membre du Congrès, ont péri et neuf autres ont été blessées

Atlanta, 27. (P.A.) — Un avion-dortoir de la compagnie Eastern Air Lines s'est abîmé aujourd'hui dans un bois de pins, près d'ici: sept personnes, dont un membre du Congrès américain, ont péri, et neuf autres, dont un célèbre aviateur, ont été blessées. William D. Byron, de Williamsport, membre démocrate de l'Etat du Maryland à la Chambre des représentants, est au nombre des morts, avec les trois membres d'équipage et trois autres voyageurs.

Le gros avion, qui était presque neuf, et qui avait coûté \$120,000, survola l'aéroport d'Atlanta, à 1 heure 44 du matin, conformément à l'horaire. Il y avait du brouillard, et la visibilité était réduite à une hauteur de 300 pieds; mais le pilote James E. Perry rapporta avoir aligné l'appareil sur les ondes directrices: il devait alors s'élever quelque peu, toujours en se maintenant sur les ondes, puis revenir vers l'aéroport. Mais quelques instants plus tard l'avion ne volait plus qu'à une altitude de 50 pieds, et accrochait le sommet des arbres.

Les survivants, dont quelques-uns grièvement blessés, réussirent à sortir des débris de l'avion. Deux des voyageurs se mirent péniblement à la recherche de secours et purent découvrir une ferme; mais ce n'est qu'à l'aube que les équipes de sauvetage trouvèrent l'appareil et les survivants.

Au nombre des passagers se trouvait le célèbre aviateur Eddie Rickenbacker, premier des pilotes américains de la dernière guerre; il est maintenant président de la compagnie Eastern Air Lines. Malgré de graves blessures à la hanche, aux côtes et à la tête, il garda toute sa présence d'esprit et cria aux passagers de ne pas allumer d'allumettes: l'incendie, qui était à craindre, fut ainsi évité.

L'accident a soulevé de violents commentaires de la part des sénateurs Clark et McCarran, et les règlements qui régissent l'aviation civile seront probablement étudiés et modifiés. C'est que l'on compte maintenant plus de 50 morts dans des accidents d'avions, depuis quelques mois.

Le cas de von Werra

Washington, 27. (P.A.) — M. William J. Topken, avocat de New-York, a déclaré, aujourd'hui, au comité des appels d'un tribunal chargé de faire respecter la loi de l'immigration, que selon le droit international, le baron Franz von Werra, aviateur allemand qui s'est évadé du Canada, où on le conduisait dans un camp de concentration, devrait être rendu à la liberté et obtenir l'autorisation d'aller dans le pays de son choix.

Un inspecteur de l'immigration a recommandé que von Werra soit déporté au Canada, si la chose était possible, ou sinon en Allemagne. Auparavant, cependant, il doit subir son procès sur l'accusation d'être entré illégalement aux Etats-Unis.

M. Topken a soutenu, pour sa part, que les traités internationaux font d'un prisonnier de guerre un devoir de tenter de s'évader et qu'un pays neutre est obligé de le recevoir comme un homme libre à qui les lois ordinaires de l'immigration ne s'appliquent pas.

Il a ajouté que von Werra ne pourrait être déporté que s'il refusait de quitter les Etats-Unis dans un délai de temps raisonnable. On ne connaît la décision du comité des appels que dans deux semaines ou plus.

Troisième condamnation pour refus de s'inscrire

Pembroke, Ont., 27. (P.C.) — Daniel Hartwick, d'Arnprior, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, aujourd'hui, pour refus de s'enregistrer en vertu de la loi de la mobilisation des ressources nationales.

C'est la troisième fois qu'il est condamné pour la même offense. L'autonomie dernier, il fut condamné à deux mois de prison, il refusa de s'enregistrer et fut à nouveau condamné, cette fois à trois mois. Il vient de refuser de nouveau. Il prétend que sa religion lui défend de s'enregistrer.

Sympathie de Me Raymond Eudes aux familles des onze noyés de l'Inde

Me Raymond Eudes, député d'Hocheville à la Chambre des Communes, prie les familles éprouvées par la tragédie de lundi dernier sur le fleuve Saint-Laurent, d'agréer l'expression de sa plus vive sympathie.

Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises

Avis important

Son Excellence Mgr l'archevêque a exprimé le désir que, durant la campagne de la Fédération, les organisations paroissiales ou charitables s'abstiennent de tout appel au public. Dans des lettres datées l'une du 24 novembre dernier, l'autre du 15

L'Indochine reçoit un ultimatum du Japon

Tokio exige que cette colonie française accepte les conditions du Siam

Shanghai, vendredi, 28. (P.A.) — D'après l'agence de presse du Japon, rapportée, ce matin, dans une dépêche qu'elle date de Hanoi, que les administrateurs de l'Indochine ont décidé de s'opposer, à moins que Vichy ne leur ordonne de modifier leur attitude ou que l'armée japonaise ne les y force, à ce que l'on donne au Siam des territoires importants de cette colonie française.

D'après l'agence de presse du Japon, rapportée, ce matin, dans une dépêche qu'elle date de Hanoi, que les administrateurs de l'Indochine ont décidé de s'opposer, à moins que Vichy ne leur ordonne de modifier leur attitude ou que l'armée japonaise ne les y force, à ce que l'on donne au Siam des territoires importants de cette colonie française.

Tokio, 27. (P.A.) — Dans les milieux bien informés de Tokio, on dit, ce soir, que le Japon a présenté un ultimatum à l'Indochine, exigeant d'elle qu'elle accepte, avant vendredi à minuit, la proposition de règlement du conflit siamo-indochinois qu'il a lui-même mis de l'avant. L'ultimatum ajoute que, si les Français ne marchent pas, les Japonais devront avoir recours à la force.

Ce que Tokio veut dire, lorsqu'il parle d'user de la force pour que justice soit faite au Siam, n'a pas été expliqué, ici. Cependant, on comprend que le ministère japonais des affaires étrangères a averti les administrateurs de la colonie française, de même que le gouvernement de Vichy, que, s'il ne recevait pas une réponse favorable à sa "suggestion", avant l'heure fixée, il se trouverait dans l'obligation de placer toute l'affaire entre les mains des officiers de l'armée du Japon, qui sont déjà en Indochine.

Des personnes compétentes assurent, à Tokio, que le gouvernement japonais n'acceptera aucune modification à sa proposition de médiation, laquelle, au dire de la presse japonaise, exige de l'Indochine qu'elle cède aux Siamois d'importantes terres de la Loas et du Siamboeng. Il n'accordera de même aucune période de grâce aux Français à moins que ces derniers ne réussissent à le convaincre qu'ils "ne cherchent pas à temporiser". Tokio ne prolongerait la durée de son ultimatum que s'il apprenait que les administrateurs de l'Indochine n'attendent, par exemple, qu'un mot de France pour accepter le règlement proposé.

Depuis quelques jours, la presse japonaise accuse la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'être responsables du peu de goût que se sent l'Indochine de se rendre aux demandes siamoises et japonaises. Déjà, Vichy a rejeté les premières propositions du Japon, parce que, dit-on, le Japon avait demandé à l'Indochine de faire au Siam des concessions territoriales plus étendues que le Siam ne l'exigeait lui-même.

On dit aussi, ce soir, à Tokio, que M. Yosoké Matsouoka, ministre japonais aux affaires étrangères, partirait bientôt de son pays pour aller remplir une mission diplomatique de la plus haute importance dans une ou plusieurs capitales du monde. On a mentionné Moscou, Hankou, Berlin et Rome comme étant les villes où il pourrait se rendre. Les spéculations auxquelles on se livre là-dessus varient évidemment avec chaque ville dont on parle. Si M. Matsouoka se rend à Hankou, ville de la Chine occupée, ce serait, dit-on, dans le but de chercher à obtenir de la Chine qu'elle fasse la paix. S'il va plutôt à Moscou, ce serait pour accélérer les négociations diplomatiques et commerciales que son pays poursuit, depuis quelque temps déjà, avec les Russes.

Les civils japonais qui sont en Indochine ont, entretemps, été avisés de quitter cette colonie.

Vichy, 27. (P.A.) — Le gouvernement français semble, ce soir, avoir adopté une attitude plus énergique sur la question de la querelle qui oppose l'Indochine au Siam et que le Japon veut régler à son profit. On rapporte, ici, qu'il a ordonné à ses troupes de prendre leurs positions de combat et d'être prêtes à recommencer les hostilités, si l'armistice auquel on en est arrivé prend fin.

Les nazis en Amérique

Atlantic City, 27. (P.A.) — Gerhart Segar, ancien membre du Reichstag allemand, a déclaré à l'Association américaine des directeurs de collèges qu'il y a, dans l'hémisphère occidental, "un million de nazis" qui sont prêts à faire une "invasion invisible" des Etats-Unis. Segar a maintenu le statut de réfugié politique. En 1933, il s'est évadé d'un camp de concentration, et il vit à New-York depuis six ans.

A son avis, le 5e colonie aux Etats-Unis ne signifiera à peu près rien si Hitler est vaincu; d'un autre côté, les Allemands qui sont en Amérique vont se rallier à son enseignement s'il continue à montrer sa force militaire. Segar a mentionné aussi que ce n'est pas le "bund" germano-américain qui est à la base des activités de la 5e colonie aux Etats-Unis, mais bien le corps diplomatique nazi. Il est remarquable, en effet, que le personnel des consulats allemands ait augmenté dernièrement, malgré la diminution des relations commerciales et touristiques entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Il y a là un abus flagrant d'un traité établi en 1923, et il appartient au Congrès d'y remédier.

Un comité parlementaire étudiera les dépenses faites pour la guerre

Ottawa, 27. (Du correspondant parlementaire du Canada.) — Le premier ministre annonce la création d'un comité spécial qui étudiera, en fonction "de la politique décidée par le gouvernement", les dépenses faites à même les sommes que le parlement a votées pour la défense et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et aussi les économies qu'il serait peut-être possible de réaliser.

Ce comité se composera de 23 députés représentant tous les partis.

On note, particulièrement, les noms de MM. Louis-Philippe Picard, député de Bellechasse, et Alphonse Fournier, de Hull.

Deux députés de langue française d'Ontario font aussi partie de cet important comité: M. Lionel Chevrier, de Stormont, et M. J.-A. Braddette, de Cochrane.

Chaque parti, naturellement, a désigné ses propres représentants à ce comité qui promet de tenir la vedette au cours de la session.

La révolte est matée en Hollande

Berlin, 27. (P.A.) — Des porte-parole allemands ont laissé entendre aujourd'hui que des agents anglais, jetés en parachute au-dessus de la Hollande ou débarqués de petits navires, le long des côtes de ce pays, durant des nuits obscures, peuvent être partiellement responsables des graves et des désordres graves qui y ont éclaté ces jours-ci.

(A Londres, on n'a fait aucun commentaire là-dessus. On a reçu sous pendant de Hollande, des nouvelles montrant que la population conquise tolérât mal les conquérants nazis et qu'elle se révoltait assez souvent.)

Des soulèvements "localisés", qui ont causé au moins six morts et durant lesquels plusieurs personnes ont été blessées, ont été, au dire des Allemands, rapidement supprimés grâce à des mesures militaires que l'armée d'occupation a mises en vigueur. Des dépêches reçues d'Amsterdam assurent que tous les grévistes sont retournés à leur besogne, après qu'on les eut menacés de peine d'emprisonnement de 15 ans et même de la peine capitale, s'ils ne cessaient pas de "faire les mauvaises têtes".

Rotterdam, Amsterdam et tout le nord de la Hollande connaissent maintenant les rigueurs de la loi martiale. Les nazis assurent que tout est calme dans le petit pays de la reine Wilhelmine, maintenant qu'un grand nombre de chefs de bandes et de Juifs sont coffrés.

Parlant des agents qui travaillent pour la Grande-Bretagne, les Allemands ont dit: "Il est impossible d'empêcher que des parachutistes ne soient jetés en Hollande, comme il est impossible aussi d'empêcher que des Anglais ou des Hollandais, fidèles à la cause d'Orange, ne débarquent sur la côte, dont aucun gros navire, en tous cas, ne peut s'approcher sans être repéré. Les Pays-Bas sont un terrain fertile pour les agitateurs parce que leur occupation par une puissance étrangère ne peut pas faire autrement que d'y créer du mécontentement". On ajoute à Berlin que quoi qu'il en soit la situation ne peut jamais devenir grave en Hollande.

Poigne solide de Churchill

La Chambre approuve à l'unanimité une mesure concernant M. MacDonald

Londres, 27. (P.C.) — Le premier ministre Churchill a répondu à certaines critiques de la Chambre des Communes en demandant un vote de confiance: la Chambre a alors approuvé, sans formuler aucune objection, une mesure qu'il présentait. Il s'agissait d'obtenir pour Malcolm MacDonald, haut commissaire au Canada, le privilège accordé à Sir Samuel Hoare et à Sir Stafford Cripps: ceux-ci gardent leurs sièges à la Chambre des Communes, tout en étant ambassadeurs en Espagne et en Russie, et M. Churchill a demandé que M. MacDonald garde, lui aussi, son siège à la Chambre, malgré son départ pour le Canada.

C'est la première fois que M. Churchill a demandé à la Chambre un vote de confiance, depuis le 15 mai dernier, lorsque son gouvernement venait de se former. Au moment de l'invasion des Pays-Bas: il avait alors reçu un vote de 381 contre zéro.

Dans la question relative à M. MacDonald, M. Churchill a répondu à certaines critiques qui prétendaient que le haut commissaire du Canada ne pourrait plus s'occuper des intérêts de ses électeurs, en raison de son absence. Alors, Churchill a riposté en disant que la situation est exactement la même pour les 166 membres de la Chambre qui servent dans les forces de l'armée, la marine et l'aviation, et qui pourtant gardent tous leurs sièges.

Les réunions

Le prochain déjeuner-causerie de la Ligue du Progrès civique aura lieu à l'hôtel Windsor, à 12 heures 30, le mercredi, 5 mars. Le conférencier invité sera M. J.-M. Clément.

Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal. — Réunion des membres du comité du tourisme, ce soir, à 8 heures, à l'hôtel Windsor. Aussi réunion des membres du club de bonne entente. Ce club organise une fête à la montagne au chalet du Parc Tobogan and Ski Club pour 8 heures 30 ce soir.

Economisez votre argent pour que la démocratie soit sauvée. — Achetez des certificats d'épargne de guerre.

M. Vincent Dupuis et les gardes des pénitenciers

Le député de Chambly-Rouville réclame pour eux une augmentation de salaire — Le traitement de M. Paul Leduc

Ottawa, 27. (Du correspondant parlementaire du Canada.) — Le salaire du greffier de la Cour Suprême, M. Paul Leduc, ancien ministre dans le cabinet Hepburn, a été augmenté pour donner suite aux recommandations de la commission Beatty. Cette commission mit sur le même pied le greffier de la Chambre des Communes, le greffier du Sénat et le greffier de la Cour Suprême qui, tous trois, ont rang de sous-ministres. Les salaires des deux premiers officiers furent augmentés. Mais le salaire du greffier de la Cour Suprême ne fut pas augmenté auparavant, parce que le titulaire du temps approchait de la limite d'âge.

M. J.-F. Pouliot

M. Hanson fit des objections, de même qu'un autre conservateur, M. Nicholson. Mais M. J.-F. Pouliot vint à la rescousse et demanda pourquoi l'opposition s'en prenait particulièrement à M. Leduc. Le député de Témiscouata avança qu'il proposerait volontiers de réduire à un dollar par année le salaire du chef de l'opposition, ce qui mit fin à la discussion.

M. Vincent Dupuis

M. Vincent Dupuis, de Chambly-Rouville, plaide pour qu'on augmente le salaire des gardes de pénitenciers, en particulier les gardes de Saint-Vincent-de-Paul, qui sont de service onze heures consécutives et doivent subir toutes les intempéries.

M. Hanson ne doute pas qu'on trouve facilement des gardes à un salaire variant de \$1200 à \$1500 par année. D'autant qu'ils sont dispensés de payer pour certaines choses nécessaires que le gouvernement fournit.

Bulletin météorologique

(Presse Canadienne)

Températures minima et maxima hier. (Les chiffres en caractères gras indiquent les degrés sous zéro):

	Min.	Max.
Dawson	27	10
Simpson	23	2
Fort Smith	35	2
Pr. Rupert	28	26
Victoria	43	48
Vancouver	42	48
Kamloops	22	48
Pr. George	7	28
Jasper	4	45
Edmonton	2	13
Hank	20	43
Calgary	5	15
Lethbridge	6	28
Med. Hat	7	14
Saskatoon	4	14
Battleford	4	12
Pr. Albert	2	12
Regina	11	17

Prognostics pour les différents régions climatiques du Canada et de la Nouvelle-Angleterre:

Vallées de l'Ontario et du haut St-Laurent. — Vents du nord; beau et froid. Samedi: beau et froid.

Vallée du bas St-Laurent et lac St-Jean. — Beau et froid.

Golfes, Rive Nord et Baie des Chaleurs. — Nuageux; neige; un peu plus froid.

Ouest des Maritimes. — Beau et froid.

Est des Maritimes. — Nuageux; neige.

Grande Lac et Baie George. — Beau et froid.

Nord-Ontario et lac Supérieur. — Beau et froid.

Kénora et Rainy River. — Nuageux; peu de changement.

Manitoba, Saskatchewan et Alberta. — Nuageux; un peu plus doux.

Nouvelle-Angleterre. — Beau; nuageux dans les districts du sud.

BIRKS

DIAMANTAIRES
JOAILLIERS

Carré Phillips

Réparations!!

MONTRES
HORLOGES - BIJOUX
OUVRAGE GARANTI

Maison A. A.
Beauchamp

Etabli depuis 1865 Inc.

33 NOTRE-DAME OUEST

PROPOS FÉMININS

Dans le Monde

Toutes les personnes qui assisteront au gala artistique de la Ligue de la Jeunesse Féminine, mardi soir au Plateau, sont priées d'être à leurs sièges à huit heures et demie précises. Le gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Alice, accompagnées des autres invités d'honneur devant prendre place dans la loge royale, feront leur entrée un peu avant neuf heures.

La Ligue de Hockey "Dépression" donnera le 17 mars prochain, à l'Arena St-Laurent, son gala sportif annuel, au profit de la Saint-Vincent de Paul. Le comité féminin en charge de l'organisation sous la présidence de Mme Jacques Archambault, se compose de Mmes Conrad Archambault, Léo Bernier, Pierre Bélanger, Adrien Durand, Gilles Couvrette, Jean LeCavalier et Roger Grothé, et de Mmes Jacqueline Caisse, Margot Gauvreau, Louise Paradis, Stella O'Meara, Jacqueline Bourget, René Hill, Denyse Quintal et Camille Lazure.

Dans l'intimité de l'église de Montréal-Ouest a été célébré, hier matin, le mariage de Mlle Jean Gemmell, fille de M. et de Mme A.-R. Gemmell, de Notre-Dame de Grâce, avec le lieutenant en second Robert J. Footmans, fils de M. G. Footmans ancien vice-consul de Belgique au Canada, décédé, et de Mme Footmans. Les nouveaux mariés sont partis pour un voyage à Québec.

On annonce les fiançailles de Mlle Paule Villeneuve, fille de M. J.-Arthur Villeneuve, décédé, et de Mme Villeneuve, d'Outremont, avec M. Marcel Martin, fils de M. et de Mme C. Martin, d'Outremont.

A la réunion de la section féminine de la société d'Archéologie et de Numismatique qui avait lieu mercredi après-midi au Château de Ramsay Mme Paul Martin et Mme Ross Robertson servaient le thé, assistées de Mmes Jacques Forget, J. Bédou, James Thomas et de Mlle Françoise Bédou.

M. et Mme Albert Dupuis et leur famille passeront la fin de semaine au Club Seignorial.

Mlle Helen Thompson, de Toronto, de passage à Montréal, est descendue au Mont-Royal.

Outre les personnes déjà mentionnées, assisteront à la partie de cartes qui aura lieu, samedi après-midi, au Pensionnat Saint-Joseph: Mmes Arthur Maillet, A. Leroux, C. Duquette, J. Guérin, Paul Tourangeau, J. Payette, J. Trudel, L. Comeau, A. Tranchemontagne, Paul Tranchemontagne, Albert Lortie, Julien David, Maurice Dupont, Joseph Mathieu; Mlle Jacqueline Mathieu, Claire Lortie, Clara Tremblay, Lucette Charlebois, Simonne Lacroix, F. Lacroix, J. Béjeau, Annette Bleau, Carmelle Drouin; Mmes J. V. Desaulniers, Charles Monast, J. Tibault, J. Durocher; Mlle Mimi Garceau, Charpentier, Marchand, Auz. et Georges Lefort, Mme Albert Dubois, Mlle Jeanne Rivard, Adrien Hébert, Lucie Desaulniers, Augustine Maillois, Gilberte Marien, Gabrielle Brossard, Anna Labarre, Annette et Lucienne Dagenais, Simonne L'Heureux, Olive Fournier, Marguerite Girard, Jeanne Machabée, Carmen Roger, Pauline Poirier, Thérèse de La Rochelle, Madeleine Lacouture, Mme Richard Callette, Mlle Marielle Lapointe, Monique Garneau, Madeleine Valiquette, Simone Provost et Madeleine Crête.

LE MOIS DE SAINT JOSEPH A L'ORATOIRE

Les exercices du mois de saint Joseph s'ouvriront le vendredi soir, à 8 h. 15, au cours de l'Heure Sainte de réparation. Le R. P. Emile Deguire, recteur, présidera cette cérémonie. Samedi, à 7 h. 30, il y a messe solennelle, chantée par les RR. FF. de l'Instruction Chrétienne.

Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. 15, il y aura instruction et prières spéciales en l'honneur du saint Patriarche.

Le matin, à l'issue de la messe de 8 h., le célébrant fera les exercices du mois de saint Joseph.

En tout temps des confesseurs sont à la disposition des pèlerins.

La grande neuvaine commencera le 10. Les Gardiens du Sanctuaire prient ceux qui ont des intentions à confier à saint Joseph de bien vouloir leur faire parvenir au plus tôt, pour qu'ils puissent les déposer au pied de la statue de saint Joseph pour le début de la grande neuvaine.

La consommation de crème glacée

La fabrication de crème glacée se fait par différentes agences, mais principalement par les industries de la laiterie et de la confiserie. La quantité totale produite en 1939 par les industries de la laiterie de la confiserie et de la boulangerie se montait à 8,184,626 gallons évalués à \$9,688,109, mais comme il se fabrique également de la crème glacée dans les hôtels et les restaurants et les débits de crème glacée, et qu'il y a aussi des compositions de crème glacée (non congelée) et plusieurs produits nouveaux de ce genre, la production et la consommation sont beaucoup plus élevées que n'indiquent ces chiffres.

Naissance, décès et mariages au Canada

En janvier dans les 66 cités et villes de 10,000 âmes et plus on enregistre 8,278 naissances, 5,473 décès et 3,313 mariages, comparativement à 7,110 naissances, 4,811 décès et 3,524 mariages en janvier l'an dernier, soit des augmentations de 16 1/2 p.c. pour les naissances et 14 p.c. pour les décès et une diminution de 6 p.c. pour les mariages.

Décoré par le Roi

Londres, 27 (P.C.) — L'aviateur Douglas Bader, chef de l'escadrille canadienne de la Royal Air Force, a été récemment décoré par le roi de l'insigne de l'ordre du mérite militaire ainsi que de la croix des aviateurs au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le Palais Buckingham. La mère et l'épouse du célèbre aviateur y assistaient.

Mlle JACQUELINE LEVEILLÉE, élève de l'Ecole Normale de Musique de la Congrégation Notre-Dame qui donnera un recital dans la salle des conférences de l'Institut Pédagogique le mercredi 5 mars à 3 h. 30. (La Photographie LAROSE).



Regard sur la Mode

Collections printanières

Bien que le froid semble revenu, le ciel tout bleu et le soleil éclatant de ces derniers jours nous font penser que le printemps est proche. Officiellement il sera avec nous dans un mois, mais pourrons-nous porter à la fin de mars des manteaux légers, et des deux-pièces aux nuances claires? Nul ne pourrait le dire.

Cependant c'est dès maintenant qu'il faut monter notre garde-robe printanière. Et pour nous y aider les grands magasins de la métropole font voir leurs collections nouvelles. Mercredi et jeudi on pouvait admirer chez Dupuis Frères les ensembles les plus variés pour toutes les occasions. Dans quelques jours la maison Holt Renfrew présentera ses modèles exclusifs reconstruits pour leur chic incontestable et leur distinction.

Si l'on veut quelque chose de pratique, de tout-aller ou de "casual" comme disent les Américains, choisissez le beige-gris, pratique parce qu'on peut le porter à toute heure du jour sans qu'il perde sa nuance au bout de quelque temps et de plus parce qu'un manteau d'allure sportive de cette couleur est de mise le matin, et l'après-midi sur une jolie robe habillée, il sera fort convenable.

La marine connaît une vogue égale à celle du beige et du brun cuivre essaiera de s'imposer. Mais le noir est toujours chic pour les robes comme pour les manteaux.

Il serait bon de noter que sur nombre de manteaux de tissus foncés, on pose des cols blancs de piqué brodé, d'organza ou de guipure. Cela met une note fraîche et gaie.

Pour les robes, on voit beaucoup d'imprimés généralement des fleurs minuscules sur fond pastel. Le beige

mat, le rose printemps (medium), le vert fumé, le rose teinte fuchsia, le brun mat, sont autant de couleurs auxquelles les couturiers accordent leur faveur.

Mais la gamme des bleus est aussi imposante que l'an dernier. Il y en a de toutes les nuances depuis le bleu fermement jusqu'au bleu Churchill qu'on ne saurait définir exactement: il est plutôt sombre comme l'orage mais avec quelque chose de très doux qui l'atténue. Cette couleur aura sûrement du succès. Le bleu airway, le bleu medium clair, le medium sombre, le bleu russe sont compris entre ces deux extrêmes.

Les tailleurs classiques et couturiers se portent dans les tweeds et les lainages finement rayés ou unis: bleu marine, beige, gris.

Quant à la silhouette préconisée, elle est dite mannequin c'est-à-dire mettant en valeur le corps bien proportionné sans avoir rien d'exagéré. Elle tend vers le naturel. C'est pourquoi la ligne des épaules a un peu descendu: les manches des robes et des manteaux sont moins étoffées.

Pour les divers accessoires qui accompagnent les toilettes d'après-midi ou du matin, ils peuvent faire un tout en eux-mêmes ou différer. Ainsi pour satisfaire à la règle de quatre, le chapeau, le sac à main, les gants et les souliers seront d'une seule couleur contrastant avec la robe ou le manteau. Mais si l'on préfère, avec un manteau beige par exemple, il sera chic de porter un chapeau et des gants blancs, des souliers et un sac à main bruns. Il est évident que les couleurs doivent être assorties autrement l'effet serait désastreux.

F. B.

HOLT RENFREW

\$25

est un prix tout simplement merveilleux pour ces



Costumes Réellement Supérieurs

Les deux choses les plus importantes dans un costume réellement bon sont la qualité du tissu et le soin apporté à la confection. Ces costumes réunissent les deux. Nous appuyons sur ce point, parce que souvent les costumes à prix très modérés ont reçu leur forme par un simple pressage et ils ne la conservent pas bien longtemps.

La confection de ces costumes est excellente — elle est sobre, cependant souple. Les costumes font bien et deviennent immédiatement parties de votre silhouette!

Le nouveau manteau plus long comporte les nouvelles épaules arrondies "London Drape". Jupe à ligne droite avec pli ingénieusement dissimulé de chaque côté, ce qui fait de la marche un véritable plaisir!

Nous sommes certains que vous partagerez notre enthousiasme au sujet des tissus —

TRICOTINES ANGLAISES — BLEU MARINE ET NOIR

TISSUS A COSTUMES GRIS WORSTED
TISSU A COSTUME A LARGES RAYURES

Tailles 12 à 40

Sherbrooke, angle de la Montagne

Mlle JACQUELINE CAISSE, membre du comité féminin d'organisation du gala sportif annuel de la Ligue de Hockey "Dépression" qui aura lieu le 17 mars, à l'Arena St-Laurent, au profit de la Saint-Vincent de Paul.



La Couture Chez Soi

Service des Patrons du "Canada"

Sveltesse et confort

Patron No 9660



9660

L'enseignement agricole chez les Canadiennes

D'après la dernière statistique publiée sur l'enseignement supérieur au Canada, il y a dans notre pays 1,259 étudiants agricoles dont 25 du sexe féminin, qui suivent les cours des 9 collèges d'agriculture au Canada figurant sur la liste des écoles et des collèges professionnels en 1939. Aux universités canadiennes et aux collèges qui tiennent des cours sur l'économie ménagère, il y avait 1,058 élèves du sexe féminin dont 108 suivaient les cours du collège Macdonald, 218 ceux du collège d'agriculture de l'Ontario, à Guelph et 319 ceux du collège d'agriculture du Manitoba, à Winnipeg.

Au printemps toute femme élégante aime porter des robes nouvelles jolies et gaies mettant en valeur sa personnalité. C'est la saison par excellence pour compléter sa garde-robe de l'année précédente et changer les toilettes un peu fanées contre les dernières créations de la haute couture. Mais toutes n'ont pas le moyen de se payer les ensembles ou les robes très chic que l'on offre dans les magasins. Anses peut-on facilement réaliser soi-même à la maison avec un bon patron et du goût, de ravissantes modèles. Ainsi celui que nous vous présentons aujourd'hui n'est pas compliqué du tout et vous aurez plaisir à la confectionner et à le porter, madame. La jupe faite par panneaux donne beaucoup d'ampleur sans pourtant avoir rien d'exagéré. Les empiècements au corsage vers les côtés sont bien seyants. Les manches courtes ou trois-quarts sont également portées pour le printemps.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant la demande au Service des Patrons, LE CANADA, 33 avenue rue Saint-Jacques. Envoyez la somme de vingt sous en monnaie ou par bon de poste. Ayez soin d'indiquer exactement le numéro du patron choisi et la grandeur désirée. Les patrons ne sont pas en vente aux bureaux du CANADA. On est prié de prendre note que les timbres-poste ne sont plus acceptés.

A l'Ecole Normale de Musique de l'Institut Pédagogique

Mlle Jacqueline Leveillé, élève de l'Ecole Normale de Musique, C.N.D. se fera entendre dans la salle des conférences de l'Institut Pédagogique, le mercredi, 5 mars prochain, à 3 h. 30, p.m.

— PROGRAMME —

Choral: "Je t'invoque, Seigneur"
..... Bach-Busoni
Prélude et Fugue, Do dièse Majeur
..... Bach
Sonate, La Majeur Mozart
Concerto, do mineur Beethoven
Nocturne, Fa Majeur Shumann
Etude op. 10, No 1 Chopin
Scherzo, Si bémol Majeur Chopin
Coin des enfants Debussy
Prélude, la mineur Debussy
Danse rituelle du Feu De Falla
Invitation cordiale aux anciennes élèves de l'Ecole et aux amies

La Cuisine

Salade de fèves cuites

2 tasses de fèves cuites au four.
1 tasse de laitue hachée.
2 c. à soupe de sauce chili.
2 c. à soupe de cornichons vert hachés.
1/2 tasse de sauce pour salade.
Mélangez bien. Servez sur laitue.

Tomates au riz

2 tasses de jus de tomate;
1 c. à thé d'ail haché;
1/2 tasse de céleri haché;
1/2 tasse de riz;
2 c. à soupe de beurre;
1/4 c. à thé de sel.

Faites chauffer le jus de tomates au bain-marie. Ajoutez le céleri, l'ail, le riz et le sel et faites cuire en remuant légèrement jusqu'à ce que le riz ait absorbé le jus de tomates. Servez comme légumes. Suffisamment pour quatre. Si c'est un plat pour le souper, ajoutez 1/2 tasse de fromage râpé lorsque le riz est cuit, et faites

chauffer jusqu'à ce que le fromage soit fondu.

Dessert royal

1/2 tasse de sirop d'ananas.
1-3 tasse de sucre.
1 citron, zeste et jus.
1 tasse d'ananas en dés.
1/2 tasse de pain en dés.
2 jaunes d'œufs.
1/2 tasse de lait.
1/4 c. à thé de sel.
1/4 tasse de noix de coco.
2 blancs d'œufs.
3 c. à soupe de sucre à fruit.
Faites bouillir le sirop avec le sucre pendant 3 minutes. Ajoutez le zeste et le jus de citron et l'ananas. Faites refroidir et versez par-dessus les dés de pain. Battez les jaunes d'œufs, ajoutez le lait, le sel et la noix de coco et versez par-dessus le premier mélange. Mettez dans une casserole d'eau chaude. Faites cuire à 350° F. jusqu'à ce que ce soit ferme (environ 40 minutes). Battez les blancs d'œufs jusqu'à ce qu'ils soient fermes et ajoutez le sucre en poudre. Meringuez le pudding et faites bouillir dans un four lent (300-325° F.).



Comment Traiter L'Enfant

qui a un rhume de poitrine

Pour calmer les quintes de toux, détacher le mucus, soulager l'irritation, dissiper la douleur et la constriction musculaires, donnez à votre enfant un "massage VapoRub perfectionné".

Grâce à ce traitement plus complet, l'action cataplasme et-vapeurs, du Vicks VapoRub, prévient plus efficacement dans les voies respiratoires irritées, y répandant ses vapeurs médica-

menteuses calmantes... STIMULE la poitrine et le dos, comme un cataplasme ou emplâtre réchauffant... commence immédiatement à soulager les souffrances! Les résultats enchantent même les amis de longue date du VapoRub. Pour obtenir tous les effets salutaires du "massage VapoRub", frictionnez pendant 3 minutes, avec du VapoRub, l'IMPORTANTÉ RÉGION COSTALE DU DOS ainsi que la gorge et la poitrine; mettez-en une couche épaisse sur la poitrine, et recouvrez d'un linge chaud. SOYEZ SÛR d'employer le véritable VICKS VAPORUB, qui a fait ses preuves.

THRIFT-STOP & SHOP

Valeurs spéciales de fin de semaine

SAUMON 23c

Clover Leaf Rouge cohoe "Fancy"

PECHES australiennes Moitiées ou tranchées, 2 pour 23c

FARINE D'AVOINE MINUTE OGILVIE gros paquet 17c

CONFITURES aux prunes Aylmer petite et colorant 19c

BLE D'INDE Ideal Golden Bantam boîtes de 3 pour 29c

CHOUROUTE LIBBY boîte No 2 14c

CACAO FRY PUR boîte de 1 livre 31c

GREVETTES QUALITE FANCY boîte No 1 19c

FEVES 2 pour 23c

au lard HEINZ moyenne

FEVES 17c

au lard HEINZ grosse boîte

SOUPES 2 pour 25c

diverses HEINZ boîte moyenne

SOUPES 3 pour 25c

diverses HEINZ petites boîtes

LA TÂCHE SERA PLUS RUDE EN 1941

La production des choses essentielles à la guerre augmente rapidement et le Canada aura un plus grand besoin d'argent. C'est pourquoi le Premier Ministre, dans son message du Nouvel An, prévenait les Canadiens qu'il leur faudra faire de plus grands sacrifices cette année.

On demande à tous — hommes, femmes et enfants — de prêter leur argent. Chaque dollar prêté contribuera à fournir de l'emploi à un homme qui fabriquera des munitions. Chaque dollar prêté sauvera peut-être la vie d'un soldat... et rapprochera le jour de la victoire. Les petits salariés doivent aussi assumer leur part du fardeau.

ACHETEZ DES CERTIFICATS D'ÉPARGNE de GUERRE RÉGULIÈREMENT

DAVID & FRÈRE Limitée
Manufacturiers de Biscuits
MONTREAL

M. M.-H. Gagnon rappelle le rôle de Jeanne Lajoie

M. Aegidius Fauteux dit croire de son "devoir de faire quelques réserves"

M. Maxime-Henri Gagnon était le conférencier de l'assemblée de la Société historique de Montréal, mercredi, à la bibliothèque de la Ville, rue Sherbrooke. Il avait intitulé sa conférence: "Jeanne Lajoie et la lutte du français".

Tout au cours de sa conférence, M. M.-H. Gagnon s'est livré à des considérations politiques. Il a semé sa conférence de tant de remarques personnelles et spontanées au sujet de l'actualité et de faits et gestes de personnalités politiques en vue des scènes provinciales et fédérales que, à l'issue de l'assemblée, M. Aegidius Fauteux, président de la Société et conservateur de la Bibliothèque de la ville de Montréal, a dit croire de son devoir "de faire quelques réserves afin que l'on ne puisse dire que nos réunions sont un forum politique".

M. M.-H. Gagnon. Au début de sa conférence, M. Maxime-Henri Gagnon a souligné que les membres de la Société historique de Montréal s'intéressent à l'histoire canadienne et plus particulièrement au "fait français" au pays. Traiter de la mission de Jeanne Lajoie, toute de patriotisme, de 1923 à 1927, en Ontario, ne peut donc pas laisser indifférents les membres de la Société.

Puis, M. Maxime-Henri Gagnon n'a pas tardé à s'en prendre à "notre Jean-Charles National, intime de Farigoule", pour ensuite s'attaquer à l'hon. Hector Perrier, au T. H. Ernest Lapointe et à l'hon. Adélard Godbout. Il a aussi parlé des "cellules atrophiées" du cerveau de deux membres actuels de la commission scolaire de la ville de Hull. "Dire que sans l'anglais on ne peut vivre, c'est honteux", a-t-il insisté.

Il est des Anglais qui nous sont fort sympathiques, a-t-il continué. "M. Hepburn mérite une mention spéciale à ce sujet". Mais il est un grand nombre de fanatiques anglais qui s'emploient à détruire tout ce qui est français au Canada. "Soyons notre rempart. Ne nous fions pas aux autres".

Jusqu'à l'acte d'Union, les Anglais se prélassaient à vouloir respecter le français, a également souligné M. Gagnon. Toujours, nos pères durent lutter. Avec l'acte d'Union, la langue anglaise s'imposait. Et le 12 septembre 1842, sir Louis-Hippolyte La Fontaine a prononcé son désormais fameux discours.

En 1848, ce fut l'émancipation de l'école. Vint 1867. Dans notre province de Québec, les minorités ethniques n'ont jamais eu à se plaindre du traitement qui leur a été accordé. Mais dans les autres provinces du Canada, quel contraste!

Jeanne Lajoie est née le 2 février 1892, à Lefebvre, dans le comté de Prescott, en Ontario.

Durant sa jeunesse, un congrès réunit à Ottawa les professeurs français de l'Ontario. De ce congrès devait naître l'Association canadienne-française de l'éducation d'Ontario. La création de cette association provoqua de vives réactions chez les francophobes.

Au printemps de 1923, Jeanne Lajoie, débordante d'activité et désireuse de servir les siens, se voit confier la tâche de l'enseignement du français. Mais son zèle l'oblige à quitter son école. Elle songe aussitôt à fonder une école libre, et ce rêve se concrétise bientôt. Cette héroïne est morte à l'hôpital du Sacre-Coeur de Cartierville. Elle dort maintenant son dernier sommeil sur le versant du Mont-Royal.

Terminant sa conférence, M. Maxime-Henri Gagnon a demandé à ses auditeurs de défendre la cause française, particulièrement la cause de l'enseignement du français. "Résistons et nous serons dignes de nos ancêtres, a-t-il dit. Nous conservons la mémoire de Jeanne Lajoie."

M. Aegidius Fauteux. M. Aegidius Fauteux a également porté la parole à la suite de M. Maxime-Henri Gagnon. Il a souligné que le conférencier avait touché à une partie de l'histoire "beaucoup contemporaine".

"Il y a des idées controversées sur l'utilité d'apprendre la langue anglaise", a-t-il dit, entre autres choses. "On peut penser que l'étude de l'anglais est nécessaire sans pour cela trahir sa race. Je crois de mon devoir, comme président de la Société, de faire quelques réserves afin que l'on ne puisse dire que nos réunions sont un forum politique."

R. M.

Lock-out ouvrier à Glasgow

Glasgow, 27. — Plusieurs centaines d'ouvriers se sont vu refuser l'entrée d'un chantier maritime à Clydebank, aujourd'hui, parce qu'ils étaient arrivés quelques minutes en retard. Leurs camarades ont quitté l'ouvrage pour protester contre la sanction. 1,500 hommes chôment.

Le différend s'est réglé par la médiation de sir Patrick Dollan, lord-prévôt de Glasgow.

Réglementation des écoles privées et des garderies

(Suite de la page 16)

"L'enquête révèle qu'il y a un grand nombre d'écoles ou d'institutions d'enseignement divers, qui pourraient bénéficier de l'inspection médicale offerte par le Service de santé. En voici une liste de 82.

a) Pensionnats et externats: (12) — Académie St-Léon; Académie St-Urbain; Mont St-Louis; Pensionnat de l'Ange-Gardien; Pensionnat Marie-Rose; Pensionnat Notre-Dame-du-St-Rosaire; Pensionnat Sainte-Anne; Pensionnat Sainte-Catherine; Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague; Religieuses du Sacre-Coeur, Demipensionnat; Religieuses du Sacre-Coeur, Pensionnat; Villa-Maria.

b) Collèges et externats: (5) — Collège de Montréal; Collège Marie-France; Collège Notre-Dame; Collège Sainte-Marie; Mont Saint-Louis.

c) Ecoles privées: (4) — Mlle Girard, Marie; Mme Gendron, Annonciade, Institut Pie IX (Mlle Lalumière); Les Hironelles.

Ecoles spéciales: a) Ecoles de diction: (5) — Audet, Mme Jean-Louis; Bernard, Mlle Camille; DeLamirand, Mme A.; Dupuis, Mlle Eva; Ecole du Doux-Parler (Mme Cora Elie-Lepage); b) Chant et musique: (4) — Ecole supérieure de musique; Ecole de solège (G. Dupuis); Manetta, F.; Schola Cantorum.

Autres: (7) — Can. School of Electricity, Ecole d'Arts et Métiers; Ecole d'Éducation Familiale et Sociale; Ecole des Beaux-Arts; Ecole Moderne d'Électricité; Ecole Nat. d'Opératrices enr.; Les Ecoles Ménagères Provinciales.

Instituts classiques (Prép. de brevets): (8) — Dostler, Roger; Ecole préparatoire à polytechnique; Girard, Fernand; Institut Classique de Montréal; Leguerrier, A.; Mongeau prof. Bruno; Patenaude, A. W. Inc.; Peron Adjuv.

"Business Colleges": (37) — Arbiq, prof. J.-L.; Académie Commerciale Robichaud; Académie Rhéaume; Alexander Business College; Canada Business College; Canada Dactylographe; Central Business College; Hartier Business College; Collège Commercial Ville-Marie; Delorme, Thérèse, Business College; Ecole de Sténographie Cusson; Elie Business College; Excelsior Business College; Flanagan's Business College; Fortin Business College; Graham's Business College; Institut Sténographique Canadien; Institut Sténographique de France; Institut Sténographique Perreault; International Business College; International Correspondence School; Joliveau, Lucien; Kennedy Miss Eva Business College; Meloché Prof. R.; Modern Business College; Notre-Dame Secretarial School; Paré Business College; O'Sullivan Business College; Perrault Business College; Renaud, Raoul; Royal Business College; Savoie, Prof. René; Smith Business College; Underwood Business College; West End Business College; Williams, Sir Geo. Business College; Williamson Business College.

Commentaires. "Il y aurait à Montréal un certain nombre de garderies ou "day nurseries" dont l'existence officielle n'est pas reconnue.

"Une garderie ou "day nursery", d'après une définition extraite de l'acte pourvoyant à la réglementation et au permis d'accorder une licence, de la Cité de Boston, c'est une institution, un établissement ou endroit dans lequel ou laquelle on reçoit ordinairement en même temps trois enfants ou plus, de parents différents, de moins de quatorze ans, pour une période ou des périodes de plus de quatre heures mais n'excédant pas douze heures, aux fins d'en prendre soin et de les surveiller, sans l'aide des parents ou tuteurs, qu'il y ait ou non compensation ou rémunération pour ce service.

"Il n'y a pas de règlements concernant la surveillance médicale des écoles et de ces établissements privés. Une telle réglementation existe dans plusieurs villes du Canada et des États-Unis.

"L'enfant, particulièrement dans les garderies et les jardins de l'enfance, a certains besoins qui doivent être constamment surveillés à l'enfant que son développement physique et intellectuel se fasse normalement, et que les conditions essentielles pour atteindre ce but sont:

a) Que l'atmosphère où il vit soit dans les meilleures conditions hygiéniques;

b) Qu'il soit sous la direction d'un personnel compétent.

"Dans les garderies d'enfants, quatre principes doivent être maintenus: a) Un personnel entraîné ou spécialisé;

b) Un local approprié avec équipement adéquat;

c) Un contrôle sanitaire et une surveillance médicale; et

d) L'éducation des parents.

"Il serait peut-être opportun de préparer un règlement à cet effet. Ce règlement devrait tenir compte des nécessités principales suivantes:

1.—Emission d'un permis, afin de le contrôler et d'effectuer un contrôle efficace;

2.—Etablir des "standards" au point de vue: local, équipement, personnel entraîné.

Opposés à l'axe. Mexico, 27. — Le comité exécutif de la Confédération des travailleurs mexicains a dénoncé dans son rapport annuel les doctrines totalitaires et donné cet avertissement qu'une victoire de l'axe serait "un grave péril pour le monde entier".

On soutenait aussi dans ce rapport que les puissances totalitaires cherchaient à fomenter des troubles entre les États-Unis et les républiques latines.

Mme J.-A. Pelletier décédée subitement

Madame Joseph Pelletier (née Dilla Audette) est décédée subitement au cours de la nuit dernière à son domicile. Elle était âgée de 63 ans. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, chef d'un laboratoire: Christian, six fils: Antonio, Georges, Hector, Lucien, Philippe et André.

Elle laisse également cinq filles: Mme Herménégilde Jodoin (Gabrielle), Mme Raymond Cloutier (Hortense), Mme David Desmarais (Maurice), et Mlle Monique et Aline Pelletier et plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à huit heures, en l'église de l'Immaculée-Conception. Le cortège partira du domicile de son époux, 4244 rue Des Erables. L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

A la réunion du Y.W.C.A. Québec, 27 (P.C.) — Mme E. R. Adair, épouse du professeur Adair, de l'université McGill, donnera une conférence demain à la réunion annuelle de l'Y.W.C.A.

Mlle Irène Flynn a été inhumée hier

Mlle Irène Flynn, jeune femme de 31 ans, qui habitait chez son père, 2056, rue St-Antoine, et qui fut victime d'un lâche assassinat perpétré dimanche matin, fut inhumée hier matin. Les obsèques eurent lieu dans l'église Saint-Anthony's, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. C'est dans le jardin du presbytère de ce temple que le corps de la victime fut retrouvé. Le père de la défunte, M. James Flynn, ancien employé de la "Gazette", à cause de son âge plutôt avancé, ne put suivre le cortège. Il se rendit toutefois à l'église, accompagné de ses filles. La levée du corps fut faite par M. l'abbé M. T. J. O'Brien, qui chanta la messe, assisté de MM. les abbés M. Kelly et P. Ambrose, diacre et sous-diacre. L'inhumation eut lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Fatuité nazie. Buenos-Aires, 27. — L'ambassadeur allemand Edmund von Thiermann, qui est rentré de Berlin il y a plusieurs jours, a averti hier soir l'Argentine que ses relations commerciales avec les États-Unis étaient sans avenir et que l'aide américaine à la Grande-Bretagne n'était "qu'un rêve" britannique. L'ambassadeur avertit aussi l'Argentine de ne pas oublier que c'est "maintenant de notre côté", dit-il.



Mme J.-A. Pelletier

Un Effort Soutenu

Si nous voulons être loyaux envers nos forces armées, il nous faut acheter des Certificats d'Épargne de Guerre non seulement régulièrement, mais encore dans toute la mesure de nos moyens.

La Réponse du Canada

Il est réconfortant de voir arriver, de jour en jour, les rapports de la campagne en faveur des Certificats d'Épargne de Guerre; la réponse est magnifique.

"Mais nous ne devons pas ralentir, ni cesser nos efforts"

Il ne faut pas perdre une seule journée... la vente des Certificats doit continuer. Nous avons une lourde tâche à accomplir et c'est notre devoir d'aller jusqu'au bout.

Les Canadiens ne s'arrêteront pas

SI VOUS N'AVEZ PAS DÉJÀ PRIS UN ENGAGEMENT, VOICI TROIS SUGGESTIONS:

PLAN D'ÉPARGNES SUR LES SALAIRES

Peut-être avez-vous signé une carte d'engagement comme celle-ci et l'avez-vous remise à votre patron. Sinon, si le Plan d'épargne sur les salaires vous plaît, entendez-vous avec votre patron immédiatement.

CARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ÉPARGNE DE GUERRE

Jusqu'à nouvel avis de ma part, veuillez déduire de mon salaire la somme de _____ chaque semaine et verser l'achat de Certificats d'épargne de guerre.

Il est entendu que pour chaque montant de \$4.00 ainsi retenu, j'enverrai un certificat d'épargne de guerre de \$5.00 enregistré à mon nom ou au nom de toute autre personne que je désignerai.

_____ employé
_____ no.
_____ dépt.

Cette carte doit être remise au bureau de paye ou au Chef de votre département.

PLAN D'ÉPARGNES À LA BANQUE

Vous avez peut-être signé un engagement comme celui-ci. Sinon, si vous voulez vous servir de votre banque, voyez le gérant et remplissez la formule qu'il vous remettra.

Engagement pour l'épargne de Guerre à la Banque

Je m'engage à verser chaque mois à la Banque le montant de _____ par semaine.

LES CERTIFICATS SONT ÉMIS PAR LA BANQUE

NOM DE LA BANQUE _____

ADRESSE _____

DATE _____

Le quinze de chaque mois à partir d'aujourd'hui et jusqu'à _____

mon compte de la somme de (dix fois \$4 ou un multiple de \$4) pour l'achat régulier de Certificats d'épargne de guerre et pour l'achat régulier de Certificats d'épargne de guerre enregistré par le Comité de l'épargne en temps de guerre soit envoyé à l'adresse indiquée.

Signature du déposant _____

Compte no. A3 P-1-41

Engagement d'honneur

Je m'engage solennellement par les présentes à placer chaque mois dans les Certificats d'épargne de guerre un montant de \$ _____ à partir du _____ ou à acheter des Certificats d'épargne de guerre aux dates ci-dessous, pour les montants indiqués.

Les certificats faisant l'objet de cet engagement seront remis à:

(indiquer ici la Banque, le Bureau de poste ou toute autre agence de vente)

Adresse: _____

Signature de l'épargnant: _____

Date: _____

MAIS, SI VOUS N'AVEZ ENCORE RIEN FAIT, REMPLISSEZ ET SIGNEZ L'ENGAGEMENT D'HONNEUR CI-CONTRE ET ADRESSEZ-LE AU

Comité de l'Épargne en temps de Guerre, à Ottawa

Vous pouvez obtenir des Certificats par l'intermédiaire du bureau de poste, d'une banque, ou d'un courtier en obligations, ou en faisant parvenir votre remise directement au Comité de l'Épargne en temps de Guerre, à Ottawa.

Achetez des CERTIFICATS d'ÉPARGNE de GUERRE régulièrement!

CHEZ Maurice
1244 RUE STE-CATHERINE O.

Première lundi d'une
Nouvelle Production
Danseuses de New-York
★ JACK WALLER
★ KAY & LENNIE
★ THE THREE DANCING DEBS
★ EMMET OLDFIELD
★ EDDIE WARE & CO.
Deux orchestres de danse
CONTINUELLE
DINER 6 - 10 P.M.
avec spectacle complet
PAS DE FRAIS DE COUVERT

Chronique ouvrière

Les chauffeurs d'autobus adhèrent à leur union

Le local 1157 de l'Union internationale des employés de tramways compte, maintenant, plusieurs centaines de chauffeurs de la Compagnie de transport provinciale.

Le nouveau local fondé par l'Union internationale des employés de tramways chez les chauffeurs d'autobus de la Compagnie de transport provinciale compte, aujourd'hui, plusieurs centaines de membres. Ses directeurs reçus dernièrement chez les employés de tramways, au cours d'une réunion du local 790, se sont déclarés très satisfaits des résultats obtenus à date.

Le président, M. Gérard Gobeil, a dit que le succès remporté par le référendum tenu chez les chauffeurs d'autobus est un triomphe pour l'Union internationale. Il a ajouté qu'il espérait que les membres de la section de Sherbrooke suivent le même exemple et s'inscrivent dans les rangs de la même union. "Le local 1157 groupera ainsi plus de cinq cents membres".

Le président du local 790, M. Elphège Beaudoin, a remercié les directeurs des chauffeurs d'autobus de leur attitude énergique et de leur ferme décision de s'unir dans les rangs de l'Union internationale des employés de tramways. Il les félicite aussi du résultat de leur référendum.

Le secrétaire-financier, M. O.A. Neveu, a aussi soumis son rapport

Le rapport financier du local 145 des typographes annonce un surplus de \$230.25

Le rapport financier que soumet aux membres du local 145 de l'Union typographique internationale M. Charles E. Chalifour, secrétaire-trésorier, révèle un surplus de \$230.25. Ce rapport couvre l'année fiscale se terminant le 16 février dernier. Le secrétaire-trésorier ajoute que le local a actuellement en banque, dépenses et salaires payés, une somme de \$1,959.62. Depuis deux ans, le local 145 a réalisé un surplus global de \$703.64.

L'élection

Le local annonce également que l'élection des directeurs se tiendra demain. Un poll sera ouvert, de midi à

Des menuisiers acceptent de travailler à un taux inférieur au salaire minimum

Selon le Syndicat des charpentiers-menuisiers, il s'exécute actuellement, à l'extérieur de Montréal, des travaux où les ouvriers du métier opèrent pour un salaire inférieur au taux minimum. Les menuisiers accepteraient, en effet, 65 cents de l'heure. Le syndicat affirme que ce sont des ouvriers qui ne font partie d'aucune organisation.

L'agent d'affaires du syndicat, M. Aldéric Gosselin, déclare que ces menuisiers sont en train d'établir un système qui sera nuisible aux ouvriers de Montréal, car ils ne pourront ja-

mais de cette façon obtenir le salaire légal. L'entrepreneur, ayant sous la main des ouvriers en grand nombre, ne fera pas appel aux menuisiers de Montréal et aux organisations ouvrières de la zone 1, où pourtant, dit-il, la main-d'œuvre est abondante et compétente.

M. Aldéric Gosselin ajoute que ce sera l'une des questions qui seront discutées à l'assemblée qui tiendra le syndicat lundi soir prochain, à 8 heures, au No 1231 est, rue De Montigny. Les membres seront aussi invités à prendre d'autres décisions d'une égale importance.

Autres nouvelles du monde ouvrier

Séance spéciale du Conseil des métiers de la construction

Le Conseil des métiers de la construction tiendra une séance spéciale ce soir, à 8 h. au No 1231 est, rue De Montigny. Le président, M. Albert Archambault, prie tous les délégués d'y assister pour discussion de questions d'un intérêt particulier.

Réunion des plâtriers et des cimentiers

L'Association des plâtriers et des cimentiers prie tous ses membres de prendre note que sa réunion régulière se tiendra ce soir, à 8 h. au No 1231 est, rue De Montigny. L'agent d'affaires y fera connaître en particulier les conditions de travail actuelles sur les chantiers et les modifications proposées au contrat collectif du bâtiment.

Construction de cargos plus rapides recommandée

Londres, 27. — Lord Rotherwick, président de la Chambre de la Marine marchande du Royaume-Uni, a recommandé à l'assemblée annuelle de cet organisme, la construction de cargos plus rapides, afin de faciliter la tâche des escortes. Il a reproché au gouvernement britannique d'avoir fait mettre en chantier trop de navires lents; il a affirmé qu'il avait fallu 18 mois de guerre pour que le gouvernement songeât à construire des cargos mixtes rapides.

Cinq sous par jour d'épargne tiennent à distance la Gestapo.



AVIS AUX ARRIMEURS

CANADA

Conformément aux termes du Règlement No 31 concernant l'installation et l'usage de tout matériel, outillage et appareils mécaniques pour le chargement et le déchargement des navires dans le Port de Montréal, durant la saison de navigation de 1941, des applications pour l'obtention de tels permis, adressées au sousigné, seront reçues par le Conseil des Ports Nationaux, Port de Montréal, jusqu'à midi, lundi, le 10 mars 1941.

Par ordre,
L. H. A. ARCHAMBAULT,
Secrétaire du Port de Montréal.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX, PORT DE MONTRÉAL, Montréal, le 25 février 1941.



AVIS AUX ARMATEURS

CANADA

Des demandes adressées au sousigné seront reçues par le Conseil des Ports Nationaux, Port de Montréal, jusqu'à midi, lundi, le 10 mars 1941, pour privilèges, espaces et hangars sur les quais durant la saison de navigation de 1941, après laquelle date toutes les demandes seront prises en considération en bloc.

Par ordre,
L. H. A. ARCHAMBAULT,
Secrétaire du Port de Montréal.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX, PORT DE MONTRÉAL, Montréal, le 25 février 1941.

Le débat sur la canalisation est inopportun, dit M. Godbout

(Suite de la page 1)

teurs ont eu le plaisir d'entendre l'hon. M. Godbout répondre à l'opposition et expliquer des lois. Le chef du gouvernement a déposé sa maladresse habituelle.

M. Caron (Maisonnette) a fait adopter en 2e lecture le bill de Montréal qui a été référé au comité des bills privés.

Deux autres lois de l'hon. Oscar Drouin ont été présentées, la première pour modifier la loi des cités et villes, la seconde concernant le moratoire (il s'agit de prolonger le moratoire jusqu'en 1943). Toutes deux ont subi leur première lecture.

L'hon. Bernard Bissonnette, président, ouvre la séance à 3 heures.

Le Saint-Laurent

M. H.-D. Langlais (Iles-de-la-Madeleine) prend la parole.

M. LANGLAIS — Depuis la découverte de notre pays, le fleuve Saint-Laurent a été un facteur de progrès.

Le président BISSENETTE — L'hon. député veut-il présenter une motion?

M. LANGLAIS — Oui, pour faire reprendre le débat sur la canalisation du Saint-Laurent. Je disais donc que le St-Laurent...

Le président BISSENETTE — Que l'hon. député s'en tienne à sa motion.

M. LANGLAIS — Je voulais faire un petit historique du St-Laurent. Je propose que le débat soit repris sur la motion de l'hon. chef de l'opposition relative à la canalisation de St-Laurent, vu l'urgence qu'il y a de la discuter. On a dit que si Hitler venait ici...

Le président BISSENETTE — A l'ordre.

M. O. GAGNON — Il y a urgence à discuter cette motion car des jugements du conseil privé ont défini les droits de notre province sur le fond du St-Laurent.

Le président BISSENETTE — L'hon. député touche au fond de la question et il est hors d'ordre.

M. O. GAGNON — Je veux respecter votre décision, M. le Président, mais pour démontrer l'urgence de reprendre le débat il faut que je parle de la canalisation. La province de Québec est propriétaire du fond du St-Laurent et il faut que la Chambre exprime l'opinion de la province.

Lorsqu'il était premier ministre, l'hon. Alexandre Taschereau a eu le courage de dire son opinion.

Le président BISSENETTE — L'hon. député doit rester dans l'ordre.

M. O. GAGNON — Je ne savais pas que je ne pouvais pas nommer M. Taschereau.

Le président BISSENETTE (intervenant vivement) — L'hon. député vient de faire une déclaration qu'il doit retirer.

M. GAGNON — Je la retire.

M. TALBOT — Toutes les provinces ont donné leur opinion sur cette question. Pourquoi ne pas donner la nôtre? Sommes-nous devenus un simple conseil municipal?

M. ROBINSON — Pourquoi entourez-vous l'opinion du gouvernement de tant de secrets?

M. J.-A. FRANCOEUR — Quand le temps sera venu, comme le premier ministre l'a dit, nous discuterons cette motion. Les dirigeants du pays connaissent leur devoir.

M. LORRAIN — Le gouvernement est trop hésitant. Qu'ils nous donnent donc son opinion.

M. J.-J. L. COMEAU — Je proteste contre cette motion perpétuelle. La simple courtoisie veut que nous attendions les résultats des négociations avant de donner notre opinion.

Le premier ministre se lève. Longue ovation à droite.

M. GODBOUT — La question en discussion est celle de l'opportunité de discuter la motion de l'hon. chef de l'opposition au sujet de la canalisation du Saint-Laurent. Cette motion nous demande de produire une correspondance qui ne m'appartient pas, qui n'appartient pas au gouvernement du pays, qui n'appartient pas au gouvernement du pays.

Le chef de l'opposition qui a été premier ministre durant trois ans, sait parfaitement cela, et, cependant, il insiste.

La discussion de sa motion est inopportune. En ce moment, le gouvernement du Canada est en négociations avec le pays voisin, qui coopère avec nous pour le succès d'une cause beaucoup plus importante que la question du St-Laurent. Les députés de l'opposition veulent quand même le discuter. C'est leur affaire. Nous ne pouvons les empêcher de parler.

Mais la discussion sur le fond de ce problème est inopportune, pour les raisons que j'ai données déjà.

Quand l'intérêt du pays et de la civilisation elle-même est en jeu, nous ne croyons pas opportun de discuter la question du St-Laurent. Le temps propice viendra et alors la discussion pourra être aussi longue que cela sera nécessaire. Nous n'avons pas peur de donner notre opinion et nous rencontrerons tous les arguments qui pourront être présentés. (Longs applaudissements à droite.)

La motion Langlais, mise aux voix, est rejetée par 11 contre 47.

Les rentes seigneuriales

La Chambre en comité plénier (M. Valmore Bienvenue au fauteuil) reprend l'étude de la loi de l'hon. M. Drouin, modifiant la loi abolissant les rentes seigneuriales.

M. TALBOT — L'hon. premier ministre a dit hier qu'il voulait dépenser l'argent public comme le vieux régime...

M. BIENVENUE (président du comité) — A l'ordre.

M. DUPLESSIS — C'est le premier ministre qui a dit qu'il voulait dépenser l'argent comme le vieux régime, c'est-à-dire le régime de M. Taschereau.

M. BIENVENUE — Je comprends qu'hier la discussion entre les deux chefs a roulé sur toute l'administration. Mais, aujourd'hui, nous allons revenir aux rentes seigneuriales.

M. DUPLESSIS — Je comprends, M. le président, que vous n'aimez pas à ce que l'on parle du vieux régime.

M. BIENVENUE (souriant, nullement impressionné) — Revenons aux rentes seigneuriales d'abord et nous verrons le reste ensuite.

M. TALBOT — Je me conforme à votre décision, M. le président, mais j'aurai l'occasion de revenir sur ces sujets.

M. LANGLAIS — Aux Iles-de-la-Madeleine, les rentes seigneuriales n'ont pas été abolies par les Français, mais en 1798, sous le régime anglais.

M. O. GAGNON — Il n'est pas mé-

Le professeur et l'élève sont aveugles



Deux aveugles? L'un professeur, l'autre élève! Paradoxe? Non: réalité. C'est là une preuve évidente de ce que fait l'Institut National Canadien pour les aveugles. Par une rééducation méthodique, les femmes aveugles peuvent vaquer au soin de leur ménage et réussir à exécuter avec un merveilleux adresse des travaux divers. On les aide à atteindre ce résultat en souscrivant à la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises.

Des bandits volent \$2,283 à Saint-Jacob

Kitchener, Ont., 27 (P.C.) — La police recherche ce soir deux hommes armés qui se sont emparés à la pointe du revolver d'une somme de \$2,283 dans une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse puis se sont enfuis dans une auto volée.

Le vol fut perpétré à St-Jacob, Ont.

me certain que les rentes seigneuriales existent aux Iles-de-la-Madeleine. La loi est adoptée en comité.

La loi des mines

La Chambre en comité plénier (M. Valmore Bienvenue au fauteuil) étudie la loi de l'hon. M. Rochette modifiant la loi des mines.

Un débat s'élève entre le ministre des Mines, le chef de l'opposition et le député de Matane parce que la loi décrète qu'à l'avenir lorsque la Couronne concèdera des terres pour l'agriculture, s'il y a des marnières sur ces terres, elles pourront servir à tous les cultivateurs de la localité (la marnière est une substance minérale qui enrichit la terre).

M. GAGNON — Je considère que la loi déposée des cultivateurs.

M. ROCHETTE — Pas du tout. La loi n'affecte que les terres qui seront concédées dans l'avenir, et il est juste que les marnières soient utilisées pour l'avantage de tous les cultivateurs.

M. GODBOUT — La loi n'affecte nullement les cultivateurs actuels sur leurs terres. Mais la loi dit qu'à l'avenir lorsque la Couronne concèdera des terres, s'il se trouve des marnières sur certaines d'entre elles, elles pourront être utilisées pour les cultivateurs en général. C'est ce que le député de Matane veut et c'est ce que nous voulons nous-mêmes.

M. O. GAGNON — Mais qui yerra à leur utilisation?

M. GODBOUT — Les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, les coopératives, l'U.C.C.

M. O. GAGNON — Très bien, alors, mais disons-le dans la loi.

M. GODBOUT — Supposons que dans une localité il n'y ait ni cercle, ni société, ni coopérative, ni Union, on ne pourra pas procéder à l'utilisation en général. Il vaut mieux laisser la loi telle qu'elle est proposée.

M. DUPLESSIS — En vertu de cette loi, le gouvernement pourra s'emparer de n'importe quelle marnière sans payer.

M. ROCHETTE — Non. Je vais démontrer le contraire à l'hon. chef de l'opposition à la simple lecture de la loi.

Le ministre donne lecture de la loi qui est adoptée en comité.

L'hon. Wilfrid Girouard fait adopter sa loi concernant les actions pénales.

Les produits laitiers

La Chambre en comité plénier (M. Valmore Bienvenue au fauteuil) étudie la loi de l'hon. Adélard Godbout modifiant la loi des produits laitiers.

Voici les dispositions de la mesure qui apporte à la loi des produits laitiers certains amendements destinés à en faciliter l'application.

La modification apportée par le paragraphe A, de l'article 1 à la définition du mot: "fabrique", a pour objet d'assujettir à la surveillance de la Commission les établissements où l'on retravaille, pour la vente, le beurre ou le fromage.

Le paragraphe B de l'article 1 supprime la définition du mot lait et l'article 2 édicte les mêmes prescriptions sous forme de disposition impérative.

L'article 3 oblige toutes les laiteries à fournir une garantie au montant fixé par l'inspecteur général.

L'article 4 permet à la Commission d'imposer un permis aux distributeurs.

L'article 5 donne au lieutenant-gouverneur-en-conseil des pouvoirs plus étendus en ce qui concerne la comptabilité des fabriques.

L'article 6 rend le permis obligatoire pour le transport du lait à toutes les fabriques.

L'article 7 prévoit des sanctions plus efficaces pour les contraventions par les marchands de lait.

L'article 8 permet d'atteindre les complices et les employeurs.

Après avoir donné quelques explications, le premier ministre fait adopter sa loi en comité en un quart d'heure.

L'hon. Hector Perrier dépose sur le bureau de la Chambre des documents dont la production a été ordonnée.

A 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à 3 heures.

Des bandits volent \$2,283 à Saint-Jacob

Kitchener, Ont., 27 (P.C.) — La police recherche ce soir deux hommes armés qui se sont emparés à la pointe du revolver d'une somme de \$2,283 dans une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse puis se sont enfuis dans une auto volée.

Le vol fut perpétré à St-Jacob, Ont.

me certain que les rentes seigneuriales existent aux Iles-de-la-Madeleine. La loi est adoptée en comité.

La loi des mines

La Chambre en comité plénier (M. Valmore Bienvenue au fauteuil) étudie la loi de l'hon. M. Rochette modifiant la loi des mines.

Un débat s'élève entre le ministre des Mines, le chef de l'opposition et le député de Matane parce que la loi décrète qu'à l'avenir lorsque la Couronne concèdera des terres pour l'agriculture, s'il y a des marnières sur ces terres, elles pourront servir à tous les cultivateurs de la localité (la marnière est une substance minérale qui enrichit la terre).

M. GAGNON — Je considère que la loi déposée des cultivateurs.

M. ROCHETTE — Pas du tout. La loi n'affecte que les terres qui seront concédées dans l'avenir, et il est juste que les marnières soient utilisées pour l'avantage de tous les cultivateurs.

M. GODBOUT — La loi n'affecte nullement les cultivateurs actuels sur leurs terres. Mais la loi dit qu'à l'avenir lorsque la Couronne concèdera des terres, s'il se trouve des marnières sur certaines d'entre elles, elles pourront être utilisées pour les cultivateurs en général. C'est ce que le député de Matane veut et c'est ce que nous voulons nous-mêmes.

M. O. GAGNON — Mais qui yerra à leur utilisation?

M. GODBOUT — Les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, les coopératives, l'U.C.C.

M. O. GAGNON — Très bien, alors, mais disons-le dans la loi.

M. GODBOUT — Supposons que dans une localité il n'y ait ni cercle, ni société, ni coopérative, ni Union, on ne pourra pas procéder à l'utilisation en général. Il vaut mieux laisser la loi telle qu'elle est proposée.

M. DUPLESSIS — En vertu de cette loi, le gouvernement pourra s'emparer de n'importe quelle marnière sans payer.

M. ROCHETTE — Non. Je vais démontrer le contraire à l'hon. chef de l'opposition à la simple lecture de la loi.

Le ministre donne lecture de la loi qui est adoptée en comité.

L'hon. Wilfrid Girouard fait adopter sa loi concernant les actions pénales.

Les produits laitiers

La Chambre en comité plénier (M. Valmore Bienvenue au fauteuil) étudie la loi de l'hon. Adélard Godbout modifiant la loi des produits laitiers.

Voici les dispositions de la mesure qui apporte à la loi des produits laitiers certains amendements destinés à en faciliter l'application.

La modification apportée par le paragraphe A, de l'article 1 à la définition du mot: "fabrique", a pour objet d'assujettir à la surveillance de la Commission les établissements où l'on retravaille, pour la vente, le beurre ou le fromage.

Le paragraphe B de l'article 1 supprime la définition du mot lait et l'article 2 édicte les mêmes prescriptions sous forme de disposition impérative.

L'article 3 oblige toutes les laiteries à fournir une garantie au montant fixé par l'inspecteur général.

L'article 4 permet à la Commission d'imposer un permis aux distributeurs.

L'article 5 donne au lieutenant-gouverneur-en-conseil des pouvoirs plus étendus en ce qui concerne la comptabilité des fabriques.

L'article 6 rend le permis obligatoire pour le transport du lait à toutes les fabriques.

L'article 7 prévoit des sanctions plus efficaces pour les contraventions par les marchands de lait.

L'article 8 permet d'atteindre les complices et les employeurs.

Après avoir donné quelques explications, le premier ministre fait adopter sa loi en comité en un quart d'heure.

L'hon. Hector Perrier dépose sur le bureau de la Chambre des documents dont la production a été ordonnée.

A 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à 3 heures.

Secourir l'aveugle de sa naissance jusqu'à sa mort

De la prévention de la cécité jusqu'à la rééducation des incurables

Il est curieux de constater combien peu de personnes, hormis les intéressés immédiats, connaissent réellement ce que fait l'Institut National Canadien pour les Aveugles. Il est pourtant utile de savoir que cette institution aide ses protégés, littéralement du berceau à la tombe, que son action s'étend de la prévention de la cécité à l'entraînement de ceux qui deviennent irrémédiablement aveugles à des travaux qui leur assurent une consolante indépendance. On nous rapporte le cas typique d'un vieillard qui, à soixante-dix ans, apprit à lire l'écriture en relief inventée par Louis Braille, à l'usage des non-voyants.

Environ 3,400 cas ont été enregistrés, dans le cours de l'année, par l'Institut, ils consistent en demandes d'aide, de traitements, de lunettes et de conseils. Ce chiffre dénote une augmentation de 193 cas, sur l'année dernière. La plupart proviennent de personnes à qui il reste à peu près un dixième de vue normale, après la correction la plus soignée possible. Toutes ont reçu le secours particulier dont elles avaient besoin.

L'enseignement divers que procure l'Institut est donné par des aveugles professionnellement préparés pour cette tâche. Une des matières les plus intéressantes du programme éducatif, très étendu du reste, est la rééducation des femmes récemment devenues aveugles dans leur travail de ménage. L'adresse avec laquelle les professeurs, aveugles elles-mêmes, s'acquittent de leurs cours rendent aux élèves la confiance en leurs capacités, qu'elles avaient perdue, sous le choc de l'épreuve qui a éteint leurs yeux à jamais. En un temps relativement court,

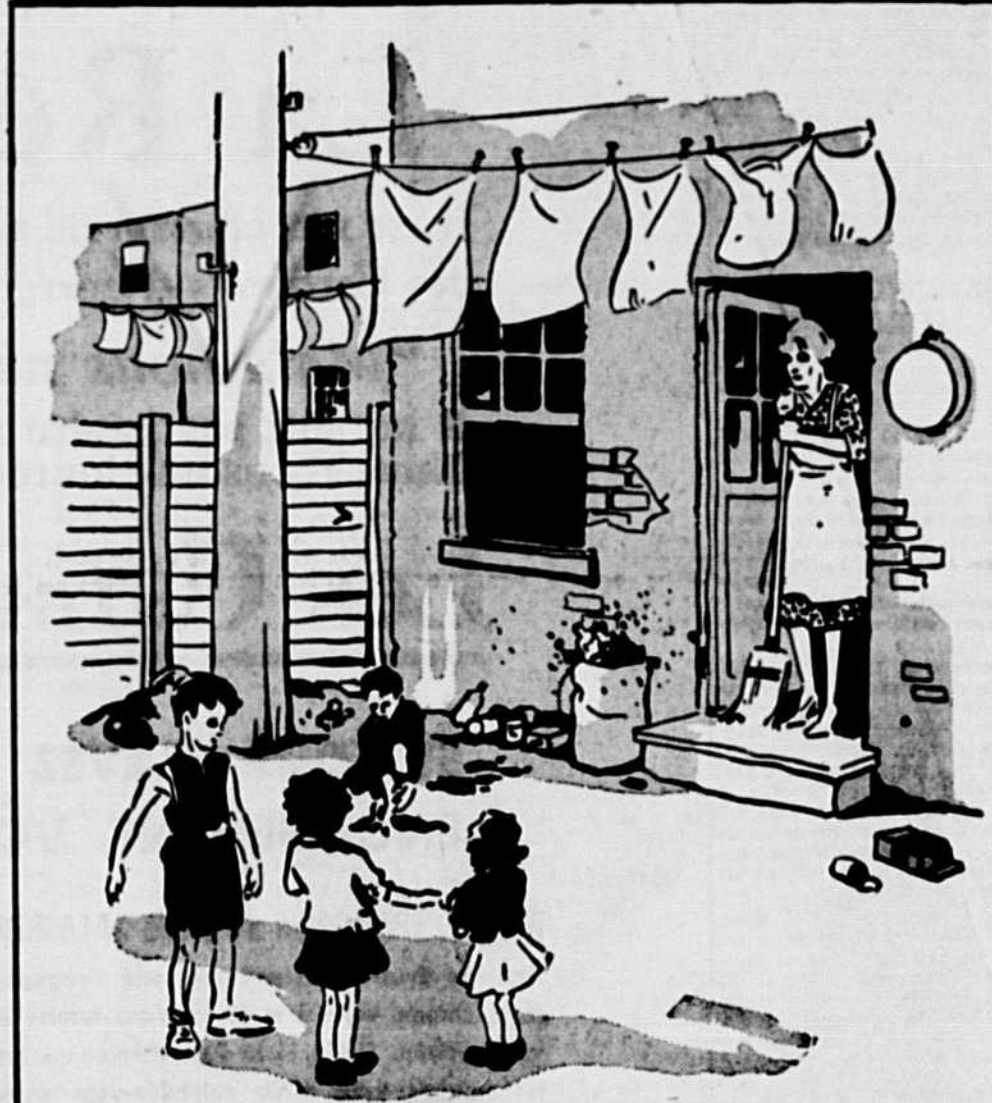
ces femmes, des mères souvent, reprennent avec une étonnante dextérité leur besogne ménagère.

Un autre service important que rend l'Institut National Canadien aux aveugles c'est de prendre des commandes qu'il distribue ensuite aux experts ou artistes dont la compétence ou la virtuosité sont garanties. C'est ainsi qu'un imprimeur, par exemple, qui a besoin d'un exécutant ou d'un chanteur est assuré d'avoir, à bref délai, ce qu'il désire en faisant la demande au bureau de l'Institut. Ce service est fort avantageux pour les artistes privés de la vue qui auraient sans doute de la peine à trouver des engagements, livrés à leurs propres forces. La même chose s'applique aux accordeurs de pianos: on sait comme les aveugles sont particulièrement doués pour ce genre de travail. Ces services, évidemment, sont rendus aux aveugles sans aucune charge.

L'Institut National Canadien est partie intégrante de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises dont la campagne est en pleine activité, ces jours-ci. Cet organisme, dont les bienfaits ne se comptent pas qu'en chiffres, aide les non-voyants, quels que soient leur race ou leur credo. Dans son plus récent rapport, il est fait mention d'environ 1,191 cas qu'il a fallu refuser, faute des fonds suffisants pour les secourir. Conclusion pratique: donnons tous avec plus de générosité que jamais à l'auxiliaire qui tendra la main au nom des oeuvres de la Fédération afin que ces oeuvres vivent et puissent répondre à tous les appels au secours.

Blessée par une auto

Mme Bella Hammer, 56 ans, 5312, rue Saint-Urbain, fut renversée par une auto, peu avant 4 heures 30 hier après-midi, en traversant la chaussée à l'angle de la rue Fairmount et de l'avenue du Parc. La voiture qui la heurta était conduite par M. Jack Heibert, 5177, rue Jeanne-Mance, qui se porta au secours de la victime. Celle-ci est actuellement hospitalisée à l'hôpital Général Israélite. Elle a la jambe gauche fracturée. Le sergent Arthur Maille, du poste de l'avenue Laurier, fit enquête avec les agents Brizard et Daly, de Radio-Police.



PLUS QUE JAMAIS!

DEPUIS plusieurs générations, le monde n'a pas connu l'accumulation de détresses dans lesquelles il se débat. Il faut les soulager, PLUS QUE JAMAIS, puisqu'elles sont plus nombreuses que jamais.

OBJECTIF \$441,500

NEUVIÈME APPEL du 10 au 19 MARS

Vous pouvez fixer vous-même le mode de paiement de votre souscription.

SIÈGE DE LA CAMPAGNE: 55 OUEST, RUE ST-JACQUES — TEL. MA: 8101

FÉDÉRATION des Oeuvres de CHARITÉ CANADIENNES FRANÇAISES

Premier cours du R. P. Delos sur la nation

Il remercie aussi les Canadiens-français de leur sentiment d'amitié pour la France

Le R. P. Delos, o.p., a donné, hier après-midi à l'Institut Pie XI, le premier d'une série de trois cours sur la nation. L'éminent dominicain, collaborateur régulier de la "Vie Intellectuelle" et auteur de quelques ouvrages hautement appréciés sur la sociologie, a remercié M. l'abbé Desjardins, avant d'aborder son sujet, pour son accueil à la France. "Vous avez fait allusion aux émotions des Français de France que les événements récents ont profondément remués, mais je puis dire que nous sommes aussi touchés par l'attachement des Canadiens-français à notre patrie, qui est aussi la leur."

"C'est émotion rejoint un sentiment profond d'espérance, qui est le sentiment le plus profond quand je pense aujourd'hui à la France. La France a eu une défaite plus profonde qu'une défaite militaire. On a même pu se demander si la vieille France s'écroulerait pas. La réponse nous vient aujourd'hui. Nous voyons une France courageuse, unie, c'est pourquoi nous pouvons envisager l'avenir avec confiance."

A son premier cours, le Père Delos a appliqué à définir le concept de nation. Attachons-nous tout d'abord au fait de la nationalité. Ce fait se marque chez les individus et tout observateur verra des différences de formes dans le physique, le comportement, le tempérament et, plus profondément, dans la psychologie spirituelle des sujets de nations différentes."

No considérons plus seulement l'individu, mais étendons notre regard à l'ensemble du monde et voyons si l'humanité tout entière n'apparaît pas comme une masse différenciée, dans les zones à plus civilisées, tel en Europe, le fait national prend un relief qui éclaire aux yeux. Et ce fait est important puisqu'il détermine la personnalité spirituelle des individus et remplit la vie publique des hommes, qui font la guerre en son nom."

Ce fait qui éclaire aux yeux de l'observateur se dissout pourtant à l'analyse; il conditionne la vie individuelle et collective et s'efface si l'on veut le fixer. Quelle est l'essence de la nationalité? se demandait le conférencier. On a tout à tour affirmé que c'était la race, la langue, la dynastie, qui crée l'unité nationale, un peuple, l'histoire. Aucun de ces critères ne suffit à rendre compte du fait."

Partons d'un fait simple et le plus profond qu'il ne parait au premier regard: l'individu humain est un être qui prend naissance. Nous devons dès lors considérer la génération dans toute son extension. Et l'homme ne naît pas uniquement de l'homme et de la femme qui se penchent sur son berceau, mais c'est toute une lignée qui l'engendre."

En ne remontant qu'au XIII^e siècle, chacun de nous porte en lui le sang de plus de deux millions d'individus. Nous sommes le terme d'une lignée, mais nous sommes aussi fils d'un milieu physique qui nous pousse comme il a pousse nos ancêtres. Il faut aussi considérer le milieu institutionnel, l'ensemble des institutions sociales, politiques et culturelles qui agissent sur l'homme par l'éducation tout court."

Ce milieu inscrit dans l'individu un certain nombre de formes, de déterminations, de manières d'être, conditionnement de la vie de ses facultés. Nous constatons dès lors une certaine parenté spirituelle entre les hommes du même milieu, et voilà ce qui constitue la nationalité. Cette parenté ne suppose pas que tous ont les mêmes idées objectives, mais la même mentalité, la même tournure d'esprit, qui pourra s'accorder avec mille divergences individuelles."

Mais notre définition ne serait pas complète si nous ne faisons deux remarques. La nationalité suppose que l'individu est le fruit de tout un milieu, ou un milieu humain est complexe, et c'est pourquoi tel élément peut manquer à une nation et dominer chez une autre. Ainsi s'établit une hiérarchie entre les nations. Elles sont plus ou moins riches, chargées d'éléments d'inegalité valeur au point de vue de la destinée humaine."

La nation est un groupement d'êtres humains, et par eux acquerra sa conscience et une volonté. Elle

Pas de bananes pour les enfants français, dit Vichy

Vichy, 27. (P.A.) — Le gouvernement français a prétendu, ce soir, que son cargo de 3,485 tonnes "Fort Richepanse" a été arrêté, en haute mer, par des navires de guerre britanniques. Il se rendait de Casablanca à Marseille, venant des Antilles, avec une cargaison de bananes.

Demain, les journaux français publieront cette nouvelle avec le titre suivant qui est maintenant de rigueur: "Pas de bananes pour les enfants français".

On dit, ici, que le "Fort Richepanse" est le cinquième vaisseau français que les Britanniques arrêtent en trois jours.

forme l'homme et celui-ci prend conscience de l'apport culturel de sa nation. Une conscience s'éveille dans la nation, qui devient ainsi un être vivant. La père Delos fait remarquer ici que c'est l'élite qui donne vie à la nation et que sans elle la nation ne peut pas vivre.

L'individu donne à la nation une volonté. Il veut les valeurs propres à la nationalité et il les exploite et cherche à ce que l'ensemble de la vie collective s'organise sur les bases de la nationalité. Cette conscience et cette volonté ne se superposent pas au fait, mais jaillissent de lui et en sont comme la lumière.

La distinction entre nation et patrie est aussi délicate à établir qu'importante. La patrie est essentiellement la terre de nos pères. L'homme fait la terre et la terre fait l'homme. Nous parlons ici de la terre humaine, dans les amours, le travail et la peine des hommes. Le sentiment patriotique est essentiellement un amour, chargé de nuances diverses.

La nation est chargée d'éléments plus déterminés et froids. Le patriotisme ne peut pas dévier, parce qu'il est amour et que l'on aime jamais trop. Mais le sentiment national peut dévier, or cette conscience et cette volonté peuvent dévier.

Dans sa conclusion, le Père Delos définit le nationalisme sain: "Le nationalisme sain est celui qui s'éclaire d'une connaissance vraie des valeurs historiquement incluses dans le milieu national et sa culture, qui en mesure l'importance selon la véritable échelle des valeurs humaines. Il voit dans les formes nationales le moyen providentiel d'accéder à une culture qui, à travers son particularisme, conduit à l'humanité".

La suspension du "Canadian Tribune" de Toronto

(Suite de la page 1)

Intervenu qu'après un examen des articles du "Canadian Tribune", a souligné l'hon. Pierre-F. Casgrain. L'intervention du gouvernement a suivi deux avertissements des censeurs. Le journal a été suspendu. Il n'a pas été supprimé. De sorte que les responsables de sa publication ont de nouveau l'occasion de prouver que c'est là, comme ils le disent, "un journal d'opinion démocratique". Le gouvernement a toute raison de croire que si ce journal n'est pas actuellement communiste, il poursuivra cependant une politique qui serait celle d'une publication qui recueillirait ses mots d'ordre des quartiers généraux de ce parti.

Mère accusée de négligence à la suite de la mort d'une fillette à Gaspé

Gaspé, 27. (P.C.) — Mme Joseph Dorion devra subir son procès aux prochaines assises sous l'accusation de négligence, à la suite de la mort, en décembre dernier, de sa fillette, âgée de 11 ans.

Le docteur Rosario Fontaine a dit que l'enfant ne souffrait d'aucun trouble organique. Sa mort aurait été causée par la suffocation ou le froid.

Les Canadiens font moins de procès depuis le début de la guerre

Ottawa, 27. (P.C.) — M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, a révélé aujourd'hui aux Communes que les Canadiens font moins de procès en temps de guerre.

Le colonel A. J. Brooks, député conservateur de Royal, voulait savoir quand le gouvernement nommerait un juge à la vacance au Nouveau-Brunswick.

M. Lapointe répondit que le gouvernement voulait économiser en retardant cette nomination.

Débat de l'Alliance des Montréalaises à la salle du Gesù

Le jury a accordé la victoire aux défenseurs de l'homme jeune

Vaut-il mieux qu'une jeune fille choisisse pour mari un jeune homme ou un homme d'âge mûr? Tel était le sujet du débat oratoire (intitulé assez vaguement "Jeune mari ou vieux mari"), qui eut lieu hier soir, au Gesù, sous les auspices de l'Alliance des Montréalaises.

Mlle Fernande Boissieu et M. Marcel Robitaille, représentant la J.E.C., ont pris le parti du jeune homme, et Mlle Germaine Leroux et M. Roger St-Jean, représentant l'Université de Montréal, celui de l'homme de "35 et même de 40 ans".

Tous les orateurs ont traité ce sujet académique avec esprit, devant un auditoire presque exclusivement féminin.

Les défenseurs des jeunes ont fait un portrait terrifiant du vieux monsieur qui, après avoir beaucoup abusé de sa jeunesse, se cherche une garde-malade. Les adversaires ont répondu en accusant le jeune homme de légèreté et d'égoïsme, lui qui l'expérience n'a pas encore assagi.

Enfin, M. le chanoine J.-N. Dupuis, au nom des membres du jury, MM. Rodolphe Dagenais, Fernand de Haerne, J.-A. Bernier et Valmore Gratton, a donné la victoire aux défenseurs des jeunes hommes, tout en partageant également les éloges. Il félicita également l'Alliance des Montréalaises, qui offre une aide si précieuse aux Missions et permet de répandre au loin les bienfaits de la foi et de la civilisation française.

Au cours de la soirée Mlle Yolande Olmest, accompagnée au piano par Mlle Gabrielle Allard, s'est fait entendre dans plusieurs œuvres.

La vente des alcools dans les hôtels de l'Ontario

C'est ce qu'un député suggère pour mettre fin à la situation des buvettes

Toronto, 27. (P.C.) — M. A. H. Acres, député conservateur de Carleton, a suggéré aujourd'hui au gouvernement de l'Ontario de permettre la vente des boissons et des vins dans les hôtels afin de faire disparaître les conditions qui existent dans les buvettes de toute la province. "Je déplore les conditions actuelles qui permettent aux femmes de boire de la bière et de fumer des cigarettes jusqu'à minuit dans les buvettes", a dit M. Acres, en ajoutant: "Si j'en avais le pouvoir, je lancerais dehors les tables et les chaises des buvettes. J'aimerais aussi à prendre un verre d'alcool, mais je crois que l'on devrait donner aux hôtels le privilège de vendre des alcools et des vins. Les femmes pourraient y entrer, mais elles boiront debout et s'en retourneront dans leurs foyers".

Le colonel T. R. Kennedy, conservateur du comté de Peel, a ouvert le débat en exposant la nécessité de la coopération entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal pour aider les agriculteurs à régler leurs problèmes actuels. MM. Kennedy et Acres ont dit que la situation des agriculteurs était aggravée par le fait qu'un salaire de cinquante cents de l'heure est payé à la main-d'œuvre ordinaire sur les travaux du gouvernement. M. Acres a critiqué le projet du gouvernement d'avancer la fin du terme scolaire pour permettre aux écoliers de travailler sur les fermes. "Les écoliers ne peuvent accomplir ce travail", a-t-il dit.

Dîner-causerie du Bloc Universitaire

M. Valmore Gratton a été le conférencier. M. Alphonse Bégin

M. Valmore Gratton, président de la Chambre de Commerce de Montréal, a été le conférencier au dîner-causerie du Bloc Universitaire tenu au Café Saint-Jacques, hier soir.

M. Gratton, qui a parlé à bâtons rompus, a dit toute la nécessité qu'il y a pour tout jeune mouvement de définir ses buts et de s'approprier des surmonts des difficultés sans nombrées. "Pour cela, a-t-il ajouté, il faut plus que de l'enthousiasme. Il faut de la compréhension entre les membres et les différents groupes qui forment ce mouvement".

"Les échecs constituent la meilleure école de formation", dit M. Gratton, pourvu qu'on agit en mesure de les surmonter".

M. Alphonse Bégin, qui avait présenté le conférencier, a dit que le Bloc Universitaire voulait promouvoir les intérêts de la culture canadienne-française et faire de la jeunesse canadienne-française un bloc solide et éclairé.

M. René Guenette a remercié le conférencier, demandant à la jeunesse universitaire de s'occuper plus des autres jeunes que d'un besoin de l'élite pour les diriger.

Mort subitement

M. Roméo Riopelle, 46 ans, 6715, boulevard St-Laurent, s'affaissa et mourut subitement, tard hier soir, en son domicile. Le décès fut constaté par un interne de l'hôpital St-Luc. Il s'agit apparemment d'un cas d'indigestion aiguë. Le lieutenant Findlay, du poste de la rue St-Dominique, fit les constatations d'usage, avec les agents Lussier et Bouchard, de Radio-Police.

Critiques d'un député C.C.F.

Halifax, 27. (P.C.) — M. Douglas MacDonald, seul député de la C.C.F. à l'Assemblée législative de cette province, a dit aujourd'hui, durant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône que le gouvernement n'avait présenté aucune loi sociale.

Le capitaine Joseph Mackey est grièvement blessé

Une tempête de neige empêche les avions de décoller de Musgrave Harbor

Newfoundland Airport, 27. (P.C.) — Un radiogramme de Musgrave Harbor a annoncé, ce soir, que le capitaine Joseph Mackey était plus grièvement blessé qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Le capitaine Mackey pilotait l'avion dans lequel voyageait sir Frederic Banting et deux autres personnes qui perdirent la vie dans l'accident de vendredi dernier.

Le pilote blessé devra être transporté à l'hôpital de Saint-Jean ou à celui d'Halifax aussitôt que possible. Le message indique que sa condition n'est guère rassurante.

Les deux avions envoyés à Musgrave Harbor pour ramener le corps de sir Frederic et de ses deux compagnons ont été empêchés de décoller par une violente tempête de neige.

Un des avions qui pilotait un médecin au chevet du pilote Mackey a atteint le village, hier.

Les deux avions ont pu se poser à Musgrave Harbor, mais les pilotes doivent maintenant aplanir la neige de façon à faire une piste pour décoller.

Mackey le seul survivant de la tragédie de vendredi, est blessé à la tête. Les victimes, outre sir Frederic, sont William Snialham, de Bedford, N.E., et le navigateur William Bird, de Kidderminster, Angleterre. Sir Frederic se rendait en Grand-Bretagne en mission spéciale au moment de l'accident.

A Montréal, on a annoncé que le capitaine R. H. Page, expert de l'aviation britannique, est en route pour Terre-Neuve, pour effectuer une enquête officielle sur l'accident.

Les Anglais prennent deux villes en Erythrée

(Suite de la page 1)

milliers. Des avions de reconnaissance de l'armée britannique ont découvert que les fascistes semblaient abandonner Bardera, où ils avaient établi leurs quartiers généraux. Cette ville est située sur le fleuve Djouba, à l'intérieur des terres. On rapporte aussi que les Britanniques ont bombardé les baraques, le poste de radio, des camions et des camps à Lough Ferrandi, l'une des bases les plus importantes des fascistes dans la vallée du Djouba; d'autres bombardements analogues ont été faits à la fin de la semaine.

Le commandement britannique a plus ou moins confirmé les rapports d'une rencontre entre les Anglais et Allemands en Libye. Le bulletin des quartiers généraux mentionne, en effet, que des "camions blindés, que l'on croit être allemands", ont été repérés à l'ouest d'El Agheila, à environ 70 milles au sud-ouest d'Adjeddab.

Les Italiens, en fuyant des environs de Mogadichou, ont relâché 200 marins britanniques et alliés, qu'ils avaient fait prisonniers. D'autre part, les Anglais admettent qu'un raid aérien de Luqa, dans l'île de Malte; au cours de cette attaque, les raiders ont perdu 7 de leurs 80 avions, et les Anglais 3.

Autre île du Dodécannèse enlevée aux Italiens

(Suite de la page 1)

tes. Il a rapporté en outre que son aviation avait été très active et qu'elle avait remporté des succès exceptionnels.

Un porte-parole du gouvernement a dit, pour sa part, que plusieurs renseignements de l'aviation grecque ont permis d'apprendre qu'en plusieurs endroits les Italiens organisaient rapidement leur défense. Il a ajouté que, la nuit dernière, une contre-attaque avait été aisément repoussée. Deux chars d'assaut ennemis qui ont aussi tenté d'approcher des lignes grecques ont été gravement endommagés.

Monastir, Yougoslavie, 27. (P.A.) — Des dépêches militaires reçues, ce soir, à la frontière, disent que les maudits temps genc considérablement les Grecs, en ce sens qu'il leur rend de plus en plus difficile la tâche de ravitailler leur front. Certaines unités, coupées du gros de l'armée, ne subsistent qu'en utilisant leurs rations d'urgence.

Londres et Ankara se sont entendus

(Suite de la page 1)

Londres à Moscou, est arrivé à Stamboul, cet après-midi. Il sera à Ankara demain.

En annonçant l'accord anglo-turc, le secrétaire de M. Eden a déclaré que les conférences entre le ministre anglais aux affaires étrangères et les leaders de la Turquie ont été si heureuses qu'il n'est même plus nécessaire de les faire suivre d'autres conversations diplomatiques ou politiques. Les experts militaires des deux pays poursuivront leurs entretiens sur des questions techniques. M. Eden doit retourner au Caire, demain soir, après avoir vu sir Stafford, à moins que des événements inattendus ne se produisent. Plus tard, il ira en Grèce.

Avant de prendre, à Stamboul, le train qui le conduit, cette nuit, à Ankara, sir Stafford Cripps a dit, qu'il était optimiste sur l'avenir des relations russo-britanniques.

Il y a vingt-cinq ans

(Presse Canadienne)

Le 28 février 1916. — Les troupes sud-africaines et les territoriaux britanniques mettent en déroute les forces ennemies aux environs de Sidi Barrani, en Egypte. Les Allemands s'emparent de la ferme Navarin au cours d'une attaque surprise en Champagne.

M. Lapointe poursuivra le "Citizen" d'Ottawa

(Suite de la page 1)

violence et disait en substance qu'il leur retour de la guerre, après avoir eu l'expérience pratique des mitrailleuses, les soldats "sauraient de quel côté tirer" pour faire valoir leurs revendications.

M. Coldwell attirait récemment l'attention du ministre de la Justice, et aussi celle du procureur général d'Ontario, sur cet étrange article. Il se plaignait aujourd'hui que rien n'ait été fait à ce propos. Mais M. Lapointe ne fut pas lent à lui donner satisfaction. Le "Citizen" sera cité en cour. Le ministre explique qu'il ne peut trop se hâter, de crainte qu'on n'interprète son geste comme une façon de représailles contre l'attitude récente de ce journal à son égard. Pressé de questions par M. Hanson, au sujet de la procédure qu'il entend suivre, M. Lapointe admet qu'il hésite entre deux façons de procéder. Mais sa décision sera prise d'ici peu, et il y sera donné suite. M. Hanson commenta la-dessus que c'est un chapitre nouveau qui s'ouvre dans l'histoire du Canada, "et nombre de gens, dit-il, notamment les avocats, sont particulièrement anxieux d'apprendre comment procédera le ministre de la justice."

Les communistes restent les plus remuants

M. Coldwell s'était aussi plaint que les communistes, qu'il abhorre à cause de leur attitude au sujet de la guerre, semblent attrapper tous les coups. A quoi M. Lapointe répondit que c'est assez compréhensible, puisque les communistes restent les plus actifs. Même quand leurs presses sont saisies, ils trouvent moyen de faire circuler leurs brochures séditionnelles.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, s'apitoyer plus que de raison au sujet des communistes, poursuit M. Lapointe. Le ministre rappelle, non sans effet, qu'ils s'infiltrèrent partout, même au sein de l'armée.

Le peuple canadien ne peut se rappeler, sans quelque émoi, qu'un soldat fut arrêté à Ottawa, l'été dernier, pour avoir imprimé et distribué de la "littérature" communiste contre la guerre. Il y a là, de toute évidence, une question de sécurité.

A la discrétion du ministre

Le ministre de la Justice a pleine discrétion dans l'application des règlements de la défense. M. Lapointe n'entend pas discuter ce point qui relève de la haute politique. Il se contente de mentionner qu'il existe de bonnes raisons pour qu'il en soit ainsi. Ainsi lorsque le ministre refuse de se rendre à la recommandation d'un juge de qualité, ne libère pas un interné, il se peut qu'il se guide sur les renseignements particuliers qu'il tient du service secret ou même d'un gouvernement étranger. Voilà qui ne saurait être révélé au public.

Le rôle de M. Gendreau

Pour tirer les choses au clair, M. Lapointe explique la procédure pour l'internement des aubains ennemis. D'abord, la police fait enquête sur le cas d'un particulier. Après quoi, ce rapport est soumis au conseiller juridique de la gendarmerie. A Montréal, ce conseiller est M. Fauteux, procureur de M. Fauriol, le plus grand éloges au point de vue légal. Le troisième stage est atteint quand le rapport parvient à Ottawa et est examiné, soit par M. Norman Robertson, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat suppléant aux affaires extérieures, ou à M. McNeill, un officiel hautement considéré du ministère de la Justice. Ce n'est qu'après ces divers examens que le rapport est placé devant le ministre de la Justice pour décision.

Mais il reste à tout sujet britannique le droit de se pourvoir en appel. A cette fin, des juges ont été désignés pour considérer chaque appel et aviser le ministre de la Justice. Celui-ci, encore une fois, garde pleine discrétion. Le ministre l'exerce au meilleur de sa connaissance, et sans s'inquiéter des critiques. "SI, après toutes ces précautions, déclare M. Lapointe, et en dépit de la recommandation du juge, je crois préférable de détenir un aubain, celui-ci restera interné".

La Chambre l'a applaudi.

La démocratie doit se défendre

M. Lapointe tance encore M. Coldwell de prétendre que tandis que nous nous battons en Europe pour défendre la démocratie, nous la détruisons chez nous. C'est là une fausseté trop évidente. Au contraire, nous protégeons ici la démocratie, et ce n'est pas sans besoin.

Unionistes et communistes

Il n'est pas vrai, poursuit le ministre, d'insinuer que tous les trade-unionistes sont internés. Mais il est vrai que quelques-uns durent être internés, non parce qu'ils étaient trade-unionistes, mais parce qu'ils étaient communistes. Et ce ne peut être la même chose.

Les discours de Mme Nielsen

Plus tard dans la journée, M. Hanson s'avisa de se poser en défenseur de Mme Nielsen, députée de North-Battleford, dont les discours prononcés en Chambre et publiés ensuite en pamphlet furent saisis par la gendarmerie.

"Il y avait quelques modifications d'importance", de dire M. Lapointe. Le chef de l'opposition s'arrêta court.

L'envoi des soldats américains à l'étranger

(Suite de la page 1)

raison pouvant motiver l'envoi de soldats américains à l'étranger, et il a poursuivi: "Mais dire formellement cela à Hitler, à Staline et au Japon c'est simplement nous attirer les ennemis les plus graves". M. van Nuy a publié une déclaration parce qu'il ne tient pas à faire un discours au sénat, ce qui, à son avis, n'aurait pas d'autre résultat que de retarder l'adoption du bill d'aide à la Grande-Bretagne.

Il a aussi suggéré que, si les adversaires de l'administration faisaient les mauvaises têtes et voulaient prolonger indéfiniment le débat, on emploie un règlement du parlement qui limite les deux-tiers des sénateurs à limiter tout débat à tant de jours, à la suite desquels un vote doit être pris.

Les sénateurs Prentiss Brown, démocrate du Michigan, et Morris Sheppard, démocrate du Texas, approuveront le projet de loi Roosevelt, cet après-midi. S'y est opposé le sénateur Dennis Chavez, un autre démocrate.

Moscou s'opposerait à ce que les Allemands traversent la Bulgarie

(Suite de la page 1)

dans plusieurs capitales balkaniques qui dit que la Bulgarie peut signer un pacte économique, politique et militaire avec l'Allemagne, l'Italie et le Japon, à la suite de la séance extraordinaire que son cabinet a tenue, hier soir, à Sofia. Peu de temps avant cette réunion des membres du gouvernement, le baron Herbert von Richtigofen, ministre de l'Allemagne en Bulgarie, avait eu de longues conversations avec les leaders de ce petit pays.

L'adhérence de la Bulgarie au système de l'axe peut tourner les armées nazies du côté de la Yougoslavie.

Une autre théorie que l'on avance, c'est que Hitler s'est enfin convaincu qu'il lui sera plus facile d'atteindre la Grèce par la vallée de Vardar, la route historique que tous les conquérants ont empruntée, que par la Bulgarie, pays très mal pourvu de voies de communications. Les diplomates croient que, si le plan d'action des nazis a été ainsi modifié cela serait dû au fait que le Reich doit avoir vite fait de décider d'avancer en direction de la Méditerranée. Il ne peut plus temporiser maintenant. Les succès que les Britanniques ont remportés en Afrique contre l'Italie permettent à la Grande-Bretagne de transporter rapidement des troupes à Salonique, pour appuyer les Grecs, si le besoin s'en fait sentir.

Destruction possible des champs de pétrole de Roumanie occupée

(Suite de la page 1)

uniformes traversent le Danube en nombre si considérable qu'il ne sera possible de croire à une invasion; 2°—Si les nazis obtiennent de contrôler la Bulgarie sans se servir de leur armée; 3°—Si l'on ne règle pas d'une façon satisfaisante pour nous les incidents du genre de celui de la disparition de M. Wodine Grenovitch."

M. Rendel a ajouté que si les relations diplomatiques que son pays entretient avec la Bulgarie sont rompues, "il est très probable que le Royaume-Uni déclenche la guerre aux Bulgares avant que des actes d'hostilité ne soient posés."

Dans son interview il a aussi annoncé que sa mission diplomatique "ne se propose pas de rester à Sofia pour y être humiliée ou ridiculisée par les Allemands". Il a poursuivi: "Si nos relations diplomatiques avec la Bulgarie sont rompues, ce sera la première pas de la Bulgarie vers la guerre. Si nous parlons d'ici la Bulgarie devra accepter les conséquences qu'entraînera pour elle le fait d'être devenue un théâtre de guerre. Nous serions déjà presque justifiés de rompre ces relations que nous entretenons avec les Bulgares. Le principe selon lequel on attaque des pays déjà occupés a été établi dans l'est de l'Europe et je crois que la même procédure sera suivie ici."

La Roumanie n'a pas encore été bombardée parce que nous voulons rendre plus facile à la Bulgarie la tâche de rester neutre. Il est facile de comprendre qu'une rupture diplomatique entre la Bulgarie et la Grande-Bretagne sera immédiatement suivie d'attaques aériennes contre les champs pétroliers et les voies de communications de la Roumanie. La Bulgarie a déjà fait plus qu'il ne convient à un Etat neutre pour satisfaire l'Allemagne. Beaucoup d'Allemands occupent dans ce pays des postes de premier plan. Des techniciens ont traversé le Danube pour préparer l'installation de ponts sur ce fleuve. Des lignes téléphoniques additionnelles ont été construites dans tout le pays. L'état-major allemand a déjà réquisitionné des villas. L'armée bulgare est virtuellement mobilisée, mais elle ne fait pas face aux Allemands qui sont massés de l'autre côté du Danube. La presse bulgare trahit la Grande-Bretagne en ennemie et elle est sous le contrôle absolu des Allemands. La police bulgare est aussi presque entièrement sous la direction des nazis. L'armée est dans le même cas. Ses chefs sont pro-allemands. On a fermé les écoles bulgares afin que les troupes du Reich puissent y être cantonnées. On a réquisitionné tous les camions de même que les bestiaux et les charrettes des paysans. De la dire que nous n'avons aucun motif de rompre avec la Bulgarie, il y a loin."

Au cours de la journée, M. Rendel s'est aussi rendu chez M. Bogdan Philov, le premier ministre bulgare, auprès duquel il a protesté contre le fait que M. Wodine Grenovitch, un sujet britannique, est disparu, lundi dernier, du train qui le conduisait à Stamboul, en Turquie. On a des raisons de croire que cet homme a été descendu du train, entre Sofia et Stamboul, à la demande des Allemands.

Plus de 150 incendies allumés à Cologne

(Suite de la page 1)

chés à plusieurs reprises. Tous les pilotes qui sont revenus de cette opération se sont accordés pour déclarer qu'elle avait été d'une violence et d'une efficacité rares. Six appareils britanniques ne sont pas rentrés de cette 58e attaque contre Cologne et d'assauts répétés contre les bases ennemies de Boulogne et de Flessingue. En ces deux derniers endroits aussi les dégâts ont été énormes.

Au cours de la journée, les avions nazis ont profité des nuages qui couvraient le ciel pour bombarder des villes anglaises, attaquer des navires au large de la côte orientale et mitrailler des rues de paisibles villages. Un communiqué officiel dit que tous ces avions n'ont fait qu'un nombre peu élevé de morts et de blessés graves.

Un vent très violent qui souffle, ce soir, sur la Manche a vraisemblablement obligé l'aviation de Goering à rester à ses bases, cette nuit. Un épais brouillard réduit la visibilité à zéro dans la région du Pas-de-Calais. Londres n'a pas eu d'alerte.

Le Canada

Le premier à vous renseigner le matin

Le "Canada" est livré à domicile tous les matins avant le déjeuner et vous renseigne dès la première heure sur tous les événements locaux et internationaux.

6 mois	3.00
12 mois	6.00

A Montréal seulement

Abonnement d'essai

Par la poste, pour la campagne seulement

3 MOIS pour \$1.00

LE CANADA
22, rue Saint-Jacques, Montréal

Messieurs,
Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Veuillez trouver la somme de \$1.

NOM

ADRESSE

Paquet pour paquet, les Sweet Caps sont les meilleures cigarettes que vous puissiez acheter!



Un instant, s'il vous plaît!

Vous fumez pour votre plaisir, n'est-ce pas? Alors, les cigarettes qui vous procurent la plus grande somme de plaisir doivent vous donner aussi le maximum de valeur. Le fait, donc, que les Canadiens, libres de choisir, fument plus de Sweet Caps que de n'importe quelle autre marque est la preuve que les Sweet Caps procurent plus de plaisir, c'est-à-dire une plus grande valeur, pour votre argent. Pour les cigarettes comme pour toute autre chose, vous obtenez exactement ce pour quoi vous payez. Paquet pour paquet, les Sweet Caps sont les meilleures cigarettes que vous puissiez acheter.

Cigarettes SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

Les Canadiens succombent 5-2 aux mains des Rangers à New-York

DU SOIR AU LENDEMAIN

Par Paul PARIZEAU

En marge de la série Royal-Québec

Maintenant que les Royals ont un avantage d'une partie sur les Rangers, nous sommes à peu près convaincus que la série de semi-finale durera la limite de cinq parties. Dans les deux parties jouées au Forum, les Royals ont fait montre de supériorité marquée sur les Rangers, mais le club québécois est difficile à battre sur son propre patinoire et l'attitude hostile de la foule a souvent été un facteur de succès. Il est certain qu'un club est toujours confiant lorsqu'il joue chez lui et cela ne s'applique pas seulement aux Royals mais même aux Sénateurs d'Ottawa qui ont dû se contenter d'un match nul de 5-5 contre les Flyers à Cornwall, mercredi soir.

Il est pourtant généralement reconnu dans le circuit senior que l'équipe de Québec est la plus difficile à battre de la ligue chez elle. Les fervents du hockey de la vieille capitale sont des partisans fanatiques et il leur arrive souvent d'être ouvertement hostiles à l'endroit des clubs visiteurs. Frank Carlin en a eu la preuve lorsqu'il a été attrapé par un spectateur par trop bouillant à l'issue du duel de mardi soir dernier à Québec.

Il est évident que les Royals feront tout en leur pouvoir pour s'assurer les honneurs de la série, ce soir. Advenant une victoire du club de Don Fenimore il est certain que la partie de dimanche au Forum ne manquera pas d'intérêt.

Il apparaît que certains officiels de l'exécutif des Royals se sont plaints du travail des arbitres Bert Hedges et Johnny Jones; ils auraient même demandé une paire d'officiels nouveaux pour la partie de ce soir à Québec. Nous différons complètement d'opinion sur ce point et ces récriminations nous surprennent d'autant plus que ces deux arbitres nous ont épatés par leur impartialité, leur bon jugement et leur tenue générale dans la partie de mercredi. Parmi nos arbitres locaux, Georges Leclerc est le seul qui, selon nous, pourrait remplir le poste d'arbitre d'une telle série avec autant d'aplomb. Nous déplorons les circonstances qui obligent les clubs à recourir aux services d'arbitres étrangers pour obtenir justice, mais il faut admettre que Bert Hedges et Johnny Jones se sont tenus à la hauteur de leur tâche. Ils méritent même des éloges pour leur courage et toutes les autres qualités qui en font des officiels remarquables.

Un héros de la présente série dont le nom n'est pas assez souvent signalé est bien Paul-Marcel Raymond. Le rôle du petit avant des Royals dans cette série est par lui-même obscur, mais combien effectif. Raymond a pour mission de tenir en échec Stu Smith, le leader des compteurs de la ligue et il a si bien rempli ces fonctions depuis le commencement des hostilités qu'en trois parties, Smith n'a pas compté un seul but et n'a même pas obtenu une assistance. Tommy Gorman compare les efforts de Raymond à ceux de Baldy Northcott dans la finale de la coupe Stanley avec Toronto en 1935.

Dans cette série Northcott a tenu Charles Conacher, alors à son meilleur, à une impuissance complète durant trois parties.

Hommages aux Canadiens

Bob Considine, rédacteur des sports du Daily News de New-York vient d'écrire en parlant des Canadiens qu'ils reprennent lentement, mais sûrement, l'éclat qui était jadis lié au nom même du club. Dans les années passées, dit-il, ils ont eu tout ce qu'un club pouvait désirer; par exemple, un Didier Pitre dont les lancers étaient tellement puissants qu'ils avaient le don de faire craquer les bandes; un Jack Laviolette qui pouvait patiner avec autant de rapidité et de grâce par en arrière que par en avant; puis le fameux Georges Vézina, un gardien de but sûr et sûr de soi, qui a joué 15 saisons sans manquer une partie et qui était à son poste lorsque la mort est venue soudainement le chercher et enfin les Moroz, Aurele Joliat, Pit Lepine, Johnny Gagnon et autres.

Durant plusieurs saisons, de faire remarquer Considine, les Canadiens ont connu un déclin mais aujourd'hui ils remontent la pente. Comme principale raison de ses récents succès il place l'engagement de Dick Irvin au poste d'instruction du club et l'acquisition de la brillante recrue, Johnny Quilty.

Considine considère Dick Irvin comme un bon instructeur. Si peu de choses ont été dites de lui dans le passé, explique-t-il, c'est parce qu'il a été laissé dans l'ombre à Toronto tandis que le gérant du club, Connie Smythe, paraissait toujours en lumière.

Mise au point de Riopel

Une espèce de campagne défaitiste semble avoir été entreprise contre les activités du promoteur Lucien Riopel à l'Auditorium de Verdun. Un curieux incident s'est produit mardi soir dernier lorsque deux inconnus ont téléphoné au gérant Arthur Laperrière pour lui annoncer que ce soir-là avait été contremandé, tel qu'annoncé par un poste radiophonique. Ces déclarations ont fort surpris le gérant de l'Auditorium mais une petite enquête a permis d'en connaître la vérité; d'après les lettres d'appel mentionnées par les informateurs, l'identité du poste en question n'est pas connue et on suppose qu'il s'agit d'un transmetteur à ondes courtes privé. Pour s'ajouter à cet incident insolite, des rumeurs de toutes sortes ont circulé ces temps derniers et le promoteur Lucien Riopel, questionné, à ce sujet, a déclaré qu'il n'y comprenait rien. Il semble donc opportun que le public soit mis au courant pour l'avenir car il reste dans l'état du possible que l'affaire se répète.

"Nous n'avons pas l'intention de cesser nos activités à l'Auditorium de Verdun et toutes les rumeurs le prétendant sont absolument sans fondement," nous a déclaré hier soir le promoteur Lucien Riopel. "L'intérêt témoigné jusqu'à date par le public nous permet d'anticiper un grand succès car nous continuons d'offrir des combats de premier choix. C'est dans cette intention que nous commençons un tournoi éliminatoire, qui mettra en lice tous les meilleurs lutteurs de l'heure actuelle et qui se terminera par le couronnement du champion mondial."

Ces projets du promoteur Lucien Riopel sont clairs et explicites. Fort de l'appui des autorités de la municipalité de Verdun, l'homme qui a présenté à l'Auditorium de Verdun l'un des plus grands centres de la lutte en Amérique, "Nous avons un site idéal dans ce magnifique Auditorium," a déclaré Riopel, "et nous sommes convaincus de pouvoir faire un grand succès de nos séances hebdomadaires, car le tournoi que nous commençons amènera dans l'arène les meilleurs lutteurs du continent. En offrant au public les spectacles qu'il désire nous sommes assurés de son entier appui et c'est ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec grande confiance."

CHEZ NOS QUILLEURS

Ligue Taverne Serres

SQUARE SPORTSDOM ANS.

A. Lachapelle	122	134	117	274
E. Bouchard	124	127	100	251
N. Desjardins	131	123	100	254
B. Lamoignon	148	138	125	311
L. Bouchard	90	147	100	237

Total 589 604 624-1827

A. DUFOUR

A. Bouteille	104	141	99	244
W. Gauthier	95	117	92	204
H. Lamoignon	148	138	125	311
R. Dufour	119	109	125	253
A. Dufour	85	112	140	337

Total 561 614 542-1707

A. DESJARDINS

G. Barrault	109	93	151	253
D. Payette	129	114	124	267
René Gendron	131	132	115	278
G. Lamoignon	122	91	125	238
A. Desjardins	153	120	140	313

Total 621 554 666-1841

LALEMAND Co.

R. Jubinville	169	122	79	370
L. Courchesne	132	94	100	326
R. E. Price	130	123	145	398
C. Bouchard	72	91	74	237
L. St-Onge	99	112	100	311

Total 553 549 502-1602

COMMERCIAL ALCOHOL

R. Chaput	87	80	106	273
L. Lavallée	117	117	117	351
R. Gendron	105	104	82	291
H. Valliquette	75	102	84	261
L. Allard	121	116	115	352

Total 400 514 468-1412

TAVERNE SERRES

A. Houde	147	130	146	423
L. Carles	95	80	120	295
E. Beaudreau	87	106	100	293
L. Farly	147	134	117	412
Dumy	80	71	80	231

Total 477 530 362-1569

Ligue O. Letourneau

LES PRODUITS CONDOR

B. Bérubé	104	90	97	291
P. Laperrière	92	117	93	202
L. Martin	113	96	107	316
Desmar	91	91	90	272
A. Morin	142	131	140	413

Total 446 533 527-1412

SALAISON MAISONNEUVE LITE

R. Ouellette	94	105	124	319
Dr. G. Morin	91	101	119	301
Dr. H. Desjardins	94	101	119	301

R. MORIN

R. Morin	98	132	101	331
P. E. Charbonneau	111	128	90	329
Total	200	620	630	1659

Salaçon Maisonneuve gagne 3 parties

M. R. POULIN, Fleurière

A. Despatie	126	124	104	354
J. Mainville	75	123	120	218
O. Gauthier	107	110	90	307
O. Gauthier	90	108	105	293
H. Brouillard	127	120	125	472

Total 544 589 641-1774

O. LETOURNEAU, Fernerrie

O. Letourneau	124	126	124	374
O. Letourneau	72	72	72	216
A. Bérubé	82	75	114	271
P. Joncas	83	94	104	281
V. Morier	111	146	142	409

Total 472 515 517-1504

R. Poulin gagne 3 parties

LES PROFESSEURS

J. Colpion	100	123	128	351
F. Melançon	80	80	80	240
A. Phœnix	127	124	115	366
B. Bellemare	127	124	115	366
G. Carmel	127	124	115	366

Total 544 589 641-1774

C. BROCHU, Tabaciste

D. Corbett	127	120	104	351
P. Boulanger	94	81	82	257
E. Sené	70	93	90	253
Dumy	85	80	82	247
L. Lavallée	95	99	112	306

Total 482 473 477-1433

Professeurs gagne 3 parties

Ligue Catelli

M. R. Daoust	56	47	49	152
" R. Tessier	43	45	72	160
G. Lecavallier	89	83	82	254
L. Berrichame	75	115	100	290
J. F. Marcotte	115	116	116	347

Total 378 416 419-1243

M. J. Croteau

M. J. Croteau	54	75	63	192
" G. Tardif	91	102	74	267
C. Tardif	86	82	74	242
L. Berrichame	101	82	82	265
J. Laurin	112	81	112	305

Total 444 419 417-1277

PIKE COMPTE

2 BUTS POUR

LES RANGERS

Le jeu est rude — Getliffe compte les deux points du Canadien

New-York, 27. (P.C.) — Les Rangers de New-York ont défait les Canadiens de Montréal 5-2, ici, ce soir, améliorant ainsi considérablement leurs chances de terminer la saison en troisième place de la ligue Nationale. Cette victoire est la quatrième de suite des Rangers.

Les Rangers ont passé toute la première période à se servir de leur poids pour ralentir les Habitants, prenant en même temps une avance d'un but, et ils n'ont jamais été devancés par la suite. Les Rangers ont compté deux buts contre un à chacune des deux dernières périodes.

Le jeune Alf Pike a mené l'attaque des New-Yorkais, avec une paire de buts. Alex Shibicky, Kirby MacDonald et Bryan Hextall ont obtenu les autres points des Rangers, tandis que les deux buts des Canadiens ont été comptés par Ray Getliffe, tous deux avec l'aide de Murph Chamberlain.

Les Rangers n'ont pas ménagé les jeunes Habitants au début de la joute, et le manque de sévérité de l'arbitre Bill Stewart n'a fait que les encourager. Quelques secondes après le début du match, Babe Pratt a bousculé Johnny Quilty, et celui-ci s'est frappé rudement sur la clôture.

Quilty a dû quitter la patinoire pour aller se reposer dans la chambre des joueurs, mais il est revenu au jeu cinq minutes plus tard, lorsqu'il n'a pu aider les siens énormément par la suite. Elmer Lach a été presque mis hors de combat par un coup de coude de Dutch Hiller un peu plus tard, et ainsi, les Canadiens n'ont pu montrer leur offensive habituelle, avec deux centres affaiblis par des coups.

Il va sans dire que Pratt et Hiller s'en sont tirés sans punition. Les échanges de coups de bâtons et les bousculades ont été nombreuses, et le match a mené plusieurs fois de dégringoler en bagarre générale, mais l'arbitre Stewart n'a infligé que des punitions rarement.

C'est cependant pendant que Getliffe était en train de purger une mineure que Shibicky a donné l'avantage aux Rangers, prenant une passe d'Art Coulter pour déjouer Wilf Cude avec un lancer de 25 pieds du filet. Getliffe a égalé le score vers le milieu de la deuxième période, mais deux buts comptés à 22 secondes d'intervalle ont ensuite assuré un avantage confortable. Les deux buts ont été comptés par MacDonald et Pike, de la même façon. Tous deux ont laissé Cude faire un plongeon avant de lancer dans le haut du filet.

La troisième période durait depuis cinq minutes lorsque Pike a compté son deuxième point, sur des passes de Hiller et MacDonald. Quatre minutes plus tard, Hextall a compté à son tour. Les Canadiens ont attaqué désespérément par la suite, mais le but de Getliffe a été le seul fruit de leurs efforts.

Dans les dernières minutes, les Habitants ont failli compter à trois reprises. Lach a d'abord frappé le poteau avec un lancer de loin. Quelques secondes plus tard, Benoit est arrivé seul devant Kerr, mais il a lancé à côté du filet, et ensuite Tony Demers a lancé au-dessus d'un filet vide au cours d'une mêlée. Clint Smith a failli augmenter l'avance des Rangers dans la dernière minute de jeu, lorsqu'il s'est échappé avec Cude seul à déjouer, mais Cude a arrêté son lancer.

Les deux clubs sont partis après la joute pour Montréal, où ils en viendront aux prises de nouveau samedi soir. Phil Watson a été blessé au côté dans une collision avec Toe Blake peu après le début de la deuxième période.

CANADIENS — Buts: Cude; défenses: Goulette et Portland; centres: Quilty, Alf Benoit et Blake; subs: Reardon, Graboski, Sands, Getliffe, Chamberlain, Lach, Adams, Demers, et O'Neill.

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Coulter et Pratt; centres: Watson; altes: Hextall et L. Patrick; subs: Heller, M. Patrick, M. Colville, M. Colville, Shibicky, Hiller, Smith, MacDonald et Pike.

Arbitres: Stewart et Chadwick.

Première période

1—Canadiens: Shibicky	17:29
Punitions: Hextall, Benoit, Shibicky, et Getliffe.	

Deuxième période

2—Canadiens: Getliffe	13:07
3—Rangers: MacDonald	15:16
4—Rangers: Pike	15:28
Aucune punition.	

Troisième période

5—Rangers: Hiller et MacDonald	5:40
6—Rangers: Hextall (Coulter)	9:29
7—Canadiens: Getliffe	10:44
Punitions: Chamberlain, Hextall, et Hiller.	

GIANTS vs DODGERS

AUJOURD'HUI

A LA HAVANE

La Havane, 27. (P.A.) — Bill Terry est arrivé aujourd'hui à la Havane avec ses Giants de New-York, qui commenceront demain une série de trois parties d'exhibition avec les Dodgers de Brooklyn.

Les Giants et les Dodgers n'ont pu pratiquer aujourd'hui à cause de la pluie. Terry a dit qu'il se servira de Paul Dean, Bump Hadley et Cliff Melton comme lanceurs demain.

Le gérant Léo Durocher a annoncé que ses lanceurs demain seront Kirby Higbe, Curt Davis et Bill Swift. Higbe a battu les Giants six fois l'an dernier, lorsqu'il était avec les Phillies de Philadelphie.

AUCUN APPEL

TELEPHONIQUE

Nos lecteurs sont priés de prendre note qu'à l'avenir nous ne donnerons pas d'informations sportives au téléphone.

IL COMPTE LES DEUX

BUTS DES CANADIENS



RAY GETLIFFE

GERARD COTE AU

FESTIVAL ANNUEL

DES ECOLEIERS DEMAIN

Le champion coureur canadien, Gérard Côté, de Saint-Hyacinthe, assistera demain après-midi, au Forum, au grand festival des écoliers de Montréal, organisé par les frères Saint-Gabriel de l'orphelinat Saint-Arsène. Gérard Côté sera juge honoraire de toutes les courses et présentera même quelques trophées aux vainqueurs.

Le festival de demain sera sous la présidence d'honneur du maire de Montréal, M. Adhemar Raynault et de M. C.-E. Gravel, président de la Commission scolaire de Montréal.

On nous prie d'aviser les écoliers que tous les tramways Sainte-Catherine, allant vers l'Ouest, arrêteront au Forum. Le lever du rideau se fait à deux heures et le spectacle durera trois heures et demie.

Voici maintenant la liste des officiels et officiels de cette fête: Comité d'organisation: Président d'honneur: Rév. Frère Ladislav, assistant provincial et directeur de l'orphelinat Saint-Arsène; avisier sportif: L.-E. Métivier, officier de l'A.A.U. du Canada; organisateur, Rév. Frère Eugène; secrétaire, Rév. Frère Gabriel; directeur des jeux: Rév. Frère Anthelme; assistants, Rév. F. F. Sébe et Adelphe-Marie.

Juge en chef: Adjuitor Perron; Juges, Dr L.-O. Geoffroy, Jean Barrette, Ernest Loiseleur, Dr G.-H. Laporte, J.-W.-L. Ladouceur, Ernest Picard, L. St-Pierre, A.-E. Saucier, Eugène Giroux, W. Brosseau, R. Labrosse, E. Moreau et P. Beaubien.

Juge au départ: Eugène Picard. Chronométrateurs: le major M.-A. Gravel, Edgar Charbonneau, E. Pelletier, Inspecteurs: G. Métivier, Nap. Bourdeau, Dr G. Demers, J.-L. Rév. Annonceur: D. Bourassa, Régisseurs: J.-A. Contant et R. Métivier. Médecin: Dr Emile Ménard.

Voici le programme officiel:

1.00—Joute Saint-Stanislas vs Saint-Arsène.

2.00—"O Canada" — Course de l'O.S.A.

2.10—Courses ouvertes à toutes les écoles.

2.25—Nos écoles. Un demi-mille pour la Coupe Paul Dandurand.

2.30—Acrobatie par Leo Plourde.

2.40—Joyeux bouffons. — Nettoyage de la glace.

2.45—Patinage de fantaisie.

2.50—Patinage sur échasses.

3.00—Hockey: Saint-Vincent-Ferrier vs Lajoie.

3.25—Courses: Ecoles supérieures.

3.28—Course: Championnat des écoles primaires.

3.30—Course à relais.

3.40—Acrobaties par les Fantanos.

3.50—Les chiens du professeur Plourde.

4.00—Equilibre sur bouteilles.

4.05—Présentation du trophée O.S.A.

Plusieurs importants concours de ski seront tenus en fin de semaine

LE COMITE DE PROTECTION CIVILE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

LE DOMAINE DU TURF

FACILE VICTOIRE MEADE PILOTERA DE PLAYHOUSE A BIMELECH DANS LE WIDENER

Il gance la bourse Ponce de Leon par quatre longueurs

Hialeah Park, 27. (P.A.) — Playhouse, représentant J. H. Miles, un fils de quatre ans de Display qui n'avait rien fait autre que de fréquenter la bourse Ponce de Leon ici au jourd'hui. Piloté par Ronnie Nash, le cheval a remporté une victoire décisive sur six autres membres réputés de la division à réclamer. Il a gagné par quatre longueurs et il a payé 3 pour 1.

Le deuxième argent est allé à Ballymore, porte-couleurs de Mme T. Christopher, qui a battu par une tête Bar Fly de l'établissement Parkwood. Sir Gibson, de l'écurie Woodvale, favori conduit par Conn McCreary, a terminé quatrième. Playhouse a couru le mille et un furlong en 1:51 avec le plus lourd fardeau du peloton, soit 119 livres.

LES RESULTATS

Première Course. — Quick Conquest, 26.10, 22.30, 10.80; Miss Shopper 10.60, 22.30, 10.80; Irish Ivy 11.50, 22.30, 10.80; Tempo 34, 22.30, 10.80; Merry 11.50, 22.30, 10.80; Duke 11.50, 22.30, 10.80; Bob 11.50, 22.30, 10.80; Late 11.50, 22.30, 10.80; Fasta 11.50, 22.30, 10.80; Fasta 11.50, 22.30, 10.80.

Deuxième Course. — Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80; Bold Turk 11.50, 22.30, 10.80.

Troisième Course. — Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80; Big Brandy 11.50, 22.30, 10.80.

Quatrième Course. — Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80; Mavary 11.50, 22.30, 10.80.

Cinquième Course. — Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80; Aradino 11.50, 22.30, 10.80.

Sixième Course. — Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80; Playhouse 11.50, 22.30, 10.80.

Septième Course. — Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80; Fairfax 11.50, 22.30, 10.80.

Huitième Course. — John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80; John Old 11.50, 22.30, 10.80.

Neuvième Course. — Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80; Light Tack 11.50, 22.30, 10.80.

Dixième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Onzième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Douzième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Treizième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Quatorzième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Quinzième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Seizième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Dix-septième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Dix-huitième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Dix-neuvième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingtième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-et-unième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-deuxième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-troisième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-quatrième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-cinquième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-sixième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-septième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-huitième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Vingt-neuvième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

Trenteième Course. — Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80; Knight 11.50, 22.30, 10.80.

CHOIX DU JOUR

A HIALEAH PARK

1-Pas de choix.

2-Singer Betty, Monty, Court Counsel.

3-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

4-Out of Fire, Sure Swift, Flushing.

5-Victoria, Silent Witness, Court Counsel.

6-Monty, Silent Witness, Court Counsel.

7-Wine Red.

8-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

9-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

10-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

11-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

12-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

13-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

14-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

15-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

16-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

17-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

18-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

19-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

20-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

21-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

22-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

23-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

24-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

25-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

26-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

27-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

28-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

29-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

30-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

31-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

32-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

33-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

34-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

35-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

36-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

37-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

38-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

39-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

40-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

41-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

42-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

43-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

44-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

45-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

46-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

47-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

48-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

49-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

50-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

51-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

52-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

53-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

54-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

55-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

56-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

57-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

58-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

59-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

60-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

61-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

62-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

63-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

64-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

65-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

66-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

67-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

68-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

69-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

70-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

71-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

72-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

73-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

74-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

75-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

76-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

77-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

78-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

79-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

80-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

81-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

82-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

83-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

84-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

85-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

86-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

87-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

88-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

89-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

90-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

91-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

92-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

93-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

94-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

95-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

96-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

97-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

98-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

99-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

100-Ingles, J. J. Lipp, Bellerose.

SAMMY BELL SIGNE SON CONTRAT

Le club de baseball Montréal a annoncé que le contrat signé de Sammy Bell avait été reçu au bureau du club, rue D'Arny. Le contrat de Bell est le premier à arriver cette année.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.

Bell a signé un contrat avec son club, disant qu'il était heureux de rester avec le club cette année, et qu'il se sent en excellente condition. Sammy Bell a signé un contrat avec le club de baseball Montréal.



Les membres de la section de Sainte-Agathe-des-Monts du C.P.C. ont fait quelques manœuvres sur skis à Saint-Jovite, dimanche dernier. On distingue sur cette photo, prise devant le presbytère de Saint-Jovite, M. K.W. Harrison, commandant de la section, M. Albert Bergeron, chef de police de Sainte-Agathe, le maire Georges Libois, de Sainte-Agathe, M. Arthur Cyr, M. le curé Mercier, de Saint-Jovite, M. l'abbé J.B. Charland, vicaire de Sainte-Agathe et M. Philippe Benoit, officier de section. En arrière on voit des membres du C.P.C.

On annonce du beau temps, mais une piste boueuse, pour demain à Santa Anita

Los Angeles, 27. (P.A.) — Les météorologistes annoncent une température ensoleillée pour samedi, mais il est plus probable que la piste sera boueuse lorsque le Handicap de \$100,000 de Santa Anita sera disputé.

Les propriétaires de plusieurs candidats attendent de connaître quelle sera la piste pour la course de la piste avant de déposer le prix d'inscription de \$250 demain, et la somme de \$750, pour le droit de faire courir leurs chevaux, samedi.

Rough Pass, Wedding Call et Bolingbroke seront retirés si la piste est boueuse. On annonce ce soir de légères averses demain, et un temps clair pour samedi.

Milard courra, quelle que soit la température, mais on doute que Porter's Cap, un autre porte-couleur de Charles Howard, participera à la classique si la piste est rapide.

William L. Brann a déclaré ce matin que son pur-sang Chaldean courra, si la piste est rapide ou non. "Nous ne cherchons pas d'excuses pour Chaldean, a dit Brann. Il courra sous les mêmes conditions que les autres chevaux."

Les autres partants probables sont Can't Wait, Wolf Wolf, Sweepida, Viscosity, Hysterical, Fairy Chant, Beautiful II, Bay View, General Manager, Royal Crusader et Welcome Pass.

La piste était rapide aujourd'hui. La plupart des candidats ont tenu des exercices.

BONURA S'ENROLERA DANS L'ARMEE

Nouvelle-Orléans, 27. (P.A.) — Zeke Bonura a décidé aujourd'hui qu'il s'enrôlerait dans l'armée. Bon

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Zarbatani est identifié par sa victime

Quatre accusations contre ce suspect qui s'est livré à la police

Emile Zarbatani, 30 ans, qui s'est livré à la police mercredi soir, en compagnie de son père, le très révérend Michel Zarbatani, vicaire général de la cathédrale orthodoxe syrienne de Montréal, a comparu devant le juge F. T. Enright, hier après-midi, menottes aux poignets et flanqué de deux solides détectives. Me Georges Desrosiers, chef de la correctionnelle, lui a fait lecture de l'accusation, à savoir: 1) tentative de meurtre sur la personne de Norbert Valcourt, actuellement en danger à l'hôpital Général, blessé de trois balles de revolver; 2) vol à main armée au magasin Thrift Stores, 469 avenue, rue Sherbrooke, le 11 février; 3) possession de drogues; 4) vol de drogues. Pour les trois premières accusations, le prévenu subira son enquête judiciaire le 6 mars. Sur le dernier chef, le montant de la bouteille volée étant de moins de \$25, Zarbatani subira son procès le 6 mars.

Hier matin, le lieutenant-détective Georges Allain, de la Sûreté municipale, et ses assistants se sont rendus à l'hôpital pour faire identifier le jeune bandit par sa victime. Valcourt répondit "oui", d'une voix bien faible, lorsque les visiteurs lui demandèrent si le prisonnier était bien celui qui l'a tiré à bout portant samedi dernier, à la conciergerie de la rue de la Montagne.

On prétend que l'intimé serait un mineur

L'appel de J. Charlebois contre un jugement qui le condamnait à payer une somme de \$1,500 à M. A. Tremblay conjointement et solidairement avec A. Lavoie, a été suspendu, hier, par la Cour d'appel à la demande de Me Jean Létourneau, avocat de l'appelant. Vendredi dernier, la Cour d'appel avait refusé une requête de Me Létourneau pour faire verser au dossier de la cause un certificat émanant de la minorité de l'intimé Tremblay, en déclarant que la cause devait être jugée en appel sur les documents produits en Cour supérieure.

Hier, Me Jean Létourneau a annoncé qu'il avait produit une requête civile pour rouvrir le procès en Cour supérieure de façon à faire la preuve de la minorité du demandeur en dommages. Il a demandé en même temps la suspension de l'instruction en appel. La requête a été accordée. Sir Mathias Thellier, juge en chef, président.

JUGEMENTS EN APPEL LE 28 MARS

La Cour du Banc du Roi, en appel, rendra jugement le 28 mars pour les causes entendues au cours du dernier terme.

Cartes PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffroy & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Atm. Geoffroy, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
C.-Antoine Geoffroy, L.L.B.
Paul-S. Major, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél. Harbour 8177 — MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffroy

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
Hon. P.-Philippe Brais, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. P. de GRANDPRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

152 est, rue Notre-Dame — L.A. 9053
Salle 13

JACQUES PATENAUE
AVOCAT
Boulevard 1535 Amherst — C.R. 5825

Roger Oulmet
Substitut du procureur général

OUIMET & NICOL
AVOCATS
266, rue St-Jacques O.
Edifice Banque d'Epargne — Tél. HA. 0264

Claude Prevost
Substitut du procureur général

PREVOST, DUQUETTE & ROBERT
AVOCATS
132, rue St-Jacques O.
Edifice Transportation — Tél. PL. 3049

JEAN-MARIE NADEAU
ANDRÉ NADEAU
de l'Ordre
Nadeau, Taillefer, Nadeau et Laurier
AVOCATS
155 rue de la Montagne — Suite 610-2
Tél. HA. 3031-32
Montréal

ARCHITECTES

PERRAULT & GADBOIS
ARCHITECTES
JEAN-JULES PERRAULT
B. Arch. McGill University
Ex. Columbia University
Membre A.I.P.C. et R.I.C.A.
R. GADBOIS
Membre A.A.P.Q. et R.I.C.A.
3796 Van Horne — AT. 0753 — Montréal

Cour Supérieure

Division de Pratique
le 27 février 1941

PRESIDENT: L'honorable juge Déry.

Les jugements suivants furent rendus:

Dame Bertha Charlotte Gross contre Philip J. Becker et autres; jugement pour \$105 avec int. et dépens.

Montréal Railway Institute contre André Louis Trudeau et autres; jugement pour \$145 avec int. et dépens contre le défendeur A.L. Trudeau, et en faveur du demandeur.

Gotham Hotel Co. of Canada Ltd contre dame Hélène de Blois et autres; jugement pour \$150 avec int. et dépens.

J.-N.W. Canon contre Maurice Thériault; jugement pour \$505.57 avec int. et dépens.

La Compagnie Legault (Société) contre T. Fourrier; jugement déclarant demandeur propriétaire des effets saisis en cette cause, etc.

Dame Alicia Canon contre Eugène Lalonde; jugement pour \$100 avec int. et dépens.

Bernard Goldstein contre Alexander Dvorin; jugement pour \$241.59 avec int. et dépens.

Dame A. G. Stanford contre D. Nicolai; jugement autorisant signification de copie d'actes.

Upholstery Courtmanche contre Dame M. Campbell; jugement autorisant examen avant décès.

Dame R. Horowitz contre Dame A. M. Miller Kelly et autres; jugement ordonnant de produire documents.

Gardner Davies contre La Compagnie de Construction Jean Nicolai; motion pour production de documents.

Dame Alice G. Stanford contre D. Nicolai; exception à la forme requête, frais à suivre.

Dr. Auguste G. Gervais contre J. Pivard (Société) et autres; jugement autorisant examen avant décès.

Victor Wellisch contre Emil Wellisch; jugement pour \$135 avec int. et dépens.

John H. Hand contre Henri Tremblay; jugement pour \$150 avec int. et dépens.

Upholstery Courtmanche contre Dame M. Campbell; jugement pour \$790 avec int. et dépens.

Stewart Securities Limited contre Henri Lalonde; jugement pour \$100 avec int. et dépens.

Coopérative Fédérale de Québec contre Georges Dufort et Railway and Power Engineering Corp. Ltd. (Société); jugement déclarant, et valant, l'arrêt, en cette cause, etc.

J. B. Maréchal contre J. P. Coveny; jugement pour \$439 avec int. et dépens.

Dame Gertrude Tobias contre dame Germaine Bellevue; jugement pour \$251 avec int. et dépens.

J.-H. Durocher contre dame Germaine Bellevue; jugement pour \$170 avec int. et dépens.

Dame Sarah Wiseman contre Maurice Booth et autres; jugement déclarant, et valant, l'arrêt, en cette cause, etc.

J. B. Maréchal contre A. Rhéaume; jugement homologuant rapport de praticien.

Procureur Général de la province contre dame M.-A. Valois; jugement référant dossier à la Régie provinciale des transports et de la circulation.

L. P. Petrucci; requête; jugement suivant décrets.

Canadian Pacific Railway Co. contre dame M. Kelly et autres; jugement déclarant décal pour fournir cautionnement en appel.

A. Bellefleur contre A. M. Shaw; jugement référant motion pour rejet, frais à suivre.

H. Martel contre F. Dufrenoy; requête relative.

In re: R. Lafrenière; requête; p. Succession vacante Arthur Lafrenière; jugement homologuant curateur.

LUCIEN TRUMAINE ENVOYÉ EN PRISON

J.-Alphonse Lucien Trumaine, 33 ans, 1971, boulevard Rosemont, ancien comptable du département du Revenu National, a été condamné hier à une peine de prison de six mois, par le juge Amédée Monet, pour avoir volé une somme de \$1,200 alors qu'il était encore à l'emploi du gouvernement fédéral.

Les certificats d'épargne de guerre sont une arme contre l'illégalisme. — Achetez-en maintenant.

Avis Légaux

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Isaac Denenberg en son vivant marchand de la cité et du district de Montréal le 25 février 1941.

DAVID DENENBERG.

AVIS LEGAL

Province de Québec, District de Montréal, No 231.

In re: Succession vacante EDGAR TREMBLAY

AVIS est, par les présentes, DONNE que j'ai été nommé curateur à la succession vacante de EDGAR TREMBLAY, en son vivant plombier, des cités et district de Montréal, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Alphonse Déry, le 25e jour de février 1941.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession devront les produire dans les QUINZE (15) jours d'aujourd'hui entre les mains du soussigné et toutes personnes endettées envers ladite succession devront acquiescer leur dette dans les QUINZE (15) jours d'aujourd'hui entre les mains du soussigné. Pour toutes informations, s'adresser à:

J.-A. ARCHAMBAULT, Curateur, D.P.C.S.M., 4e étage annexé, Palais de Justice, Montréal, Qué. Montréal, le 27 février 1941.

Avis aux créanciers de la première assemblée à la suite d'une cession autorisée

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de:

PIERRE GREGOIRE CARRIER, marchand, faisant affaires seul sous les noms et raison sociale de la première assemblée des créanciers de la faillite de M. GREGOIRE CARRIER, place d'Armes à 2935 rue Masson, Montréal, Qué.

AVIS est par les présentes donné que PIERRE GREGOIRE CARRIER, de Montréal, a, le 24ème jour de février 1941 fait une cession autorisée et que la première assemblée des créanciers de la faillite de M. GREGOIRE CARRIER, place d'Armes à 2935 rue Masson, Montréal, Qué.

Pour vous donner droit de vote à la dite assemblée il faut que votre réclamation et procuration soient produites entre mes mains avant l'assemblée.

Toutes les personnes ayant des réclamations en cette affaire devront les produire entre les mains du gardien ou entre les mains du syndic qui sera nommé avant que la distribution des biens soit faite, car autrement le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard aux réclamations non produites.

Montréal, le 27ème jour de février 1941.

VINCENT LAMARRE, Gardien. Bureau de Lamarre, Lamarre & Innes, 19 St-Jacques Est, Montréal, Qué.

Pas de preuve contre J.-A. Auger devant le tribunal

Le juge J.-C. Langlois acquitte un chauffeur d'automobile

Le 14 novembre 1939, William L. Williams, 1386, rue Saint-Antoine, était victime d'un accident d'automobile et transporté à l'hôpital Royal Victoria. Les médecins de cette institution constatèrent une double fracture de la jambe gauche et une fracture du nez. Après plusieurs mois de recherches, le lieutenant-détective Georges Allain appréhenda Joseph-Arthur Auger, électricien, 1621, rue Saint-Hubert, et l'accusa d'avoir négligé d'arrêter après avoir causé l'accident.

Le procès a commencé le 17 décembre 1940 pour se terminer hier par la libération du prévenu, devant le juge J.-C. Langlois. Après de nombreux ajournements dus à la maladie de la victime, le ministère public, représenté par Me René L'Évêque, produisit des aveux de L'Évêque, mais, après une longue argumentation par Me René L'Évêque et L'Évêque Hébert, avocats de la défense, ces aveux étaient rejetés par le tribunal le 22 janvier 1941. Dans sa déclaration, Auger affirmait qu'il venait de reconduire des amis dans son auto, lorsqu'il vit une ombre surgir du trottoir et passer devant sa route. Le chauffeur continua sa route, ne croyant pas qu'il venait d'arriver un accident.

Le 12 février, Mes Lippé et Hébert déclarèrent au tribunal qu'ils n'avaient pas de témoins à faire entendre en défense, et les deux parties présentèrent leurs arguments respectifs. Après une audience de trois heures, le juge Langlois décida de débattre sur le tout. Hier, le tribunal donna raison à la défense, et récapitulait la preuve déjà faite et qui couvre 69 pages dactylographées de témoignages pour expliquer que l'un des plus importants témoins de la poursuite, Joseph Cadieux, était mort, après avoir donné à la police le numéro de l'auto qui frappa Williams, mais sans être capable de dire qui se trouvait au volant. Le témoin Bowman, qui a aussi pris note du numéro de la voiture, n'a pu identifier le prévenu à la barre. Maurice Alarie, témoin oculaire de l'accident, a vu Williams tomber sur le pavé, mais lui non plus n'a pu reconnaître le chauffeur de l'auto qui continua sa route.

Le juge Langlois parla ensuite de l'arrestation d'Auger après une longue enquête de l'agent Léo Binet qui faisait le guet en face du logis de la rue Saint-Hubert et qui vit sortir Auger. A la Sûreté, le prévenu a fait certaines admissions que le tribunal a rejetées et qui ne peuvent servir contre lui. Un autre témoin, M. Ubald Foisy, du garage municipal a déclaré que les freins de l'auto du prévenu étaient en mauvais état, ce qui est corroboré par le lieutenant-détective Allain. Le reste, d'après le tribunal, la déclaration de la victime, Williams a déclaré que le prévenu lui a dit à l'hôpital: "J'avais travaillé fort pour acheter mon auto et voyez dans quel pétrin je suis".

Le juge Langlois conclut: "Ceci prouve, hors de tout doute que Joseph Auger est le propriétaire de l'automobile, et cette version n'a pas été contredite. Mais en droit, je ne puis en venir à la conclusion que l'automobile était conduite par Auger au moment de l'accident. D'après la loi, c'est la personne au volant qui est la seule responsable. Je n'ai pas de sympathie pour les gens qui fuient après avoir causé un accident, mais dans le cas devant moi, je suis obligé de renvoyer l'accusation et je libère le prévenu à la barre."

REQUETE POUR UN BREF D'HABEAS CORPUS

M. Hormidas Charruau a présenté hier, devant l'hon. Juge A. Déry, de la Cour de pratique, une requête pour habeas corpus afin d'obtenir sa libération de l'hôpital des aliénés criminels où il est confiné depuis le 19 février courant, la suite d'accusations portées par Mme William Gauthier.

Le requérant affirme qu'on a ainsi voulu l'empêcher qu'il fasse des déclarations importantes devant la Cour au sujet du vol d'un brevet d'invention exploité actuellement par des personnes intéressées à son incarcération. Il nie également les accusations portées contre lui.

La victime aura \$1,000 "pour perte de beauté"

"La victime de l'accident, qui est une jeune fille d'apparence agréable, a certainement démontré indubitablement un peu de pessimisme en réclamant une compensation de \$7,000 pour la perte de sa beauté par les blessures qu'elle a subies". C'est, mot à mot, ce qu'a déclaré l'honorable juge E. M. McDougall, de la Cour supérieure, en condamnant le défendeur à payer \$1,000, à titre de dommages-intérêt sur l'item des dommages "pour perte de beauté". Le tribunal a ajouté: "Dans ces causes où on demande une indemnité pour l'apparence personnelle, c'est toujours une difficulté sérieuse de déterminer un montant raisonnable suivant les circonstances. Dans la présente cause, les cicatrices n'ont pas défigurée la jeune fille et n'ont pas gâté sa beauté".

Il s'agissait, dans cette affaire, d'un accident d'automobile. La Cour a condamné M. David McLaren, de Westmount, à payer \$2,007.55 à M. Thomas Cauley, père de Lorraine Cauley, jeune fille de 18 ans, victime de l'accident. Celle-ci voyageait dans l'auto de M. McLaren, le 29 juillet 1938, sur la route du Bord-du-Lac, à Valois, lorsqu'une collision se produisit avec un camion conduit par M. Benny Taylor, de Cornwall. L'enquête n'a rien révélé de sensationnel, mais le tribunal en est venu à la conclusion que le défendeur ne pouvait pas être exonéré de tout blâme, parce que la moindre faute engage la responsabilité de l'automobiliste en cas d'accident.

Lavage de linge en famille devant le juge Monet

Des enfants veulent soustraire leurs cadets à une ambiance délétère pour eux

Une affaire de famille a vivement intéressé le juge Amédée Monet, hier matin. Deux inculpés que nous nommerons Pierre et Jeanne, étaient accusés de voies de fait sur la personne de Ma'me Gertrude. Celle-ci vivait avec le papa de Jeanne depuis 13 ans et garderait avec elle Cécile, fillette de 13 ans et Lionel, âgé de 18 ans, les enfants de son si ponctuel "chambreur".

Me Lucien Bellevue, avocat du ministère public, fit entendre les témoins de la poursuite privée, représentée par Me Myers Gameroff. La "victime", son "chambreur", la fille de la victime, Miss S., vinrent tout à tour parler de la hardiesse de Pierre qui, non content d'avoir enfoncé la porte pour venir au secours de Jeanne qui voulait arracher Cécile à cette ambiance délétère, aurait donné du genou et des poings dans les plantureuses côtes de maman Gertrude.

La défense fit entendre la première fille du "chambreur", Jeanne. Celle-ci relata au tribunal avoir rencontré son père au logis de madame Gertrude. Il était entendu qu'il serait seul et qu'il laisserait partir les deux plus jeunes enfants. Jeanne fit entrer Lionel le premier, puis Jeanne. Il constata qu'on lui fermait la porte au nez. Ici le témoin expliqua:

"On m'accuse d'être parti de cette maison. Moi, j'y allais de bonne foi. Soudain j'entendis des coups de pieds dans la porte, et une voix "méchant" qui criait: "Tu n'iras pas plus loin" et: "Tu es bon à rien". Je courus à l'auto, dans la rue, pour prier Pierre de venir au secours de Jeanne et de Lionel. A deux nous avons enfoncé la porte. Quel spectacle! Madame Gertrude et sa fille S. "collaient" Jeanne sur la bibliothèque, et je vis mon père qui sauta dans le lot. Moi qui allais à l'école, j'étais par "mot" Pierre de protéger Jeanne qui était attaquée par deux femmes. La bataille se "rendit" dans le passage, et mon père leva une chaise pour frapper Pierre, mon ami. Ce fut Jeanne qui attrapa le coup de chaise au front. Votre honneur.

—Et votre père? demanda l'avocat de la défense.

—Ivre comme d'habitude, mais il porte bien ça.

Le jeune Lionel corrobora Jeanne. Pour ajouter l'effet, il s'agit de la boisson, que le papa était un peu "chautasse".

Jeanne créa une sensation lorsqu'elle entra dans la boîte pour témoigner. Sensation de fraîcheur, de beauté et de jeunesse. Imaginez une blonde parfaite, vêtue d'un bonnet de velours noir avec un large voile aux amples, d'un air carressant, un manteau d'écureuil gris, mais quel écureuil! comme dirait monsieur Jourdain. Et la charmante portait à point une robe bleu ciel avec un collier d'argent imitant les premières étoiles lorsqu'elles piquent timidement le crépuscule à l'horizon. Il fallait bien laisser à Jeanne le plaisir de parler, et elle dit, fort à l'aise:

"Mon père avait promis qu'il se serait seul et nous laisserait ramener Cécile. Lorsque je voulus entrer, il y avait un gros chien dans la porte, et moi j'ai peur des chiens (pauvre petite!) Lionel est entré, puis madame Gertrude ferma la porte au nez de Jeanne. Cette fille et sa fille m'ont frappée et ont insulté ma mère. C'est alors que je donnai du pied dans la porte pour avertir mon autre frère du danger. Ces dames n'ont grâgné, tapoché et déchiré la doublure de mon manteau. Je n'ai jamais dit à monsieur Pierre qu'il enfonça la porte de frapper mon père et il n'a jamais dit qu'il était un détective. J'avais promis de ne pas me battre parce que j'ai beaucoup de tempérament. J'ai tenu ma promesse, non sans détester cette femme qui fit partir papa de la maison, il y a treize ans. C'est papa qui insulta Pierre en disant: "Mon beau... (censuré), enlève au moins ton chapeau. Tu n'es pas dans une grange".

—Vous êtes-vous défendue? demanda le juge Monet.

—Non.

—Vous prétendez que vous êtes restée les bras en croix comme une victime, avec votre tempérament?

—Je me suis défendue un petit peu.

—Bien! J'aime mieux cela, souligna le tribunal.

Le joli prévenu Pierre déclara ensuite que Jean-Paul vint l'avertir dans son auto que l'on était à battre Jeanne, puis il explique avec franchise:

"J'ai peut-être poussé monsieur le papa un peu fort, mais il était temps, pour ma propre protection... —Avez-vous frappé madame Gertrude? demanda le tribunal.

—En aucun temps, mais j'aurais bien aimé cela...

—Lui avez-vous donné des coups de genou?

—Je n'ai jamais frappé, même des hommes avec mes genoux. Rendu chez moi, j'ai trouvé une longue aiguille dans mon manteau de fourrure. Heureusement elle ne l'avait pas transpercé...

Le juge Monet, après avoir déclaré qu'il n'avait jamais vu une preuve aussi contradictoire, ajourna le prononcé de son jugement au 6 mars.

AUDITION EN APPEL

La Cour d'Appel a entendu hier l'appel de la Corporation du Collège Ste-Marie contre un jugement de la Cour Supérieure, condamnant cette maison d'enseignement à payer \$2,307 à Mlle Marie Racette. Me J.-P. Charbonneau, C.R., qui représente Mlle Racette, a déclaré que les livres du collège montraient que des dépôts au montant de \$2,307 avaient été faits au nom de Mlle Racette. On n'a pas prouvé qu'il y avait des dettes pour ce montant. Mlle Racette avait remis cet argent au Père Cotter, S.J., pour des placements, mais ne lui avait pas donné mandat de retirer l'argent. Le tribunal a pris la cause en délibéré.

Les conditions de l'annulation de la vente judiciaire

Le fait invoqué ne participe pas aux formalités essentielles de la vente

Un demande en nullité d'une vente judiciaire doit être basée sur l'insubservance des formalités essentielles de la vente. Un tribunal n'annulera pas un décret pour l'unique motif que la vente de deux lots de terre aurait été faite en bloc sans avoir obtenu la permission du juge. L'insubservance des formalités essentielles, qu'on peut invoquer pour demander l'annulation d'une vente judiciaire, doit consister en une chose plus importante qu'une simple permission de vendre en bloc deux lots de terre exploités comme une seule ferme. C'est ainsi qu'en a décidé l'honorable juge H.-A. Fortier, de la Cour Supérieure, en rejetant une demande en nullité d'une vente judiciaire dans la cause de Alexandre Desrosiers vs Zéphirin Bergeron & Al. Défendeurs, et Dame D. Cormier & Al. requérants. Dans la requête en nullité de décret, Dame Cormier & Al. exposaient que le demandeur avait fait saisir certains biens le 7 septembre 1940. Il fut procédé à la vente de ces biens, saisis le 15 octobre 1940, et le créancier saisissant a fait vendre les deux immeubles décrits dans la requête par une vente en bloc, sans obtenir la permission du juge pour autoriser cette vente en bloc. Les requérants déclaraient qu'il y avait eu une informalité essentielle et qu'ils souffraient un préjudice grave. Les immeubles vendus étaient absolument distincts l'un et l'autre et séparés par plusieurs arpents. Chacun d'eux a une valeur supérieure au prix d'adjudication. Les requérants concluaient à la nullité de la vente judiciaire. M. Alexandre Desrosiers, le créancier saisissant, a contesté cette requête en plaçant que la vente avait été faite régulièrement, selon les avis donnés et avec le consentement de tous les intéressés, sans protest de leur part. Le tribunal a rejeté cette demande d'annulation de décret pour les raisons suivantes:

"Considérant que le litige présente à décider de la demande en nullité de décret basée sur l'unique motif que la vente de deux lots de terre appartenant à l'un des défendeurs aurait été faite non séparément mais en bloc sans avoir obtenu au préalable la permission du juge prévue par l'article 754 C.P.C.; Vu l'article 754 C.P.C.;

"Considérant que l'insubservance des formalités essentielles qu'un requérant peut invoquer pour faire mettre de côté une vente judiciaire doit consister dans d'autres choses plus importantes que ce qui a trait à une simple permission de vendre en bloc deux lots de terre qui étaient exploités comme une seule ferme à cause de leur étendue et de la disposition des bâtiments fixés sur un lot et servant à l'exploitation complète de la ferme;

"Considérant que les moyens de nullité que peut invoquer le demandeur sont ceux que l'insubservance des formalités essentielles de la vente, soit ceux résultant du défaut d'observance des formalités de la saisie, du procès-verbal, des annonces dans la Gazette Officielle ou à la porte de l'égilise ainsi que la mention des réserves ou des conditions auxquelles la vente est assujettie, mais que dans cette cause il n'y a pas de fraude, personne n'a été trompé et qu'un fait comme celui invoqué par les requérants ne participe pas aux formalités essentielles et ne peut être cause de nullité de décret (1922, Lymburner v. Courtois, 34 B. R. 341; Lefebvre v. Veronneau, 1 B. R. 277; cette dernière cause révisée en Cour suprême 22 R. C. S. 203, pour un seul motif différent de celui de la Cour d'appel).

"Considérant que les lots en question n'ont pas été annoncés en vente séparément pour ce qui concerne la propriété de feu Pierre Bergeron, et que le procès-verbal ainsi que les annonces indiquent que ces deux lots ont été saisis et annoncés en vente comme étant une seule exploitation agricole pour avoir appartenus à feu Pierre Bergeron, et de même la partie du lot 221 et le lot 217 étant la ferme de l'autre défendeur, Joseph Bergeron, saisis en vertu du même décret, et en même temps que la précédente, ont été saisis et vendus comme une seule exploitation agricole et qu'il apparaît au procès-verbal de la vente qu'il fut procédé aux enchères et ventes en premier lieu de la ferme de feu Joseph Bergeron et en second lieu de celle de feu Pierre Bergeron.

"Considérant que la vente a été ainsi faite en conformité du procès-verbal de saisie et des annonces à la suite d'une exécution immobilière en vertu d'un jugement obtenu par le demandeur-constituant contre Pierre Bergeron, Joseph Bergeron et Zéphirin Bergeron, tous conjointement et solidairement, et que ce jugement a été exécuté sur les biens immobiliers qui consistaient dans les fermes respectives de Joseph Bergeron et de feu Pierre Bergeron.

"Considérant que par cette même vente les propriétés de Joseph Bergeron qui se trouvaient la partie du lot numéro 221 et le lot numéro 227 ont été également vendues en bloc comme une seule exploitation agricole sans que la vente soit maintenant l'objet de la présente requête en nullité de décret, et les deux lots du défendeur Pierre Bergeron sont également une même ferme depuis de nombreuses années, possédant une maison et des dépendances situées sur la partie du lot numéro 221 et n'ayant aucun bâtiment nécessaire fixé sur le lot numéro 228 et dans pareilles circonstances la vente en bloc des lots de ferme de feu Pierre Bergeron ne peut être qu'avantageuse comme elle l'était dans le cas de vente en bloc des lots de Joseph Bergeron.

"Considérant que le saisissant n'a pas d'intérêt à invoquer ce motif par requête en nullité de décret et que seul aurait pu se prévaloir de ce motif, si le motif était bien fondé, un créancier dont les droits auraient pu être en péril.

"Par ces motifs, rejette la présente requête en nullité de décret avec dépens" (C. S. Nicolet, 975).

EATON

3 DÉLICIEUX BREUVAGES À PRIX MODIQUE

30 ONCES

Bouteille de famille

11¢

GINGER ALE
ALE
SECON
EATON

GINGER ALE MOUSSEUX se vend aussi en bouteille de 12 onces 2 pour .15
Carton de 12 bouteilles 1.90
12 bouteilles de 30 onces par caisse 3.32

Citizens livrent sans frais supplémentaires dans les limites régulières de notre livraison urbaine et suburbaine.

Un dépôt est exigé pour les bouteilles et les caisses.

Téléphones chez EATON.
PL. 9211
AU SOUS-SOL.

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Faux monnayeurs mis à l'ombre

Le juge J.-C. Langlois impose une peine de six mois à des jeunes gens affiliés à une bande américaine

Le juge J.-C. Langlois a mis fin aux exploits d'une bande de faux monnayeurs, qui passaient un peu partout et depuis plusieurs mois des faux billets de banque de la dénomination de \$10, habilement forgés. Trois monténégrins Thomas Kennedy, 29 ans, 2303, rue De Courcelles; Frank Scanzano, 28 ans, 1087, rue Mackay et Dermott Murphy, 27 ans, 3267 ouest, rue St-Jacques, étaient condamnés hier à des peines de six mois par ce tribunal.

Au procès, Me Gustave Adam, avocat de la poursuite prouva tout un système organisé et intéressa le tribunal en lui démontrant qu'aux Etats-Unis, le "bureau fédéral des investigations" avait saisi 50,000 de ces faux billets de la "Federal Reserve". Il y a eu 50 de ces faux billets de distribués à Montréal et dans la province, et la gendarmerie royale canadienne a pu en retracer 38 à date. L'enquête avait été conduite par les agents Frejeau et Rioux.

Holladay en prison pour douze mois

Le juge condamne celui qui voulait faire revivre les catacombes à Montréal

M. A. Holladay, 59 ans, Torontois qui voulait faire revivre les catacombes en organisant la compagnie du Mausolée de la Côte-des-Neiges et qui forgea les noms de citoyens bien connus sur des actions fictives de compagnie fictive revenant devant le juge Wilfrid Lazure, hier, pour recevoir sa sentence après avoir été déclaré coupable la semaine dernière par le jury de la cour d'Assises.

En entrant dans la boîte des prisonniers, Holladay déclara qu'il s'était décidé à consulter un avocat, après s'être défendu lui-même à son procès et qu'il avait l'intention de porter la sentence en appel. Le tribunal souligna fort à propos: —Permettez-moi de prononcer la sentence, et vous en appellerez ensuite. Vous avez été déclaré coupable sur cinq chefs d'accusation, et les délits reprochés sont des plus graves. Vous venez devant moi pour la première fois, et j'ai pris en considération votre âge avancé avant d'en venir à la conclusion d'une peine d'un an. Je crois que je me montre clément à votre égard.

Avant de reprendre la route cellulaire, Holladay déclara: —Je vous remercie infiniment.

Deux narcomanes appréhendés

L'un des suspects a une crise d'épilepsie et cause toute une sensation au Palais

Albert Lajeunesse et Willie Boivin dit Wagner, sans domiciles connus, ont comparu hier devant le juge F.-E. Enright, siégeant en chambre, sous l'accusation d'avoir vendu des substances quelconques sous couleur de morphine, cocaïne et codéine. Le tribunal permit à la police de garder les suspects à vue pendant trois jours. Les délits auraient été commis le 24 février, et c'est la police fédérale qui opéra l'arrestation des présumés narcomanes.

Lajeunesse a comparu le premier, Boivin ayant eu une crise d'épilepsie dans l'ascenseur conduisant à la chambre du juge. On lui prodigua les premiers soins.

TROP DE "SPORTS"

Jeau-Louis Saint-Germain, 25 ans, 5369, St-Avenue de Rosemont, accusé d'avoir volé une somme de \$300, au cours des deux dernières années, en articles de sport, alors qu'il était commis de la maison A. Prud'homme et Fils, quincailliers en gros de la rue Craig, s'est avoué coupable, hier, devant le juge F. T. Enright. Le tribunal a ajourné le prononcé de la sentence au 3 mars.

Lettre de la reine à la Croix Rouge

Sa Majesté accepte les articles confectionnés au Canada depuis la Noël

Sa Majesté la reine Elisabeth d'Angleterre, dans un message parvenu au Canada ces jours derniers, dit accepter, avec la plus vive reconnaissance, le don de grandes quantités de fournitures et de pièces de vêtements confectionnés par les femmes du Canada depuis la Noël. Telle est la nouvelle parvenue au siège central de la section provinciale du Québec, Société canadienne de la Croix Rouge. Ces articles, selon le désir de la reine, seront expédiés outre-mer aux soins des Services Volontaires Féminins d'Angleterre qui se chargeront d'en effectuer la distribution parmi les victimes des bombardements aériens nazis.

Le câblogramme transmis par une dame de compagnie de la reine au palais de Buckingham, "à la Société Canadienne de la Croix Rouge s'exprime ainsi: "La reine est profondément touchée et heureuse en même temps d'accepter l'offre généreuse contenue dans la lettre transmise par le comité des activités de guerre de la Société canadienne de la Croix Rouge et du comité féminin des œuvres de guerre."

Le R.P. Albert Brossard prédicateur du carême cette année au Gesù

C'est le R.P. Albert Brossard, S.J., professeur d'histoire au Collège Ste-Marie et au Collège Jean-de-Brebeuf, qui prêchera la station quadragesimale au

Finance

Profit stable de Canada Starch Co.

Il équivaut à \$2.27 l'action ordinaire pour 1940 contre \$2.22 pour 1939

Toronto, 27. (P.C.) — La Canada Starch Company, Limited, et ses filiales ont réalisé un bénéfice net de \$349,833 en 1940 comparativement à un profit de \$346,564 l'année précédente.

Le bilan révèle des disponibilités de \$2,137,290 et des exibilités de \$530,055. Les disponibilités se totalisent à \$1,855,438 à la fin de l'année précédente et les exibilités atteignent \$552,300. Le fonds de roulement net s'établit donc à \$1,607,235 contre \$1,632,938 à la fin de 1939.

Le bénéfice de cette année équivaut à \$2.27 par action ordinaire contre \$2.22 il y a un an. La réserve pour la dépréciation a pris la somme de \$108,324 cette année contre \$176,894 il y a un an mais les impôts ont pris \$177,700 contre seulement \$97,000 en 1939.

Le rapport est signé par M. G. F. Benson, jr., président de la compagnie.

Meilleures recettes nettes de Brazilian

Elles ont atteint \$1,702,783 en janvier contre \$1,516,162 il y a un an

Toronto, 27. (P.C.) — Les recettes nettes de Brazilian Traction, Light & Power Company Limited ont atteint \$1,702,783 en janvier, avant d'avoir pourvu à la dépréciation et à l'amortissement. C'est une hausse de \$186,621 par rapport aux recettes de \$1,516,162 réalisées en janvier 1940.

Les recettes brutes d'exploitation ont été de \$2,292,390 contre \$2,987,798, soit une hausse de \$304,292 et les dépenses d'exploitation ont été de \$1,589,507 contre \$1,471,836 il y a un an, soit une hausse de seulement \$117,671.

Voici un état comparatif des recettes et des dépenses:

	1941	1940	Aug.
Rev. brute	2,292,390	2,987,798	2,987,798
Dep. d'exp.	1,589,507	1,471,836	1,471,836
Misc. net	1,702,783	1,516,162	1,516,162

Meilleur revenu de Lower St. Lawrence P

La Lower St. Lawrence Power Co. a fait un bénéfice brut de \$33,584 en janvier 1941, contre \$30,970 le même mois de 1940. Déduction faite des frais d'exploitation de \$13,208, contre \$10,558, et de \$7,630 pour dépréciation, contre \$5,300, il est resté pour payer l'intérêt sur les obligations \$13,026, comparativement à \$15,112 l'an dernier. De la sorte le bénéfice, avant déduction de la dépréciation, a été de \$34,214, contre \$36,480, soit une hausse de \$2,266, soit 2.3 fois l'intérêt sur les billets et les obligations se montant à \$5,838.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1940, la somme disponible pour payer l'intérêt sur les obligations fut de \$110,908 contre \$133,818 en 1939. En 1940, on a couvert l'intérêt sur les billets et les obligations 2.7 fois avant déduction de la dépréciation et 1.57 après.

Voici un état comparatif des compensations dans les principales villes:

	1941	1940
Montréal	99,437.37	131,715.269
Ottawa	106,298.29	92,844.03
Hamilton	61,712.303	79,228.244
Quebec	3,609,226	3,371,034
Moncton	529,303	689,368
Sherbrooke	598,239	622,416
Peterborough	451,800	446,134
Kingston	994,015	931,742
London	2,082,288	1,846,385
Chatham	563,518	617,074
Windsor	1,042,808	883,024
Regina	1,490,819	1,358,466
Saskatoon	2,726,990	2,467,660
Winnipeg	2,575,034	3,179,374
Vancouver	1,686,746	1,139,203
Victoria	1,878,246	1,461,223
New Westminster	1,611,561	1,402,229

Cours moyens de la Bourse de Toronto

Ind.	20	10	15	Prix
Chang. hier	91.22	94.64	64.45	18.89
Perm. ant.	90.90	100.15	62.43	18.88
Il y a 1 sem.	90.82	98.87	62.64	19.14
Il y a 1 mois	98.26	105.38	60.82	20.89
Il y a 1 an	121.97	114.19	61.91	23.24
Haut 1941	103.48	109.76	62.93	21.62
Bas 1941	93.85	97.36	62.40	21.62
Haut 1940	118.14	125.50	62.40	22.5
Bas 1940	92.82	101.26	61.51	19.94

Moyennes des actions à New-York

Ind.	20	10	15	Prix
Perm. hier	58.0	16.3	32.3	41.2
Perm. ant.	58.0	16.3	32.3	41.2
Il y a 1 mois	58.0	16.3	32.3	41.2
Il y a 1 an	70.7	18.6	32.3	45.6
Haut 1941	63.9	17.7	32.3	45.6
Bas 1941	52.8	15.3	30.6	32.2
Haut 1940	74.2	20.5	40.6	52.2
Bas 1940	52.8	15.3	30.6	32.2

Moyennes des obligations à New-York

Ind.	20	10	15	Prix
Perm. hier	58.0	16.3	32.3	41.2
Perm. ant.	58.0	16.3	32.3	41.2
Il y a 1 mois	58.0	16.3	32.3	41.2
Il y a 1 an	70.7	18.6	32.3	45.6
Haut 1941	63.9	17.7	32.3	45.6
Bas 1941	52.8	15.3	30.6	32.2
Haut 1940	74.2	20.5	40.6	52.2
Bas 1940	52.8	15.3	30.6	32.2

Obligations CANADIENNES

Cours de fermes Dominion du Canada

1	15	mars	1941	99	
1	15	nov.	1941	102	
1	15	mai	1942	109	
1	1	juin	1942	106	
1	15	oct.	1942	101	
1	15	oct.	1942	101	
1	15	oct.	1942	101	
1	1	juin	1944	104	
1	15	oct.	1944	108	
1	15	nov.	1944	105	
1	4	15	oct.	43-45	105
1	1	1	fév.	1946	102
1	1	1	juin	46-49	102
1	15	oct.	46-49	102	
1	15	nov	48-51	101	
1	1	1	fév	48-52	101
1	1	1	fév	49-53	98
1	15	oct.	47-52	98	
1	1	1	juin	50-53	98
1	1	1	nov.	46-54	107
1	1	1	nov.	47-57	108
1	1	1	juin	53-58	97
1	1	1	nov.	48-58	108
1	1	1	nov.	49-59	109
1	1	1	juin	56-66	100
1	15	mars	et		
			sept.	perp.	83

Les troubles ouvriers industriels, mal vus des spéculateurs hier à N.-Y.

Potins et commentaires

Wall Street était beaucoup moins bien supporté hier que la veille et la tendance paraissait plutôt irrégulière à la baisse hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Quant aux prix du blé, ils étaient décidément faibles hier sur le marché de Winnipeg, tandis qu'ils paraissaient plutôt réactionnaires à Chicago et encore stationnaires sur le marché de Buenos Aires. Sur la Bourse de Londres, les valeurs, transigées hier, étaient quelque peu plus résistantes.

Que les dépêches d'hier, relatant un accord virtuel entre Londres et Ankara au sujet des Balkans et de la Méditerranée, ne permettent pas d'avoir de doute sur l'orientation définitive de la politique turque avec celle de l'Angleterre et les titres mobiliers, anglais, américains et canadiens s'en ressentiront heureusement. D'ici, toutefois, à ce que l'on sache à quoi s'en tenir exactement sur les visées d'Hitler dans le Proche-Orient, etc. de même que sur celles du Japon en Extrême-Orient, mieux vaut continuer de se tenir sur ses gardes, d'autant plus que les perspectives d'intervention de l'Etat dans maintes industries de guerre des E.-U., à la suite de troubles ouvriers grandissants (Bethlehem Steel, Ford, etc.) et le fait que le marché de New-York s'est passablement bien comporté durant les cinq dernières séances, à l'exception d'hier, invitent quelque peu à la prudence. L'excellence de la position technique de Wall Street présente un avantage.

Suivant un rapport de M. Gustave Rainville, président de National Maritime, un groupe comprenant Noranda, Hollinger, et Québec Gold verrait au financement de cette entreprise et un accord à cet effet serait signé la semaine prochaine. Dans l'affirmative, on procéderait au forage d'un puits à 3 compartiments et à l'ouverture d'une nouvelle galerie dans la zone méridionale et de deux autres, dans la zone septentrionale.

La vogue des titres d'Abitibi P. and P. hier semble attribuable tout autant au rapport d'augmentation dans la consommation du papier en Amérique du Nord au cours du mois dernier qu'au délai de transmission dans le rapport de la Commission McTague.

Suivant le Journal du Commerce de N.-Y., les prix de la pulpe n'accuseront pas de changement durant le second trimestre de cette année. On notera que les prix actuels sont en force depuis le 3e trimestre de 1940 seulement.

Deux institutions progressives

C'est le rêve de toute personne d'arriver, sinon à la richesse, du moins à une modeste aisance qui lui permette de finir ses jours sans inquiétude. S'il faut avouer que ce rêve ne se réalise pas très souvent, nous n'hésitons pas à dire que c'est dû au manque de prévoyance d'un trop grand nombre de gens. Combien d'entre eux, s'ils avaient eu recours "au placement en viager" pour se constituer une rente à l'âge de la retraite ou, encore, si leurs parents avaient recouru aux bons offices de nos sociétés de fiducie, afin d'assurer la conservation de leurs biens à leurs héritiers, auraient-ils, ainsi, leurs rêves se réaliser. S'il est trop tard pour quelques-uns, ce n'est nullement pour le plus grand nombre, d'autant plus que la reprise actuelle sur une haute échelle dans l'embauchage devrait les inciter à recourir, dès maintenant, aux bons offices des organismes, ayant pour mission de les protéger contre l'imprévoyance ou la maladministration des biens. Parmi ces institutions, nous tenons à faire remarquer, ici, au public que la Caisse Nationale d'Economie est "la pionnière" au pays dans le domaine du placement en viager et que la Société Nationale de Fiducie est au service du public depuis 23 ans.

Succès des opérations de la Société Nationale de Fiducie, malgré la guerre

A cette époque où il est de plus en plus question du relèvement économique des nations et de la survie de nos institutions, nous croyons fort opportun ce matin d'attirer l'attention des Canadiens-Français non seulement sur l'importance des services que des entreprises, comme celles ci-dessus mentionnées, sont en mesure de rendre à la race, mais encore sur les progrès constants qu'elles n'ont cessé d'enregistrer depuis leur fondation.

C'est ainsi qu'un coup d'oeil sur le 23e rapport annuel de la Société Nationale de Fiducie, que nous publions aujourd'hui dans nos pages financières, permettra à quiconque de constater que l'actif global de cette institution atteint le chiffre "sans précédent" de \$18,274,316.61, contre \$17,512,713.13 en 1939, et à peine \$11,972,038.13 il y a dix ans. Cette hausse de près de 50 pour cent dans son actif durant la dernière décennie, bien que cette période ait été témoin de la pire crise économique encore vue dans toute l'histoire canadienne et qu'elle ait été témoin du début du plus grand conflit enregistré dans l'histoire du monde, démontre, non seulement que cette institution possède une habile direction, mais, encore, qu'elle jouit de plus en plus de la confiance du public. Rien de plus vrai, puisque le total des biens confiés à sa garde (successions, fiducies, agences, etc.) s'élevait, au 31 décembre 1940, à \$17,075,762.00, en regard de \$16,336,907.00 à la fin de 1939 et à \$10,866,563.60 il y a dix ans. Toute intéressante que soit cette augmentation d'au-delà de 50 pour cent dans le total des biens sous gestion, nous n'hésitons pas à dire qu'elle n'est pas encore telle qu'elle aurait dû l'être, par rapport à l'importance de notre groupe ethnique. Heureusement que l'opinion publique canadienne-française semble reconnaître, de plus en plus, la nécessité d'assurer l'émancipation économique de la race, gage de sa survie. S'il importe de favoriser l'expansion de nos nouvelles institutions, comme nous l'avons démontré hier, il faut contribuer davantage aux progrès des entreprises déjà existantes, particulièrement lorsqu'elles ont fait leur preuve, en traversant heureusement les bonnes comme les mauvaises années. Tel est, certes, le cas de la Société Nationale de Fiducie, comme l'ont prouvé les données ci-dessus et comme le démontrent les remarques transmises hier aux actionnaires par son président M. Victor Morin, N.P. Le ressort, en effet, de son message que les profits nets en 1940 se sont totalisés à \$47,705.21 contre \$43,992.28 en 1939 et cela, malgré l'augmentation enregistrée dans les charges publiques à la suite de notre état de guerre.

Comme il fallait s'y attendre, M. Morin a, aussi, traité de la fondation de l'entreprise qu'il dirige de la Société Nationale d'Assurances. Comme nous avons commenté, dans notre article du 3 octobre dernier, le but et les raisons de son établissement, nous nous garderons d'y revenir ce matin, d'autant plus que la publication le même jour, du rapport de la Caisse Nationale d'Economie nous oblige à nous résumer, afin de dire quelques mots sur les activités de cette dernière entreprise.

La Caisse Nationale d'Economie fait oeuvre "sociale et économique"

S'il ressort de ces données ci-dessus que nos gens réalisent de plus en plus, en ce temps d'incertitudes de toutes sortes et de complexité dans les affaires, la nécessité de recourir aux bons offices de nos sociétés de fiducie, afin d'assurer la sauvegarde de leurs biens, pour eux et pour leurs descendants, vu qu'il est impossible de trouver chez aucun individu les qualités essentielles à la bonne gestion des biens, — nous voulons parler des qualités de "permanence, impartialité, expérience, honnêteté, accessibilité, etc." — que l'on est assuré de trouver dans nos sociétés de fiducie, nous n'hésitons pas à dire que l'exposé ci-contre sur les activités de la Caisse Nationale d'Economie, permet de constater que le placement en viager est de plus en plus apprécié du public. Rien de plus logique, puisque la rente viagère vient se substituer de nos jours au salaire, lorsque l'épargnant prévoyant a passé de la période de production à celle de la consommation. A cette époque d'augmentation de plus de \$400,000,000 dans le pouvoir de gain des Canadiens, comme conséquence de l'effort actuel de guerre du pays, il importe que tous les salariés se fassent un devoir de mettre de côté une petite somme chaque semaine ou chaque mois, afin de s'assurer une rente pour leurs vieux jours.

Si maintes institutions se chargent aujourd'hui de drainer l'épargne populaire, il n'en est pas moins vrai que la Caisse Nationale d'Economie fut la "pionnière" au pays dans le domaine du placement en viager et, par le fait même, elle a droit à certaines considérations, d'autant plus qu'elle n'a cessé de faire l'oeuvre éminemment sociale depuis sa fondation, il y a 43 ans. Rien de plus vrai, puisqu'elle n'a cessé de verser au public des montants de plus en plus élevés. Sait-on que ses distributions en juin et juillet de cette année se chiffrent à \$628,392.96, soit \$28,250.45 de plus qu'en 1940 et soit un total de \$7,706,760.60 versé à ses sociétaires au cours des derniers 23 ans seulement. Point n'est besoin d'insister sur le fait que de tels versements ont profité non seulement aux individus, mais aussi à l'Etat et pour cause... Le peu d'espace à notre disposition ne nous permet pas d'insister davantage sur le caractère social des activités de la Caisse Nationale, pas plus, d'ailleurs, que sur les intéressantes remarques, prononcées à l'Assemblée d'hier soir, par son président M. V. E. Beaupré, et par son sous-directeur, M. Henri Ouimet, et c'est pourquoi, nous les reproduisons textuellement ci-contre. Nul doute que chacun s'empresse de les parcourir, afin non seulement de constater ses progrès, mais, encore, d'apprécier l'excellence de sa position financière. On peut en juger, certes, par le fait que son actif, compte tenu de celui de sa subsidiaire, a atteint les \$13,929,163.71 au 31 décembre 1940, soit \$521,974.45 de plus qu'à la fin de 1939 et soit \$5,298,195.50 de plus qu'en 1932. Cet accroissement d'au-delà de 50 pour cent dans son actif, dans moins de dix ans, est dû, non seulement à l'habileté de son administration, mais, aussi, au fait que le public reconnaît de plus en plus la nécessité du placement en viager, etc. Rien de plus vrai, puisque la Caisse Nationale compte maintenant près de 100,000 sociétaires, dont 49,919 rentiers. De tels chiffres parlent par eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires. Avant de terminer, nous tenons, toutefois, à faire ressortir le fait que si les rentes viagères étaient inconnues au début du siècle, qu'elles sont, maintenant, fort recherchées. Que dis-je, elles devraient l'être davantage cette année, puisque les sommes versées pour rentes, etc., à cette institution sont, maintenant, insaisissables pour quelque dette du sociétaire que ce soit, à la suite du récent amendement à sa charte par la Législature Provinciale. Personne n'ignore, sans doute, qu'en plus de ce privilège, que ses rentes sont inaccessibles, qu'elles protègent contre les risques d'emprunts ou de rachat, qu'elles peuvent être avec participation ou remboursement, et enfin qu'elles s'adressent non seulement aux individus, mais, encore, aux familles, familiales et enfin collectives. Comme il y en a 24 sortes, on n'a donc que l'embaras du choix, d'autant plus que, comportant des modes de paiements faciles, — mensuels ou trimestriels — elles conviennent à toutes les bourses.

Marcel CLEMENT

LES DIRIGEANTS DE LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE



M. VICTOR MORIN, (à gauche), président de la Société Nationale de Fiducie, et M. HENRI OUMET, (à droite), sous-directeur de cette même institution et aussi de la Société Nationale d'Assurances, qui ont tous deux prononcé d'intéressantes allocutions, lors de la tenue de l'Assemblée annuelle de la Caisse d'Economie, tenue hier soir dans nos murs.

Bourse de MONTRÉAL

La liste locale était hésitante hier. Abitibi se distinguait, toutefois, par sa popularité. Leaders plutôt lourds. Mines, irrégulières.

La liste locale, après avoir débuté incertaine, ne tardait pas à prendre le chemin de la baisse hier, probablement à cause de la lourdeur des stocks sur le marché américain. En fermeture, nombre de titres étaient passablement résistants, cependant.

7,800 titres industriels changèrent de mains hier sur ce marché, contre 6,100 la veille. Quant à l'échange des titres miniers, il s'éleva à 6,800 actions, comparativement à 6,600 la veille.

Abitibi, privilégiée, se distinguait parmi les papeteries en se hissant de 2 pts à 6, tandis que les titres communs de cette même entreprise passaient de 60 à 75. Bathurst était aussi ferme dans ce compartiment.

Smelters était résistante parmi les métaux, mais Nickel et Noranda clôturaient fractionnellement à la baisse. Canada Northern Power attirait l'attention spéculative parmi les utilités publiques en glissant de 1-2 pt à un nouveau bas pour 1940-41. Shawinigan réagissait aussi d'une fraction dans ce groupe.

Building Products paraissait résistante parmi les titres de compagnies de construction, tandis que Bruck Sisk était lourd parmi les spécialités.

Lake of the Woods demeurait ferme parmi les minoteries, mais Seagrams s'écroulait parmi les titres de boissons.

B.A. Oil se comportait bien parmi les pétroles.

Le C.P.R. à 4-5-4, demeurait inchangé parmi les titres de chemins de fer.

Preston East Dome et Aldermac remontaient du support parmi les mines, tandis que East Main et Century Mining clôturaient lourds.

Sherritt Gordon gagnait 4 cts à 69.

Aluminium baissait de 1-2 pt parmi les titres haut cotés à 108 1-2.

Rogers-Majestic (1941) Limited

Depuis qu'elle a passé aux mains de la Small Electric Motors (Canada) Limited, la Rogers-Majestic Corporation Limited, devenue Rogers-Majestic (1941) Limited, se livre surtout à la fabrication de produits techniques spéciaux pour contribuer à l'effort de guerre des gouvernements britannique et canadien.

On continuera cependant sur une plus faible échelle la fabrication d'appareils et de tubes. Après la guerre, on pourra entreprendre un vaste programme de production par suite des nombreux perfectionnements qui auront été apportés, en particulier dans la télévision.

La nouvelle compagnie fait partie d'un groupe imposant de compagnies anglaises, à la tête desquelles se trouve la Radio and Electrical Developments Limited, de Londres, qui contrôle et dirige la Broadcast Relay Service Limited, une compagnie de 5 millions de dollars qui possède et dirige les réseaux d'une trentaine de compagnies au Royaume-Uni, dans les Indes occidentales et dans d'autres colonies anglaises. C'est cette dernière compagnie qui a pris en mains les affaires de la Rogers-Majestic Corporation Limited.

La production de pétrole et de gaz naturel au pays en novembre

Il y a un gain considérable dans la production de pétrole brut et de gazoline naturelle au Canada, en novembre; la production est de 893,438 barils contre 817,596 le mois précédent et 731,209 le mois correspondant de l'an dernier. Les onze premiers mois de 1940, la production est de 7,979,599 barils ou 8.8 p.c. de plus que l'an dernier.

La production de novembre en fait de gaz naturel est aussi plus élevée, le total étant de 3,896,425,000 pieds cubes contre 3,543,995,000 le mois précédent et 3,461,149,000 en novembre 1939. La production des onze mois terminés avec novembre est de 31,542,883,000 pieds cubes contre 31,193,087,000 la période correspondante de 1939.

Dividendes payables aujourd'hui

Dom. of Can. Gen. Ins., 6.00, extra 3.00; Extension Oil, 0.12; Kerr Addison, 0.05; Sundance Oil, 0.01; Upper Canada, 0.03.

Epargnez pour être épargné vous-même.

Bourse de NEW-YORK

167 gains, contre 290 pertes hier à N.-Y. Troubles industriels, mal vus. Int. Papier, de plus en plus vigoureux. Transactions, moindres que la veille.

New-York, 28. (P.C.). — La tendance était moins bonne hier que la veille à Wall Street et la majorité des titres transigés avaient même un faible pour sur ce marché, en comptant, en effet, à la clôture 167 gains, contre 290 reculs, pendant que 181 titres demeuraient inchangés. Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 312,010 actions, comparativement à 382,970 la veille.

Le taux de l'argent à vue était de 1 p.c.

L'indice de 60 stocks industriels, compilé par la Presse Associée, accusait une baisse de .01 pt à 41.3.

C'est la première séance à la baisse hier, après 5 séances à la hausse ou stationnaires. Les pertes enregistrées variaient entre quelques fractions et 2 points. Il était évident, toutefois, en fin de séance, que plusieurs titres cotés plus haut que leurs bas niveaux du jour. La liste était beaucoup plus aplanie hier sur le mouvement descendant que sur le mouvement contraire.

Int. Papier continuait de se distinguer parmi les papeteries et ce stock se hissait de 2 pts à 65 1-2.

Les aciéries persistaient à se ressentir des troubles ouvriers à Bethlehem Steel. On craint que si les grèves se propagent dans les usines produisant des armements, que l'état interviendra.

Les incertitudes au sujet des prochains développements militaires paraissent avoir encore pour effet d'inciter maints spéculateurs à se tenir au-dessus du marché.

A NOTER

D'après certaine enquête, les revenus bruts de 30 corporations en 1940 se sont totalisés à \$132,672,576, soit \$18,000,000 de plus qu'en 1939, tandis que les impôts de toutes sortes payés par ces mêmes entreprises ont passé de \$11,569,000 à \$24,317,000.

A la suite d'une augmentation de près du double dans le paiement des taxes, il n'est donc pas étonnant que les bénéfices nets de ces 30 entreprises n'aient accusé qu'une hausse de \$2,000,000 à \$3,371,000.

Que veut-on, c'est la guerre et le monde financier, moins que tout autre, ne doit s'en plaindre, et pour cause...

Comme le gouvernement américain a fixé à \$17,000,000,000 son budget d'armements et d'administration pour le prochain exercice fiscal, il s'en suit que l'exécution de ce programme représente une dépense de \$129.11 par homme, femme ou enfant aux E.-U. ou l'équivalent d'au-delà de \$500 par famille de 4 personnes. Pour faire face à de telles dépenses, il faut s'attendre à des impôts des plus draconiens et c'est évidemment ce que Wall Street envisage d'un mauvais oeil.

BUREAUX à loyer modique

Amenagés selon les goûts des MEDECINS, DENTISTES, NOTAIRES, AVOCATS, AGENTS, ETC.

ST CATHERINE ST. E. ST DENIS ST. W. ST. CATH. ST. E. ST. DENIS ST. W.

Excellentes facilités de stationnement

Communication directe et rapide par tramway avec tous les districts.

Centre de commerce du détail

ÉDIFICE ST-DENIS (St-Denis et St-Catherine)

S'adresser à F. Lefebvre, M.A. 7301 ou au bureau de l'édifice, H.A. 6785

La Caisse Nationale d'Economie distribue \$628,392 cette année

C'est sa 23ième distribution. Intéressantes remarques, prononcées à l'Assemblée d'hier

La Caisse nationale d'économie vient d'entrer dans sa quarante-troisième année d'existence. L'actif de notre première société de rentes viagères et de sa corporation subsidiaire, la Caisse de Remboursement atteindra bientôt \$14,000,000; il était exactement de \$13,929,163.71 le 31 décembre dernier. Ses sociétaires sont au nombre de quelque 100,000 dont plus de 47,000 rentiers.

Voilà ce qui ressort de la dernière assemblée annuelle de ces deux institutions. Elle vient d'être tenue au Monument National. Présidait, M. V. E. Beaupré, du conseil d'administration. Les autres membres de ce conseil sont: M. Aimé Parent, trésorier, membre du comité exécutif de la ville de Montréal; MM. Guy Vanier, C.R.; L.-A. Fréchette, notaire, président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal; Arthur Tremblay et Lionel Leroux, notaires.

D'après le rapport officiel du service de la comptabilité, commenté par M. Henri Ouimet, sous-directeur de la Société nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse, l'actif de \$13,929,163.71 accuse une augmentation de \$521,973.89 sur celui de l'année précédente; il était alors de \$13,407,189.82.

Le capital du Fonds de Pension, qui était de \$9,119,983.44 le 31 décembre 1939 est passé à \$9,351,967.58, soit \$231,984.14 de plus. L'accroissement des réserves a été de \$196,944.43; elles étaient de \$3,235,092.04; elles sont maintenant de \$3,432,036.47.

La Caisse de Remboursement, qui date de 1903, vient d'atteindre son premier million; son capital est en effet de \$1,014,678.71 contre \$941,768.46 le 31 décembre 1939, soit une augmentation de \$72,909.25.

M. Beaupré a rappelé que ces deux corporations, désireuses d'assurer une protection de plus en plus efficace à nos familles, ont fait amener leur charte par la Législature provinciale au cours de la session de 1940. C'est ainsi que désormais toutes les sommes versées à titre de contributions à ces deux caisses sont insaisissables pour quelque dette du sociétaire que ce soit. Elles sont insaisissables même pour dettes alimentaires, de même que tous les bénéfices résultant des contributions payées à ces caisses.

Ces amendements ne portent pas atteinte aux droits de l'épouse et des enfants pour pension alimentaire.

Un autre fait notable du dernier exercice de la Caisse nationale d'éco-

A LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE



M. VICTOR MORIN, (à gauche), président de la Société Nationale de Fiducie, et M. J.-V. Desautels, (à droite), deuxième vice-président et directeur-général de cette importante entreprise, dont l'assemblée annuelle a eu lieu hier dans notre ville. Les personnes suivantes furent reçues membres de son conseil d'administration pour le prochain exercice fiscal, soit: Président, M. Victor Morin, notaire, docteur en droit, professeur à l'Université de Montréal; 2e vice-président, M. J.-V. Desautels, B.A., vice-président de la Montreal Life Insurance Co.; administrateurs, MM. Charles Laurent, B.A., avocat, vice-président de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal; M. Hector Cyrphot, médecin, président et administrateur de l'Alliance Nationale, M. Anatole Lachapelle, C.R., avocat, secrétaire de la Commission pour l'érection civile des paroisses, M. J.-Ernest Lafont, agent général de colonisation de la Compagnie de Chemins de Fer Nationaux; directeur-général, M. J.-V. Desautels; sous-directeur, M. Henri Ouimet.

nomie, c'est le retour à la planche de salut de la rente viagère, que l'on considère de plus en plus comme un placement de tout repos. Aussi a-t-on enregistré plus de nouveaux membres et plus de remises en vigueur d'anciennes polices, moins de déchéances et moins de polices acquittées.

La Caisse nationale d'économie distribuera cette année la somme de \$628,392.96 soit \$28,250.45 de plus qu'en 1940. Cette vingt-troisième distribution annuelle sera faite à la mi-juillet et à la mi-octobre. En bénéficient 49,919 rentiers, soit 1,318 de plus qu'à la dernière distribution. La plupart de ces rentiers résident dans le Québec; on en compte aussi dans les groupements français des autres provinces du Canada et des États-Unis ainsi qu'en Europe.

La Caisse possède un Comité de surveillance composé de douze de ses sociétaires. Son président est M. A. Frigon. En sont membres: Mes Eugène Simard et C.-E. Bruchési, avocats; Me L.-A. Rousseau, notaire; MM. Edgar Charbonneau, A. Duran-

ceau, J.-P. Labarre, Jean Valiquette; L.A. Picard, Henri Robitaille, J.-M. R. Longtin et P.E. Rouillier.

Mouvement primaire du blé canadien

Les arrivages de blé dans les Provinces des Prairies la semaine terminée le 21 février sont de 4,169,094 boisseaux contre 5,809,256 la semaine précédente et 1,435,930 la semaine correspondante de l'an dernier. Les totaux sont les suivants par province (chiffres de 1940 entre parenthèses): Manitoba, 253,535 (66,934); Saskatchewan, 1,885,613 (675,783); Alberta, 2,029,856 (691,213) boisseaux.

Les ventes dans les trois provinces durant les 29 semaines terminées le 21 février sont de 320,114,396 boisseaux contre 371,762,447 la période correspondante de la campagne précédente. Les totaux sont les suivants par province: Manitoba, 42,199,269 (49,758,612); Saskatchewan, 169,116,350 (207,471,335); Alberta, 108,798,756 (114,532,500).

Quarante-deuxième rapport annuel Caisse Nationale d'Economie

Bilan au 31 décembre 1940

ACTIF		
En caisse et en banque		\$2,448.27
PLACEMENTS: Obligations:		
Dominion du Canada et Provinces	290,367.05	
Cités, Villes, Municipalités, Paroisses, Commis-		
saires d'Ecoles (province de Québec)	3,978,618.39	
Corporations Episcopales Catholiques	43,185.18	
Oeuvres et Fabriques, Syndics de Paroisses	515,143.18	4,827,313.80
Prêts hypothécaires:		
Aux Fabriques paroissiales et aux Corporations		
privées	808,492.48	
Aux Particuliers—jusqu'à concurrence de 60%		
de l'évaluation municipale	3,509,708.10	
Achats à réméré	834,148.21	5,152,348.79
Immeubles acquis pour protéger créances		
hypothécaires		2,722,455.13
Intérêts accrus, dus et payés		143,272.32
Tout autre actif		41,646.69
		\$12,939,485.00
PASSIF		
CAPITAL:		
Première période	9,157,974.67	
Deuxième période	193,992.91	9,351,967.58
RÉSERVES—Première période:		
Solde de rentes dû aux sociétaires	903,618.05	
Certificats conjoints	218,043.07	
Certificats familiaux	661,345.57	1,783,006.69
RÉSERVES—Deuxième période:		
Réserves statutaires:		
Rentes différées garanties - Uniques - Pensions -		
Annuités - Annuités dues -	1,092,159.38	
Surplus	33,972.07	1,126,131.45
Dépréciation des immeubles		522,898.33
Contributions payées par anticipation		101,729.26
Tout autre passif		\$3,751.69
		\$12,939,485.00

Trente-huitième rapport annuel CAISSE DE REMBOURSEMENT

Bilan au 31 décembre 1940

ACTIF		
En caisse et en banque		10,629.26
PLACEMENTS: Obligations:		
Dominion du Canada et Provinces	44,587.32	
Cités, Villes, Municipalités, Paroisses, Commis-		
saires d'Ecoles (province de Québec)	759,291.44	
Oeuvres et Fabriques, Syndics de Paroisses	79,926.85	883,805.61
Prêts hypothécaires		97,647.50
Intérêts accrus et payés		9,216.28
Tout autre actif		13,360.06
		\$1,014,678.71
PASSIF		
RÉSERVE ET SURPLUS:		
Fonds de garantie: Rentes ordinaires	768,644.85	
Rentes différées garanties	41,591.19	810,236.04
SURPLUS—Fonds contingent:		
Rentes ordinaires	201,395.45	
Rentes différées garanties	3,047.22	204,442.67
		\$1,014,678.71

Contresigné pour les administrateurs: Le Président: V. E. Beaupré, A.A.S. Le Secrétaire: Aimé Parent.

CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS Nous avons vérifié la comptabilité, les documents, pièces justificatives, valeurs et prêts hypothécaires, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1940, et, après avoir obtenu tous les renseignements demandés, nous certifions que les bilans ci-haut représentent la situation financière de la Caisse Nationale d'Economie et de la Caisse de Remboursement, telle que relevée d'après les livres.

Les vérificateurs: Victor Pelletier, C.P.A. Joseph Laviolette, C.P.A.

NOTRE FAVORI NATIONAL

Gin MELCHERS

10 oz. \$1.05
16 oz. \$2.40
40 oz. \$2.45

Produit de Melchers Distilleries Limited, Montréal et Boucherville

ACHETEZ des CERTIFICATS D'ÉPARGNE de GUERRE

Le Canada

TAIT-FAVREAU Limitée

L. FAUREAU, O.D. président

EXAMEN DE LA VUE

Troubles musculaires de l'œil
VERRES CORRECTEURS

Bureau du Centre : 265 E. rue S.-CATHÉRIQUE • 6500, rue ST-HUBERT
Tél. : L.A. 6703

Le spécialiste OPTOMETRISTE
LORENZO FAVREAU
et son assistant Lucien Hébert, B.A. O.
C. Monette, B.S. O.
OPTOMETRISTES-ORTHÉTIQUES
Licenciés
"Bacheliers en Optométrie"

Bureau du Nord : 6500, rue ST-HUBERT
Tél. : L.A. 6703

Règlementation des écoles privées et des garderies

Le Dr J.-N. Laporte, surintendant de la division de l'hygiène de l'enfance, recommande l'inspection médicale de 82 institutions d'enseignement et des garderies

La réglementation et la surveillance médicale des écoles privées et des garderies d'enfants, l'inspection médicale régulière de 82 institutions d'enseignement qui présentent ne bénéficient pas des avantages de cette inspection offerte par le service municipal de santé, telles sont les deux principales recommandations que le Dr J.-N. Laporte, surintendant de la division de l'hygiène de l'enfance du service de santé, faisait hier après-midi à la Commission d'hygiène qui a tenu une séance sous la présidence de M. Joseph-O. Asselin. Le Dr Laporte a donné la liste des 82 institutions qui ne bénéficient pas de l'inspection médicale. Il a également conseillé aux autorités de prendre des mesures pour connaître toutes les garderies d'enfants, pour effectuer un contrôle efficace.

Voici les grandes lignes du mémoire soumis par le Dr Laporte :

"Le service de santé, par la division de l'hygiène de l'enfance, s'intéresse à toutes les périodes de la vie

M. Durocher chez les jeunes libéraux de Saint-Jacques

Le député de St-Jacques encourage ses jeunes électeurs

A sa dernière réunion, la Jeunesse Libérale de St-Jacques, avait l'honneur de compter parmi ses invités le représentant du comté de St-Jacques, à la Chambre des Communes, M. Eugène Durocher.

Invité à adresser la parole, M. Durocher déclara qu'il était enchanté de l'enthousiasme et de l'esprit de collaboration des jeunes libéraux de son comté. Il félicita le président, M. Michel, ainsi que tous les directeurs, d'avoir ouvert un local où tous les membres peuvent se réunir. Il termina en encourageant ses auditeurs à persévérer dans la voie qu'ils ont choisie, "car, dit-il, leur destination ne peut être autre chose que le succès de la cause commune".

Le président, M. Michel, remercia M. Durocher d'avoir eu la bonté de visiter ses jeunes électeurs et de leur prodiguer des conseils "qui seront profitables à tous et à chacun", dit-il. Il termina en assurant M. Durocher que la Jeunesse Libérale de St-Jacques continuerait sa politique de collaboration avec divers mouvements libéraux.

Il fut, à cette réunion, décidé de former un comité athlétique qui s'occupera de toutes les organisations sportives se rapportant à la section. MM. Guy Robert et Maurice Coffens furent immédiatement choisis pour prendre charge de ce comité.

Les membres sont aussi priés de prendre note qu'à l'avenir les réunions auront lieu régulièrement le dimanche après-midi.

Parmi les personnes présentes à cette assemblée, on remarquait : MM. Claude Jodoin, Gustave Portelance, Paul-E. Pigeon, Albert-O. Gadohis, Gustave Cardinal, Salvatore Maratta, Raymond Savoie, R. Branchaud, M. Coffens, R. Carle, R. Robert.

La résolution instituant la Commission Ghaudain n'a pas encore été approuvée

C'est cet après-midi, à trois heures, que doit avoir lieu la séance de la Commission Gaudin. Le président de cette commission, M. Godin, compte sur la présence du maire, du président et des membres du comité exécutif et des conseillers municipaux. Il a déclaré hier que les difficultés qui semblaient le mettre aux prises avec les membres du comité exécutif ont été apaisées et qu'il a bon espoir que sa commission pourra faire œuvre utile.

D'autre part, il semble que la Com-

Aucun déjeuner-causerie hebdomadaire au Club de Réforme d'ici le 22 mars

Il n'y aura pas de déjeuner-causerie au Club de Réforme demain après-midi. M. Marcel Biron nous a déclaré, au début de la semaine, que les déjeuner-causeries hebdomadaires du Club de Réforme ne se poursuivront qu'après la neuvième campagne de souscription de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises qui aura lieu du lundi 10 au mercredi 19 mars prochains, sous la présidence de l'hon. F.-Philippe Brail, ministre d'Etat dans le cabinet Godbout et leader ministériel au Conseil législatif. Le prochain déjeuner hebdomadaire n'aura donc vraisemblablement lieu que le samedi 22 mars.

Le feuilleton de la prochaine séance du conseil municipal

Pas moins de 45 articles y figurent, y compris les projets de règlements fiscaux

Le feuilleton de la prochaine séance du conseil municipal, qui doit avoir lieu lundi prochain, le 3 mars, ne contient pas moins de 45 articles, dont les projets de règlements fiscaux et les prévisions budgétaires pour le prochain exercice. On ne sait pas encore quelles mesures les autorités municipales prendront pour éviter aux difficultés causées par le fait que le "bill" de Montréal sera étudié mercredi prochain au comité des bills privés de l'Assemblée législative. La séance du conseil ne sera pas terminée pour mercredi et il faudra que les administrateurs se rendent à Québec pour l'étude du "bill". Ils ne peuvent pas s'absenter durant l'étude du budget au conseil municipal; la séance du conseil ne peut pas être ajournée; on se demande donc de quelle façon les autorités contourneront la difficulté.

Au nombre des 45 articles qui figurent au feuilleton, il y a trois nominations : celle d'un maire-suppléant pour le prochain trimestre, celle d'un représentant de la Ville au conseil de direction de l'hôpital Juif, en remplacement de l'ancien conseiller Joseph Schubert, et celle d'un membre de la Commission du IIIe Centenaire en remplacement de l'ancien conseiller Alex. Edmondson.

Le comité exécutif demande au conseil de remettre au 1er avril le délai fixé pour l'exécution des travaux de ventilation et d'aération; ce délai est demandé par l'entrepreneur, M. Gaspard Archambault. Le conseil sera invité à voter un crédit de \$923.84 pour payer la contribution de la Ville à l'entretien de la traverse d'hiver à Boucherville. Dans le "bill" de Montréal, le conseil demande que la Ville soit soulagée de l'obligation d'avoir à contribuer à l'entretien de cette traverse d'hiver sur le fleuve.

La Commission Municipale transmet au conseil une communication l'avertissant qu'elle maintiendra en vigueur les taux des taxes et de permis en vigueur durant l'année en cours sauf ceux qui ont été modifiés pour les fins budgétaires.

Le conseil sera également invité à approuver la résolution de la Commission Municipale n° 133-34.

(Suite page sept)

Trois cents libéraux de Terrebonne fêtent à Québec, l'hon. M. Perrier

L'honorable Adélard Godbout rappelle aux pères de famille qu'ils doivent s'occuper de l'instruction de leurs enfants — Tournée de Terrebonne l'été prochain

Québec, 27. (Du correspondant parlementaire du Canada) — Plus de trois cents électeurs du comté de Terrebonne, maires de villes et de municipalités, commissaires d'écoles, conseillers municipaux, représentants de toutes les industries et de toutes les classes du comté, ont chaleureusement applaudi leur représentant à l'Assemblée législative, l'hon. M. Hector Perrier, secrétaire de la Province, à un grand banquet donné en son honneur, ce soir, au Café du Parlement.

A la table d'honneur, aux côtés du président, le député de Terrebonne à la Chambre des Communes, M. Lionel Bertrand, en remarcant l'hon. M. et Mme Perrier; le premier ministre de la province, l'hon. M. Godbout; les hon. MM. Wilfrid Girouard, Arthur Mathewson, Pierre-E. Côté, F.-Philippe Brail, Bernard Bissonnette, L.-J. Thibault, C. Dansereau, Henri Groulx, M. le Dr Alfred Chénier, maire de St-Jérôme; l'abbé Edouard Lafortune, curé de St-Maurice; l'abbé A. Charland, représentant de Mgr Bazin, curé de Ste-Agathe, etc.

M. Lionel Bertrand

M. Bertrand, président de la soirée, a rappelé les mérites de l'hon. M. Perrier et il a vanté le comté de Terrebonne, "le plus beau comté de la province", d'avoir élu un si bon représentant.

L'hon. Hector Perrier

L'hon. M. Perrier s'est dit ému de tant d'éloges, et il a remercié ses amis

Une conférence américaine du travail en 1941

Le B.I.T. la convoquera, si une conférence internationale est impossible

Le Bureau international du travail tient ordinairement une conférence générale chaque année depuis sa fondation. Il semble, toutefois, qu'il lui sera difficile cette année de la faire. La guerre rendra impossible la participation de plusieurs pays européens; les Etats asservis au Troisième Reich notamment ne pourront pas envoyer de délégués à cette conférence. La représentation sera ainsi fortement diminuée, comparativement à ces dernières années.

Mais le B.I.T. n'a pas moins l'intention de faire prochainement les démarches nécessaires pour tenir une conférence internationale dans un pays que l'on désignera plus tard. Si ces démarches restent vaines dans un certain nombre de pays très importants, il est possible qu'il convoque seulement une conférence américaine de tous les Etats des deux Amériques, comme il l'a fait en 1939 en se réunissant à La Havane.

Il semble que la décision des pays de l'Empire à ce sujet sera celle qui déterminera l'attitude du Bureau international du travail. En effet, ce sont les Etats qui, par leur importance, peuvent le plus influencer la décision du conseil d'administration du B.I.T. Si ces pays ne peuvent envoyer de délégués à cause de la guerre, il est plus probable qu'il tiendra une conférence américaine seulement.

La guerre a considérablement diminué l'action de cet organisme international. Depuis son arrivée à Montréal, son personnel est très restreint et ses communications avec le reste du monde sont assez difficiles. Même le courrier aérien est très lent. Il n'en continue pas moins de correspondre avec la Hongrie, la Grèce, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Turquie et l'Egypte. Les communications sont surtout difficiles avec l'Europe continentale. On emprunte la route du Portugal, mais même celle-ci est très incertaine. On affirme pourtant qu'il est assez facile de communiquer avec Londres. L'occupation allemande de la France, de la Belgique et de la Hollande ne permet pas toujours non plus de communiquer avec le bureau du B.I.T. installé à Genève.

Il n'en reste pas moins que le Bureau continue son étude du travail en regard de la situation internationale et la situation qui existe dans chacun des pays. Depuis le début de la guerre, il a aidé considérablement certains pays en proposant des mesures sociales et ouvrières. Il n'y a donc aucune doute que la conférence internationale ou américaine, contribuera à solutionner les problèmes ouvriers et sociaux que pose la guerre et ceux que posera l'après-guerre.

Le Dr Médéric Le Moine, spécialiste en maladies des yeux et des oreilles, est décédé subitement hier matin, en son domicile, 379 est, rue Sherbrooke, à l'âge de 64 ans.

Le Dr Le Moine sera regretté pour son savoir et pour sa grande charité. Toute sa vie, il a donné ses soins aux pauvres avec une bonté inlassable, et tous ses patients ont rendu hommage à son extrême probité.

Le défunt laisse dans le deuil trois fils, MM. Jean, Jacques et André; trois frères, MM. Frédéric et Ernest, de Montréal, et Louis, de Sudbury; une sœur, Mme Victoria Handfield, et une belle sœur, Mme Tréfiel Le Moine.

Le Dr Le Moine était né à Saint-Marc-sur-Richelieu. Il avait fait ses études à l'université Laval et à Paris, de 1906 à 1910, sous la direction des professeurs Haultain et Lamoignon. Il avait pratiqué sa profession à Montréal sans interruption depuis 1910. Le Dr Le Moine a perdu son épouse, née Albina Geoffroy, en 1926.

La dépouille mortelle est exposée au bureau du défunt, 381 est, rue Sherbrooke, les funérailles auront lieu samedi matin, à 9 heures, à l'église Saint-Louis de France. Le "Canada" prie la famille en deuil d'accepter l'expression de ses plus vives sympathies.

Mille lits de plus pour combattre la tuberculose

Résolution adoptée à l'unanimité par les membres de la Commission d'hygiène de la ville de Montréal. La région de Montréal est insuffisamment pourvue

La Commission d'hygiène de la ville de Montréal a adopté une résolution demandant que la région de Montréal soit pourvue d'au moins 1,000 lits pour tuberculeux de plus que présentement. La séance était présidée par M. Joseph-O. Asselin, président du comité exécutif. Les docteurs B.-G. Bourgeois, Albert Lesage, Frank Pedley, A. Grant Fleming, Gaston Lapierre et Adélard Groulx, directeur du service de santé, étaient présents, ainsi que les docteurs J.-A. Jarry et J.-Napoleon Laporte, surintendant de la division de l'hygiène de l'enfance du service de santé.

Voici le texte de la résolution, présentée par le Dr Gaston Lapierre, appuyée par le Dr A. Grant Fleming, et appuyée à l'unanimité :

"Attendu qu'on a entrepris il y a 3 ans, dans la province de Québec, une campagne contre la tuberculose et que le but de cette campagne est de diminuer les ravages causés par cette maladie;

"Attendu que la population du district de Montréal représente 48.7% de la population de la province et que le pourcentage des décès par tuberculose dans le district de Montréal est de 44.5% des décès par tuberculose dans toute la province;

"Attendu que le nombre de lits pour tuberculeux dans la province est de 3,580 et pour le district de Montréal de 1,322, et que le nombre moyen de lit par décès est de 1.26 dans la province et de 1.04 dans le district de Montréal;

"Attendu qu'il a été démontré qu'il y a un besoin urgent d'au moins 1,000 lits, surtout parmi la population canadienne-française du district de Montréal et que le standard universellement reconnu est de 2.0 lits pour chaque décès par tuberculose;

"Attendu qu'il y a une liste d'attente connue de plus de 350 personnes atteintes de tuberculose qui devraient être hospitalisées et que c'est le moyen le plus efficace de restreindre la propagation de cette terrible maladie;

"Attendu que la population réclame avec insistance et quotidiennement une solution de ce problème qui menace les forces vives de la nation;

"Cette Commission considère que la région de Montréal qui compte 48.7% de la population de la province et n'a à sa disposition que 36.7% seulement des lits pour tuberculeux dans la province, devrait être pourvue d'au moins un millier de lits de plus et qu'il y a urgence d'attirer l'attention des autorités compétentes sur ce problème d'intérêt national.

"En conséquence, cette Commission estime qu'il y a lieu de transmettre copie de la présente résolution au gouvernement provincial, au ministère de la santé, aux autorités municipales de Montréal, au comité provincial de défense contre la tuberculose et au service de santé de Montréal."

Un incendie chasse six familles de leurs domiciles

Aux petites heures, les flammes se déclarent à l'arrière de leurs demeures

Six familles durent évacuer leurs domiciles aux petites heures hier, à la suite d'un incendie menaçant qui se déclara dans un hangar situé à l'arrière du numéro 5109, rue Saint-Ambroise, logis de M. Joseph Loyer et sa famille. L'incendie, dont la cause est inconnue, fut découvert vers 3 h. 30. Les flammes se propagèrent rapidement aux logis avoisinants et elles avaient déjà atteint le toit de l'immeuble à l'arrivée des pompiers commandés par le chef de district Gilmore. L'on manda alors du renfort, et des pompiers additionnels furent promptement dépêchés sur place, sous la direction de M. Raymond-E. Paré et de son adjoint, M. John Roche. On dut utiliser cinq puissantes lances. Les sapeurs ne purent quitter les lieux que plusieurs heures plus tard. Personne ne fut blessé au cours des manœuvres. Les logis endommagés sont ceux de MM. Joseph Loyer, Lucien Pilon, Joseph Pinsonnault, L.-P. Savage, P. Rousseau et L. Lalonde, respectivement sis aux numéros 5109, 5105, 5107, 5111, 5113 et 5115, rue Saint-Ambroise.

Cambriolage

Aux petites heures hier, des cambrioleurs s'introduisirent dans l'établissement de la maison Lyman Tube & Supply Co. Ltd, 920, rue Sainte-Sophie, où ils fracturèrent le coffre-fort pour s'emparer d'une somme d'environ \$200. Les agents du poste de la rue Montfort et de radio-police firent les premières constatations, puis l'affaire fut confiée à la Sûreté municipale, pour enquête judiciaire.

On a repêché, hier, le cadavre d'un petit héros noyé dans le canal Lachine

On a repêché hier, dans les eaux du canal Lachine, près du tunnel de la rue Wellington, le corps d'un enfant, âgé de 10 ans, dont les parents habitent 1303, rue Ottawa, noyé mardi après-midi, après être allé à l'église prier aux intentions de son père et de sa mère. Cet enfant était le fils de M. Alfred Joseph Shank, vétérinaire de la première grande guerre actuellement attaché à la garde nationale des vétérans. Ce dernier était en service à l'île Sainte-Hélène, au moment de l'accident qui coûta la vie à son fils.

Mardi après-midi, la classe terminée, le petit André Shank retourna au domicile de ses parents puis, un peu plus tard, il se rendit à l'église Sainte-Anne afin d'assister, selon son habitude, aux exercices de la neuvaïne à Sainte-Anne. Puis il se rendit sur la berge du canal, avec deux compagnons de son âge. En traversant le canal le jeune Shank glissa sur la glace vive et fut englouti, sous les yeux consternés de ses petits compagnons de jeu.

Cet enfant, qui cria "Maman" avant de disparaître dans l'onde, avait, le printemps dernier, sauvé la petite Kathleen Heffernan, fillette de 8 ans, qui allait se noyer dans les eaux du canal. Il l'avait retirée par ses vêtements d'en dessous d'un chaland où elle était prise. Ce sauvetage s'était déroulé presque au même endroit.

Une enquête sera tenue, aujourd'hui, par le Dr Pierre Hébert, coronar adjoint du district de Montréal.

1870 1941

Les plus grands clois et les plus bas prix pour CHARBON et BOIS sec "à l'abri"

Wilson Frères

Jos. Charlebois, Prop.

CHerrier 2161

POUR TELEPHONER AU "CANADA"

Dans le jour

HARbour 5131

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES :

Police incendies accidents HA 6131
Sport HA 6134
Directeur de l'information HA 2461
Atelier de composition HA 1433
Service d'information HA 3507
Circulation et expédition HA 1134
Rédacteur en chef HA 9164

CR. 2135 CR. 2135

BEURRE-OEUF-PROVISIONS

LOUIGNANT

FRÈRES

BEURRE de Crèmerie

1^{re} Qualité 35c
2^e Qualité 34c
3^e Qualité 32c

Nous fermons à 6 h. 30 tous les jours excepté les vendredis et samedis

6920 rue SAINT-HUBERT
6312 rue SAINT-HUBERT
5135 rue SAINT-LAURENT
3475 rue O'NANTO EST
2923 rue MASSON
2644 rue MONT-ROYAL EST
1127 rue MONT-ROYAL EST
1374 rue O'NANTO EST
2388 rue O'NANTO EST
1315 rue STE-CATHERINE
4833 rue WELLINGTON

R. S. V. P.

Par ADRIEN ROBITAILLE

QUESTIONS

1—Le bois est plus résistant que le fer, oui messieurs ! Je vous l'apprends ?... Pourtant vous auriez déjà pu en tirer une preuve en observant la construction des navires de guerre et de commerce. Comment y arriveriez-vous ?

2—On sait les précautions qui sont actuellement prises pour sauvegarder la vie des souverains en tout royaume. Pourtant, dans chacun de ces pays, il est un homme et même deux qui auront le droit de s'approcher du roi avec une lame tranchante nue à la main et même de l'en toucher ; et l'on ne protestera pas. Quels sont donc ces deux hommes et comment expliquer cette immunité ?

3—Nous trouvons ennuyeuse la sueur qui nous recouvre le visage et les mains pendant les temps les plus chauds de l'été. C'est pourtant un service que nous rend la nature. Comment peut-elle donc faire le chien, puis qu'on dit qu'il n'a pas de sueur ? Pourquoi n'en a-t-il pas ?

(Voir réponses en page 2)

GEO. VANDELAC LTEE

Fondée en 1850

DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

120 rue Rachel Est, Montréal

Tél. : BElair 1717

G. Vandellac, Jr. Alex. Goss

M. Poirier

Directeur de funérailles

ENBAUMEUR DIPLOMÉ

6603

St-Laurent

CR. 5700

MONTRÉAL

Institut Généalogique DROUIN

"Une oeuvre nationale qui mérite encouragement"

Directeur : GABRIEL DROUIN

4184, rue ST-DENIS

MONTRÉAL

Tél. : LANcaster 8151

ECRIVEZ-NOUS POUR RENSEIGNEMENTS

LAITERIE PERFECTION

DAIRY LIMITED

SERVICE A DOMICILE et chez les épiciers

LAIT - CREME - BEURRE - FROMAGE

2565 rue Chamblay - FRontenac 3186